

Mémoire de Québec Arbres et Héritage Québec

Dans le cadre de l'audience publique du BAPE sur la
Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain

Présenté par
Johanne Elsener
présidente



Mémoire déposé le 14 juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

I.	Résumé	1
II.	Mission de Québec Arbres	2
III.	Mission d'Héritage Québec	3
IV.	Introduction	4
V.	Cartes	5
VI.	Environnement	7
VII.	Santé	34
VIII.	Culture	39
IX.	Aménagement	45
X.	Économie et tourisme	62
XI.	Société	70
XII.	Conclusion	105
XIII.	Annexes	
	a. Document d'orientation sur les milieux humides	107
	b. Résolution de Nature Québec	111
	c. Mémoire de Laurent Bourdeau et al.	113
	d. Sondages archéologiques	122
XIV.	Remerciements	133

I. RÉSUMÉ

Nous voulons exprimer ici quelques grandes idées directrices qui se dégagent de notre mémoire. Nous estimons que les points résumés ci-dessous pourront servir à revisiter le projet de la phase III avec une nouvelle vision durable qui correspond d'autant plus à notre identité culturelle, à notre histoire et à notre souci de conserver l'aspect indigène de nos aménagements en bordure de notre magnifique fleuve Saint-Laurent.

À notre avis, il faut absolument :

- corriger les importantes lacunes identifiées à l'étude d'impact de la firme Genivar en s'assurant que les professionnels responsables aient les compétences voulues et ne soient pas dans une position de conflit d'intérêt ou ayant l'apparence d'un conflit d'intérêt;
- protéger le marais de l'anse Saint-Michel dans son intégralité en abandonnant le projet de bassin et miroir d'eau (bétonnage du rivage naturel indésirable);
- favoriser un aménagement plus naturel en visant le maintien des arbres en place sous forme de bosquets, d'alignements ou d'arbres isolés et des arbustes et plantes qui les accompagnent;
- favoriser l'amélioration de la santé physique et psychologique des citoyens par différentes mesures incitant à la marche et à la relaxation comme la présence d'une biodiversité élevée, de lisières arborées brise-vent et coupe-bruit et l'offre de circuits en boucles jalonnés d'attraits et de refuges;
- diminuer la superficie dévolue aux stationnements (peu esthétiques!) en favorisant des investissements dans le transport en commun;
- récupérer les superficies dévolues aux stationnements pour des aménagements plus attrayants pour la société;
- choisir des aménagements qui favorisent la fréquentation du site en toutes saisons;
- favoriser l'accès au fleuve en négociant une entente pour le partage du débarcadère du Port de Québec et concevant un aménagement permettant l'accostage d'une navette fluviale à faible tirant d'eau;
- favoriser des aménagements qui permettront de mieux lutter contre les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la contamination des eaux du Saint-Laurent;
- mettre en valeur l'histoire extraordinaire du site historique de Sillery par l'aménagement de maisons-musées comme la **Maison de la forêt**, la **Maison des Premières Nations** et la **Maison du fleuve**;
- bonifier l'offre touristique de Québec par l'aménagement de lieux culturels attrayants et porteurs de notre histoire;
- puis, à même les réductions de coûts engendrées par un aménagement naturel, agrandir le territoire d'intervention pour englober le Parc des Grands domaines de Sillery proposé par Héritage Québec, Québec Arbres et d'autres organismes.

Pour mener à bien ce projet, nous proposons la formation d'une **table de concertation qui regroupera différents intervenants** des mondes de l'environnement, de la santé, de l'urbanisme, de la culture et du tourisme autour des professionnels et décideurs de la Commission de la capitale nationale du Québec.

II. MISSION

Québec Arbres a pour mission de sensibiliser la population concernant la protection du patrimoine arboricole et des boisés urbains. Il résulte du regroupement de citoyens de différents districts de Québec ayant à cœur la présence des arbres comme instrument clé de l'amélioration de l'environnement urbain et de la qualité de vie des citoyens. Leur but ultime est de faire de Québec une ville verte moderne et attractive.

III. MISSION

La Coalition Héritage Québec est un organisme sans but lucratif qui œuvre pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, architectural, archéologique, paysager et naturel de la ville de Québec.

IV. INTRODUCTION

Nous voulons tout d'abord féliciter le Gouvernement du Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec d'avoir réhabilité, à l'occasion de son 400^e anniversaire, l'un des secteurs les plus dégradés des berges du fleuve Saint-Laurent pour le rendre plus attrayant à la population québécoise! Renouer contact avec le fleuve est un désir profond des Québécois qui s'exprime par la popularité des phases précédentes de ce projet d'envergure. La promenade Samuel-De Champlain est un grand parc aménagé le long du fleuve Saint-Laurent sur près de 2,5 kilomètres : une véritable oasis urbaine!

Avant de produire ce mémoire, le comité rédactionnel de **Québec Arbres** et d'**Héritage Québec** a pris le temps de bien examiner les divers enjeux de la troisième phase de l'aménagement de la promenade afin de fournir des **recommandations** qui pourraient la bonifier. Nous avons essayé de l'envisager à travers les nombreux prismes de la Loi sur le développement durable qui s'appuie sur seize principes fondamentaux bien définis. Nous nous sommes inspirés notamment des principes liés à :

- la **protection de l'environnement**;
- la **préservation de la biodiversité**;
- la **protection du patrimoine culturel**;
- **l'engagement** et la **participation citoyenne**;
- la **santé** et la **qualité de vie des citoyens**;
- la **prévention**;
- la **précaution**;
- **l'accès au savoir historique et culturel**;
- **l'efficacité économique**;
- **le partenariat et la coopération intergouvernementale** ;
- **le respect de la capacité de support des écosystèmes**.

Nous espérons que les idées et recommandations émises dans ce mémoire permettront au Gouvernement du Québec et à la Commission de la capitale nationale du Québec de rentabiliser sur les plans social, environnemental et économique, l'argent des contribuables qui sera investi dans la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain. D'ailleurs, **nous sommes prêts à nous investir dans une démarche de concertation, de dialogue et de consultation qui, nous l'espérons, ira bien au-delà de cette consultation publique.**

Les chapitres de notre mémoire feront donc l'analyse des différents aspects du projet. Nous évaluerons tout d'abord l'aspect environnemental pour aborder ensuite l'aspect de la santé des citoyens. Celui-ci sera suivi par les aspects culturel, urbanistique, économique et social liés à la phase III du projet. Nous tenterons de conclure, de façon succincte, en faisant un rappel **des grandes lignes de nos propositions et suggestions afin de bonifier le littoral fluvial** qui se doit, à nos yeux, de conserver ses couleurs indigènes et patrimoniales tout en s'insérant dans la modernité.

V. CARTES

Pour une meilleure facilité de compréhension de nos propos, nous nous référerons tout au long du mémoire aux cartes suivantes sur lesquelles les différents secteurs du projet ont été identifiés par des numéros.



VI. ENVIRONNEMENT

Avant-propos

De par la présence d'un marais isolé, son emplacement en bord de rive, ses grandes étendues de friche, sa connectivité avec un vaste réseau d'espaces verts et sa proximité d'un noyau urbain fortement densifié, l'aspect environnemental de ce projet revêt une importance capitale dans l'aménagement futur de ce site. L'aspect environnemental de ce projet devrait être pris en considération dans une vision globale d'aménagement durable de la Capitale nationale. Nous présenterons ici les différentes facettes de cet enjeu pour qu'elles soient prises en compte dans la décision finale du gouvernement du Québec. La Loi sur le développement durable est une loi capitale et appropriée qui ne peut être éludée. Dans ce dossier, les principes de santé et qualité de vie, de protection de l'environnement et de la biodiversité, de viabilité économique, de participation et d'engagement, de préservation du patrimoine culturel sont tous particulièrement pertinents.

A. ÉVALUATION DE LA SUPERFICIE VISÉE ET DE LA RÉPARTITION PAR TYPES DES SUPERFICIES DU PROJET

Les catégories présentées au tableau de la CCNQ intitulé *Répartition par types des superficies du projet* ne correspondent pas aux catégories pour lesquelles nous avons demandé de l'information lors de la première partie de l'audience publique. Il est important dans ce projet de dégager la proportion des terrains allouée au transport et à la voiture, celle allouée aux activités récréatives humaines et celle allouée au marais présent sur ce site.



Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec
4211-23422

Promenade Samuel-De Champlain – Phase 3 Répartition par types des superficies du projet

[Pour information au BAPE](#)

Types	Superficie approx.	
	(m ²)	%
Surfaces boisées	15 400	6,4
Surfaces plantées (gazon, prairie maritime, arbustes)	135 500	56,3
Plage aménagée	8 900	3,7
Stationnement	25 000	10,4
Enrochement	16 000	6,6
Surfaces dures (trottoirs, bassin, miroir d'eau, etc.)	28 400	11,8
Piste cyclable	9 200	3,8
Bâtiments	2 300	1,0
TOTAL	240 700	100,0

Pour ce faire, nous avons calculé approximativement les surfaces pour chacune des catégories suivantes : stationnements, surface paysagère où une activité récréative peut être pratiquée, surface minéralisée où une activité récréative peut être pratiquée, surface occupée par les emprises du boulevard Champlain et de la voie ferrée, surface terrestre naturelle.

Types	Superficie approximative	
	Mètres carrés	Pourcentage de la surface totale
Stationnements	64,000	22%
Surface occupée par les emprises du boulevard Champlain et de la voie ferrée	114,000	39%
Surface minéralisée où une activité récréative peut être pratiquée	23,000	8%
Surface paysagée où une activité récréative peut être pratiquée	90,000	31%
Surface terrestre naturelle	0	0%
Total des surfaces terrestres	291,000	

À la lecture de ce tableau, on peut constater qu'environ 61% de la surface terrestre totale du projet est dévolue au transport, 39% à des surfaces permettant une activité récréative et 0% à des surfaces terrestres laissées à l'état naturel. La prépondérance des surfaces dévolues au transport laisse songeur car il s'agit là d'un emplacement unique et majestueux pour lequel d'autres types d'aménagement seraient à la fois beaucoup plus attrayants pour la population et beaucoup plus cohérents avec une vision de développement durable.

B. AVIFAUNE

L'inventaire aviaire mené par la firme Génivar ne semble pas refléter la grande diversité d'espèces qui fut observée dans le secteur. À titre comparatif, nous incluons un inventaire complet des espèces d'oiseaux qui furent recensés sur le site historique de Sillery.

Nom français	Nombre de mentions
Oie des neiges	70
Bernache cravant	7
Bernache du Canada	84
Canard branchu	5
Canard chipeau	20
Canard siffleur	1
Canard d'Amérique	13
Canard noir	129
Canard colvert	120
Sarcelle à ailes bleues	2
Canard pilet	35
Sarcelle d'hiver	30
Fuligule à dos blanc	2
Fuligule à collier	13
Fuligule milouinan	16
Petit Fuligule	13
Eider à duvet	3

Macreuse à front blanc	4
Macreuse brune	7
Macreuse noire	3
Harelde kakawi	12
Petit Garrot	8
Garrot à oeil d'or	76
Garrot d'Islande	2
Harle couronné	15
Grand Harle	99
Harle huppé	22
Perdrix choukar	2
Perdrix grise	4
Faisan de Colchide	1
Gélinotte huppée	20
Plongeon catmarin	2
Plongeon huard	21
Grèbe à bec bigarré	6
Grèbe esclavon	3
Grèbe jougris	8
Fulmar boréal	1
Fou de Bassan	1
Cormoran à aigrettes	43
Grand Héron	20
Bihoreau gris	3
Urubu à tête rouge	16
Balbusard pêcheur	9
Pygargue à tête blanche	7
Busard Saint-Martin	6
Épervier brun	21
Épervier de Cooper	10
Autour des palombes	9
Buse à épaulettes	7
Petite Buse	6
Buse à queue rousse	91
Buse pattue	11
Aigle royal	3
Crécerelle d'Amérique	41
Faucon émerillon	45
Faucon gerfaut	16
Faucon pèlerin	9
Râle de Virginie	1
Foulque d'Amérique	4
Pluvier argenté	1
Pluvier kildir	78
Chevalier grivelé	11
Chevalier solitaire	7
Bécasseau sanderling	1
Bécasseau minuscule	2
Bécasseau à poitrine cendrée	1

Bécasseau violet	3
Bécasseau variable	1
Bécassine de Wilson	1
Bécasse d'Amérique	2
Mouette de Bonaparte	5
Goéland à bec cerclé	197
Goéland argenté	209
Goéland arctique	33
Goéland bourgmestre	14
Goéland marin	137
Mouette tridactyle	2
Sterne pierregarin	4
Sterne de Forster	1
Petit Pingouin	2
Macareux moine	1
Pigeon biset	265
Tourterelle rieuse	1
Tourterelle triste	263
Coulicou à bec noir	10
Petit-duc maculé	8
Grand-duc d'Amérique	6
Harfang des neiges	3
Chouette rayée	12
Hibou moyen-duc	1
Engoulevent d'Amérique	12
Engoulevent bois-pourri	1
Martinet ramoneur	35
Colibri à gorge rubis	30
Martin-pêcheur d'Amérique	5
Pic à tête rouge	6
Pic à ventre roux	1
Pic maculé	20
Pic mineur	235
Pic chevelu	181
Pic à dos rayé	4
Pic flamboyant	159
Grand Pic	6
Pioui de l'Est	26
Moucherolle à ventre jaune	8
Moucherolle des aulnes	18
Moucherolle tchébec	26
Moucherolle phébi	14
Tyran huppé	30
Tyran tritri	8
Pie-grièche grise	14
Viréo à tête bleue	12
Viréo mélodieux	12
Viréo de Philadelphie	9
Viréo aux yeux rouges	49

Mésangeai du Canada	4
Geai bleu	231
Corneille d'Amérique	503
Grand Corbeau	26
Alouette hausse-col	11
Hirondelle noire	11
Hirondelle bicoloré	74
Hirondelle de rivage	9
Hirondelle à front blanc	2
Hirondelle rustique	19
Mésange à tête noire	436
Mésange à tête brune	5
Sittelle à poitrine rousse	100
Sittelle à poitrine blanche	243
Grimpereau brun	62
Troglodyte familier	2
Troglodyte mignon	9
Bulbul à semi-collier	2
Roitelet à couronne dorée	53
Roitelet à couronne rubis	70
Gobemouche gris-bleu	1
Merlebleu de l'Est	1
Solitaire de Townsend	1
Grive fauve	39
Grive à joues grises	3
Grive de Bicknell	1
Grive à dos olive	25
Grive solitaire	42
Grive des bois	7
Merle d'Amérique	302
Grive à collier	1
Moqueur chat	54
Moqueur polyglotte	12
Moqueur roux	8
Étourneau sansonnet	513
Pipit d'Amérique	6
Jaseur boréal	78
Jaseur d'Amérique	124
Paruline obscure	17
Paruline verdâtre	3
Paruline à joues grises	46
Paruline à collier	17
Paruline jaune	40
Paruline à flancs marron	17
Paruline à tête cendrée	30
Paruline tigrée	13
Paruline bleue	27
Paruline à croupion jaune	76
Paruline à gorge noire	32

Paruline à gorge orangée	18
Paruline à couronne rousse	11
Paruline à poitrine baie	15
Paruline rayée	20
Paruline noir et blanc	22
Paruline flamboyante	41
Paruline couronnée	17
Paruline des ruisseaux	10
Paruline triste	20
Paruline masquée	45
Paruline à calotte noire	14
Paruline du Canada	11
Tohi à flancs roux	8
Bruant hudsonien	60
Bruant familial	115
Bruant vespéral	4
Bruant des prés	44
Bruant fauve	38
Bruant chanteur	204
Bruant de Lincoln	11
Bruant des marais	6
Bruant à gorge blanche	167
Bruant à couronne blanche	49
Junco ardoisé	200
Bruant lapon	2
Bruant des neiges	28
Piranga écarlate	2
Cardinal rouge	119
Cardinal à poitrine rose	14
Passerin indigo	25
Goglu des prés	20
Carouge à épauettes	133
Sturnelle des prés	12
Quiscale rouilleux	29
Quiscale bronzé	220
Vacher à tête brune	211
Oriole de Baltimore	17
Durbec des sapins	82
Roselin pourpré	117
Roselin familial	207
Bec-croisé des sapins	15
Bec-croisé bifascié	32
Sizerin flammé	180
Sizerin blanchâtre	8
Tarin des pins	114
Chardonneret jaune	226
Gros-bec errant	210
Moineau domestique	521

Nombre de feuillets traités : 757
Nombre de mentions traitées : 10 564
Nombre d'heures d'observation : 1209
Nombre d'espèces dans cette liste : 213

Les espèces sont présentées selon l'ordre taxinomique de l'American Ornithologists' Union (AOU).

Les espèces surlignées en jaune sont celles pour lesquelles il existe des indices de nidification.

Liste produite le 6 novembre 2009 pour Michel Robert par Jacques Larivée.

Comme on peut le voir au tableau précédent, plus de 200 espèces d'oiseaux ont été répertoriées sur le site patrimonial de Sillery, ce qui confère une grande importance à l'évaluation des impacts de ce projet. Selon Michel Robert, biologiste et ornithologue, il y a des failles dans la documentation et dans la perception de ce qu'apportera le futur aménagement à l'avifaune.

Subject: Re: promenade Champlain- ajout d'infos
From: miro462@gmail.com
Date: Thu, 23 May 2013 18:44:39 -0400
CC: jelsener@live.ca
To: ericlucie@ymail.com

Bonjour Lucie,

J'ai regardé rapidement le rapport de Génivar et la documentation que vous m'avez fait parvenir. De prime abord, il semble y avoir des manques dans le rapport concernant la faune. Il n'est pas indiqué, par exemple, que le Renard roux fréquente le secteur (et s'y reproduit probablement). En ce qui concerne les oiseaux, il ne s'agit que d'une liste des espèces ayant déjà été observées dans l'aire d'étude (beaucoup plus grande que là où seront conduits les travaux) et il est clair qu'aucun inventaire sérieux (sur le terrain) n'a été conduit. Le rapport parle du Pic à tête rouge comme du seul oiseau nicheur à statut particulier, alors que le Martinet ramoneur niche aussi dans l'aire d'étude (mais pas là où se feront les travaux). Le rapport mentionne que le secteur riverain visé par les travaux offre peu d'intérêt pour l'avifaune, ce qui est peut-être défendable du point de vue de la nidification, mais certainement pas du point de vue de la migration. En effet, le secteur est un excellent endroit pour observer l'avifaune en période de migration et la présence du marais y est pour quelque chose, plusieurs espèces (notamment la sauvagine, les limicoles et les goélands) s'y reposant ou s'y alimentant à différentes périodes de l'année. Par ailleurs, il est faux de prétendre que le secteur n'offre aucun intérêt pour le Faucon pèlerin puisque celui-ci utilise les berges du St-Laurent pour chasser (je le vois parfois perché sur la croix de l'église St-Michel, scrutant le fleuve!); sachant qu'il niche tout près (ponts de Québec), il y a fort à parier que le secteur du marais constitue une aire où il trouve parfois sa pitance. Enfin, la présentation de la CCNQ semble indiquer que la diversité, la richesse et l'abondance générale des oiseaux seront plus grandes une fois les travaux complétés, alors que c'est probablement le contraire qui se produira, puisque la friche qui se trouve dans

le secteur constitue un bien meilleur habitat ornithologique que de futurs aménagements gazonnés et arborés ouverts.

Il y a donc des failles dans la documentation et la perception de ce qu'apportera le futur aménagement à l'avifaune du secteur.

Michel Robert, biologiste

L'importance de la biodiversité dans les villes n'est plus à démontrer (voir Environnement Canada <http://www.ec.gc.ca/envirozine/default.asp?lang=Fr&n=37C2F602-1>). Il est indispensable de s'assurer que les aménagements futurs offriront autant, sinon plus, de biodiversité que l'état actuel du site. La destruction des habitats, même partielle, est la principale cause de la disparition des espèces et de la détérioration des écosystèmes et de leur fonctionnement.

Les friches arborées offrant un meilleur habitat à l'avifaune que les espaces gazonnés et arborés ouverts, il est selon nous, important de réviser en ce sens le projet soumis par la CCNQ, surtout que l'ornithologie est une activité très populaire au Québec. « À l'occasion de son 30e anniversaire, le Regroupement Québec Oiseaux (RQO) a dévoilé les résultats d'une étude sur le profil et l'impact économique des amateurs d'ornithologie au Québec. Réalisée durant l'été 2011 par la maison de sondages SOM et le cabinet-conseil CFM Stratégies, cette étude évalue le nombre d'observateurs d'oiseaux à plus de 1,5 million d'amateurs. En démontrant que 22 % des ménages québécois s'adonnent à l'observation des oiseaux, l'étude vient confirmer que l'intérêt des Québécois pour ce loisir est tout aussi important que celui constaté aux États-Unis (<http://coo.ncf.ca/chroniques/EtudeLoisirOrnitho.php>) ».

B. HERPÉTOFAUNE

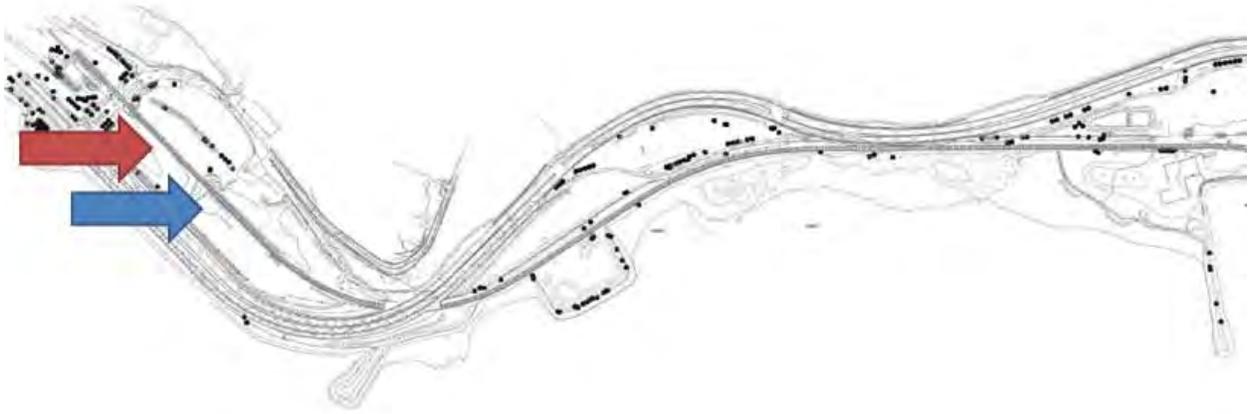
D'après la revue de littérature faite par Genivar, plusieurs espèces de reptiles et de batraciens seraient susceptibles de se retrouver dans la zone d'étude car elles ont été retrouvées en périphérie du territoire, approximativement entre le pont de Québec et la Baie de Beauport. Comme il n'y a pas eu d'inventaire de fait dans le passé sur le site du projet, aucune espèce n'est mentionnée pour ce site dans la banque de données de l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ, 2010).

Les raisons invoquées par Genivar pour ne pas faire d'inventaire nous semblent fallacieuses, complaisantes et peu crédibles en regard de l'information qui précède. La seule façon de savoir si une espèce est présente ou de conclure avec une certaine assurance qu'une espèce est absente, est de faire un inventaire sérieux au moment opportun, ce qui n'a pas été fait. Martin Ouellet, médecin vétérinaire, et Patrick Galois, biologiste-herpétologiste d'Amphibia-Nature nous confirment que, selon eux, un inventaire de l'herpétofaune dans le marais aurait dû être réalisé par des professionnels car ce milieu pourrait être un habitat potentiel aux reptiles et aux amphibiens énumérés au tableau 2.9 de l'étude d'impact de Genivar.

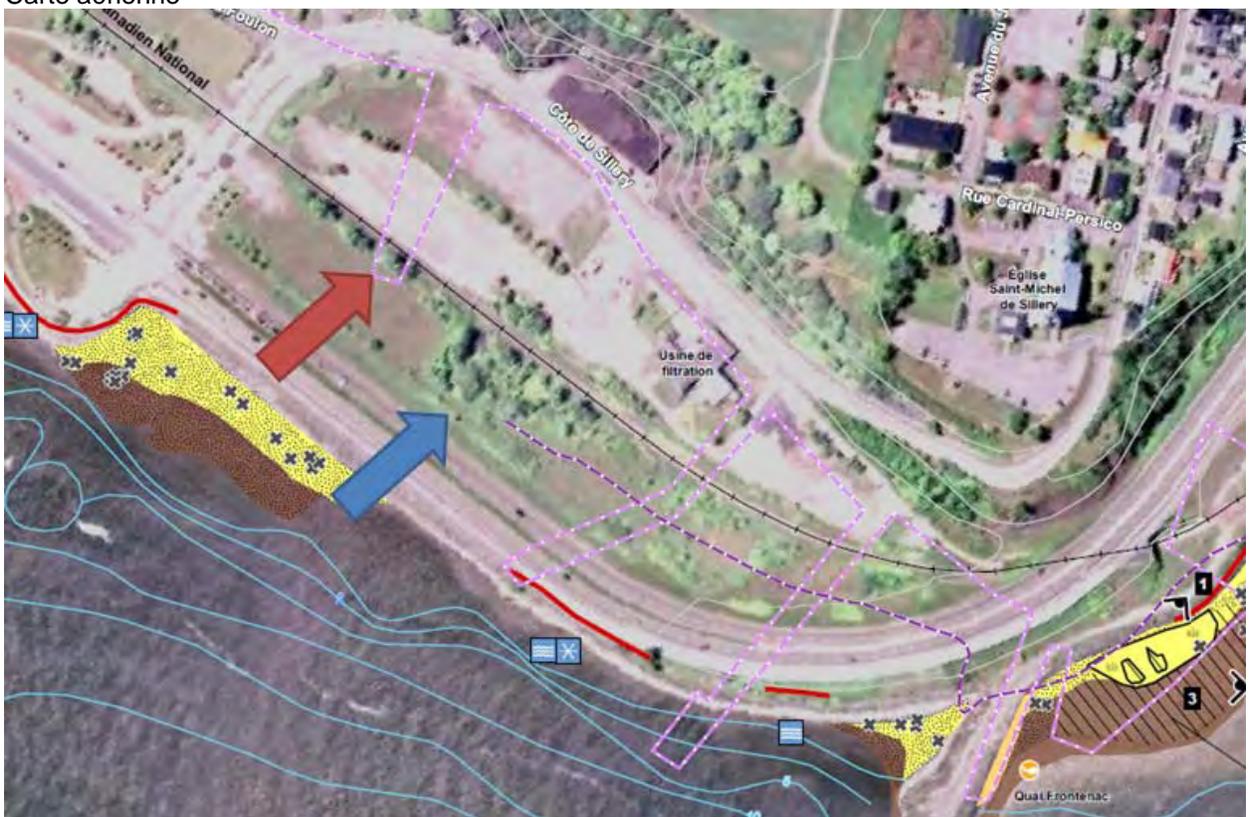
C. ARBRES

Après une étude succincte, il nous apparaît que l'inventaire des arbres réalisé par la firme d'arpenteurs-géomètres possède plusieurs lacunes, la plus grande étant que tous les arbres n'ont pas été répertoriés. On peut facilement constater cet état de fait en comparant la carte de la firme à la carte aérienne du secteur :

Carte de la firme d'arpenteurs-géomètres



Carte aérienne



La flèche bleue indique un bosquet d'arbres matures facilement visibles sur la photographie aérienne et absente de la carte de la firme d'arpenteurs-géomètres. Des photographies prises sur le terrain montrent que le bosquet d'arbres est constitué de grands arbres facilement repérables et d'espèces variées.









Au centre du bosquet se trouve une nappe d'eau alimentée par l'eau provenant d'un tuyau et dont la source n'est pas identifiée à savoir s'il d'agit d'un égout pluvial ou d'un ancien ruisseau canalisé. La nappe d'eau est suffisamment grande pour héberger un couple de canards présents au moment du repérage sur le terrain tel que le démontre la photo qui suit :





La flèche rouge indique un alignement d'arbres le long de la voir ferrée qui n'a pas été répertoriée par la firme d'arpenteurs-géomètres. Pourtant, ces arbres sont bien visibles lorsqu'on visite les lieux :





En plus d'être incomplet, cet inventaire ne donne aucune information sur l'espèce et l'âge des arbres inventoriés. Cet inventaire incomplet et sommaire ne va pas sans nous rappeler d'autres études complaisantes faites pour d'autres sites par des professionnels à l'emploi de firmes de génie-conseil et n'ayant pas la compétence pour faire de de tels inventaires. Cet état de fait a été dénoncé dernièrement par Nature Québec, Québec Arbres et l'Association des biologistes du Québec lors d'une conférence de presse en avril dernier.

Un ordre professionnel des biologistes réclamé



Nature Québec et Québec Arbres ont fait faire une contre-expertise de l'étude réalisée par la firme de génie-conseil BPR Infrastructures au boisé Nelson, à Québec. Ils ont décelé plus de 20 erreurs, omissions ou négligences. L'étude de BPR aurait omis d'inclure une prucheraie bicentenaire et des chénales anciennes.
Photothèque Le Soleil



Pierre Asselin

Le Soleil
(Québec) Nature Québec, Québec Arbres et l'Association des biologistes du Québec demandent conjointement la création d'un Ordre des biologistes du Québec, afin de protéger le public lorsque des travaux d'évaluation des milieux naturels doivent être réalisés, entre autres.

Les organismes en ont donné un exemple avec l'étude de caractérisation du boisé Nelson, à Québec, réalisée par un agronome et un ingénieur employé par la firme de génie-conseil BPR Infrastructures.

Nature Québec et Québec Arbres ont fait faire une contre-expertise de l'étude, qui aurait décelé plus de 20 erreurs, omissions ou négligences. L'étude de BPR aurait omis d'inclure une prucheraie bicentenaire et des chénales anciennes. Elle contient une erreur quant aux dimensions de la zone de

protection d'une salamandre rare, qui permettrait le prolongement d'une rue du secteur.

Malgré ces lacunes, aucun ordre professionnel n'a d'autorité sur les auteurs de cette étude, car l'évaluation des milieux naturels n'est pas l'acte réservé d'un ordre professionnel au Québec, indique un communiqué.

«Vide juridique»

Cela fait des années que l'Association des biologistes du Québec demande la mise sur pied d'un ordre professionnel, souligne Pierre Yves Robidoux, président de l'Association des biologistes du Québec (ABQ), en entrevue avec le Soleil. «À chaque fois qu'on soulève cette question avec l'Office des professions du Québec (OPQ), on se fait dire qu'il n'y a pas de problème. Cette fois, on est devant un cas très bien documenté, soulevé par des groupes de citoyens, du problème que crée le vide juridique actuel.»

Il existe pourtant un ordre professionnel pour les chimistes, les géologues, mais malgré l'explosion des biotechnologies, de l'analyse microbiologique, ce domaine n'est toujours pas encadré par une organisation professionnelle, déplore M. Robidoux.

Le président de l'ABQ donne en exemple les dossiers d'évaluation environnementale, où les biologistes peuvent être l'objet de pressions de la part de leur employeur, pour adoucir les angles, afin de plaire à un client. «Les conséquences pour le public ne sont pas visibles immédiatement. Elles peuvent survenir plusieurs années plus tard», dit-il.

La création d'un ordre professionnel rendrait les biologistes imputables de leurs actes, obligerait les promoteurs à confier les études environnementales à des professionnels reconnus.

Avis favorable

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/environnement/2013/04/26/01-4645092-un-ordre-professionnel-des-biologistes-reclame.php>

Page 1 sur 2

Il existe pourtant un avis favorable à la création de cet organisme à l'OPQ, ajoute-t-il, mais l'Office n'a rien fait pour y donner suite. Il a déjà été question d'inclure les biologistes à l'Ordre des Ingénieurs forestiers, mais cela ne résoudrait pas le problème, estime le président de l'association, car seulement 20 % des biologistes travaillent en milieu forestier.



Actualités sur l'environnement

Publicité

Accueil » Environnement » Actualités sur l'environnement » Dérives dans les études environnementales en immobilier

Imprimer

Commentaires

Envoyer

Droits

Taille du texte A A

Dérives dans les études environnementales en immobilier

Nature Québec met en cause les ingénieurs

27 avril 2013 | Isabelle Porter | Actualités sur l'environnement

Québec — Des organismes dénoncent la piètre qualité des études sur les milieux naturels produites avant qu'on autorise des projets immobiliers au Québec. Au Québec, à leur avis, les ingénieurs prennent trop de place dans ce domaine, et les biologistes, pas assez.

« Il y a une dérive vers la médiocrité, avance Christian Simard de Nature Québec. Les études d'impact [sont] le moins chères possible, avec des directives très floues. » Il ajoute que les firmes sont presque toujours embauchées par les promoteurs et que les professionnels qui les réalisent sont « souvent incompétents dans le domaine des sciences naturelles ».

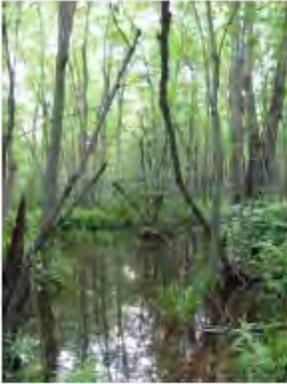


Photo : Nature-Action Québec
La firme BPR a été blâmée en 2012 des accusations d'évaluation tendancieuse pour le boisé Neilson de Québec. Sur la photo, un boisé humide protégé par la Ville de Brossard autour du Quartier Dix30.

M. Simard et des représentants de Québec Arbres et de l'Association des biologistes avaient convoqué les médias vendredi pour sensibiliser le gouvernement au problème. « Il ne faut pas confier aux ingénieurs les milieux naturels, dit M. Simard. Ce n'est pas leur job. »

Un boisé en exemple

Nature Québec a été sensibilisé à cette question par Johanne Elsener, du groupe Québec Arbres. Cette citoyenne de Québec milite depuis plusieurs années pour la protection du boisé Neilson, un milieu naturel situé dans l'ouest de la ville.

À leur avis, le cas de ce boisé est emblématique. Ils citent en exemple une étude commandée par la Ville à la firme BPR, qui sous-estimait la valeur de ses massifs d'arbres et de la zone de protection nécessaire à la préservation d'une salamandre.

Estimant que l'étude aurait dû être confiée à un ingénieur forestier et un biologiste plutôt qu'à un ingénieur et un agronome, Mme Elsener a porté plainte à trois ordres professionnels sans succès. Pour elle, c'est la preuve de l'existence d'un « vide juridique » dans ce domaine.

Avec M. Simard, elle a aussi donné d'autres exemples à Saint-Bruno, Val-Jalbert, Laval, Terrebonne et Magog.

Comme piste de solution, ils proposent que la profession de biologiste devienne un ordre professionnel. Selon le président de leur association, Pierre-Yves Robidoux, cela fait 40 ans que l'Office des professions du Québec résiste à la création d'un tel ordre.

La découverte des omissions et négligences dans l'inventaire déposé par la CCNQ justifie, à notre avis, la demande d'un véritable inventaire détaillé des arbres du site, fait cette fois-ci par des professionnels ayant les compétences nécessaires.

La plupart de ces arbres non répertoriés nous apparaissent beaucoup trop grands pour être transplantés avec succès. En outre, cet habitat en bord de boulevard dans le corridor des vents du fleuve est très peu propice à la survie des arbres transplantés ou plantés. La preuve en a été donnée par la première phase de la Promenade Samuel-de-Champlain où un taux élevé de mortalité a sévi tel que nous l'atteste Jean Lamontagne, arboriculteur.

Il nous apparaît donc beaucoup plus souhaitable de conserver la population d'arbres en place car leur taux de mortalité sera moindre, leur gabarit sera plus grand et leur coût d'entretien moins élevé que des arbres plantés ou transplantés. Cet état de fait est attesté par Jean Lamontagne, arboriculteur, dans le courriel qui suit :



1200, rue de Bourges
Québec (Québec) G1H 1N3
Tél. Téléc. : 418.624.2775
Lamontagnearbre@videotron.ca

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 13 juin 2013

Madame Johanne Elsener
Québec Arbres

Objet : État de santé phytosanitaire des arbres situés le long de la Promenade Champlain à Québec

Mise en situation

À la suite de nos dernières conversations, je me suis rendu à la Promenade Champlain à Québec pour vérifier l'état de santé des arbres qui longent cette promenade. Voici donc mes observations sur la condition phytosanitaire de ces arbres.

Inventaire dendrologique

Des centaines d'arbres ont été plantés le long de la promenade au cours des dernières années. Les essences évaluées sont principalement des *fraxinus* s.p. (frênes) de différentes variétés tout comme des *populus* s.p. (peupliers), des *ulmus* s.p. (ormes résistants à la MHO) ainsi que des salix s.p. (saules) et des *celtis occidentalis* (micocoulier occidental).

Ces essences sont considérées comme très résistantes aux différents stress urbains et c'est pourquoi elles ont été plantées en grand nombre dans cet endroit.

Inventaire phytosanitaire

Bon nombre des arbres plantés au cours de la saison de croissance 2011 et 2012 ont beaucoup de difficulté à s'implanter. Plusieurs d'entre eux sont morts et doivent être remplacés.

D'autres sont très dépérissants et on y observe une grande quantité de branches mortes, malades et défoliées.

De plus, de la fasciculation, causée par les produits fondant pour éliminer la glace sur la chaussée, est présente sur de nombreux spécimens, ce qui augmente d'autant le dépérissement.

Bref, ces arbres sont en mauvaise condition et ils devront recevoir des traitements arboricoles, notamment un élagage sanitaire et une fertilisation pour les aider à se développer et à obtenir une condition sanitaire acceptable. Pour y arriver, ces arbres devront être entretenus sur une base régulière pour les rendre plus résistants aux différents assauts auxquels ils doivent faire face.

Cette situation n'a rien d'étonnant considérant le lieu de plantation qui est peu recommandé pour une implantation de grands végétaux. Le froid intense causé par la proximité du fleuve Saint-Laurent glacé durant l'hiver et les vents glacials soufflant principalement de l'ouest durant la saison froide; la circulation intense sur le boulevard Champlain et l'application répétée de fondants sur la chaussée qui a pour conséquence de répandre des gouttelettes de fondant sur les bourgeons des arbres entraînant leur mort ainsi que la contamination du sol gorgé de fondant qui lors du dégel abreuve ces végétaux sont tous responsables du dépérissement de ceux-ci.

Recommandation

Lors des travaux de construction de la première partie de la Promenade Champlain, les gestionnaires du projet ont été dans l'obligation de procéder à l'abattage d'arbres qui étaient déjà en place pour permettre la réalisation de la Promenade et la plantation de nouveaux végétaux.

Comme ces nouvelles plantations peinent à s'implanter et exigeront des frais élevés pour les entretenir, nous suggérons de conserver le plus grand nombre de végétaux arboricoles déjà présents sur le site puisque leur gabarit imposant et leur système racinaire sont actuellement bien développés et acclimatés aux conditions difficiles qui prévalent le long du fleuve Saint-Laurent. Ces arbres matures sont plus résistants et peuvent, par le fait même, mieux résister à ce milieu hostile. De plus, comme ces arbres sont souvent en bosquets, ils se protègent mutuellement des attaques climatiques extrêmes.

Bien entendu, rien n'empêche la plantation de nouveaux sujets entre les arbres à conserver puisqu'ils les protégeraient contre le climat extrême retrouvé le long de la Promenade Champlain.

Jean Lamontagne
Consultant en arboriculture

Sans compter que beaucoup de ces arbres sont des espèces indigènes et non pas des cultivars horticoles. De plus, certains de ces arbres sont des feuillus nobles et non pas des peupliers, une espèce pionnière résistante mais à longévité réduite qui fut plantée en grand nombre lors de la phase I.

La présence de grands arbres regroupés en bosquet ou alignés en rangs serrés est un bien meilleur refuge pour la faune que de petits arbres isolés et un bien meilleur coupe-vent. La grande exposition aux vents de ce secteur a un effet répulsif sur les cyclistes et marcheurs. Cet effet répulsif est d'autant plus grand que la température est froide, ce qui explique le peu de fréquentation du secteur de la phase I de la promenade à l'automne, en hiver et au printemps. De plus, de grands arbres en croissance captent plus de polluants atmosphériques, de gaz carbonique et d'eau de pluie que de jeunes arbres ce qui rend leur présence beaucoup plus intéressante du point environnemental que des jeunes arbres plantés ou transplantés. C'est pourquoi, nous demandons que le projet soit modifié pour conserver le plus grand nombre d'arbres possible en portant une attention particulière aux plus grands d'entre eux ainsi que tous ceux poussant en bosquets ou en alignement serré.

Bien que ce secteur soit clôturé, il n'est pas inaccessible à la population car on peut facilement y accéder par la voie ferrée. D'ailleurs des sentiers informels présents sur l'avancée Shell témoignent de la fréquentation de ces lieux par une partie de la population.



Sentier piétonnier informel sur l'avancée Shell

Pour toutes les raisons mentionnées précédemment, nous sommes en désaccord avec les conclusions du rapport de Genivar au point 6.3.1.3 : « L'élimination du couvert végétal d'une surface aussi importante en milieu urbain représente souvent un impact négatif significatif pour ce dernier ainsi que pour ses résidents et autres usagers. En fait, la végétation affiche généralement une bonne reconnaissance de sa valeur environnementale auprès de la collectivité. Par contre, étant donné qu'il s'agit d'un vaste espace, dont la vocation était anciennement industrielle et qui laisse place aujourd'hui à un terrain vacant en friche inaccessible puisqu'il est clôturé, cela le rend passablement moins esthétique, attrayant et valorisé

auprès de la population. Composée essentiellement d'essences végétales pionnières des milieux en recolonisation progressive, cette végétation présente donc une faible valeur. Aussi, bien que le degré de perturbation correspondant à cette élimination soit élevé, l'intensité de l'impact est plutôt jugée moyenne. Par ailleurs, bien que celui-ci se manifesterait à une échelle locale, il sera tout de même de courte durée puisque la totalité de la surface fera l'objet d'importants travaux d'aménagements paysagers, incluant des plantations de multiples essences végétales. Aussi, l'importance de l'impact du projet sur la végétation est jugée faible et s'estompera complètement par la reprise de la nouvelle végétation à valeur ajoutée. » (*Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3*, GENIVAR (091-50992-00), Rapport final, Commission de la capitale nationale du Québec Mars 2012)

D. MARAIS

Le marais présent dans ce secteur est le seul marais qui existe entre le pont de Québec et le port de Québec. Les milieux humides jouent un rôle vital dans l'équilibre écosystémique de notre environnement et sont parmi les milieux naturels les plus riches au monde. En plus de maintenir la biodiversité, ils contribuent à améliorer la qualité de l'eau. Les milieux humides ont subi des pertes importantes en termes de superficie au cours des dernières décennies, tout particulièrement ceux situés en zone urbaine. De plus, ce marais possède une valeur sociale élevée puisqu'il est le dernier des marais situé à proximité des résidents du promontoire de la Ville de Québec, une zone urbaine fortement densifiée.

Le représentant de Genivar nous a dit lors de l'audience publique que la destruction de la partie supérieure du marais aurait pu avoir des impacts négatifs sur l'intégrité, la biodiversité et la survie du marais car cette strate avait été colonisée par des plantes non indigènes, les plantes indigènes vulnérables se retrouvant aux strates inférieures. Nous contestons cette opinion émise car la strate supérieure peut jouer un rôle important dans l'intégrité des strates inférieures et la survie de certaines espèces fauniques, espèces qu'on ne peut identifier à ce stade-ci car l'herpétofaune n'a pas été inventoriée. Hélène Gilbert, biologiste au Bureau d'écologie appliquée, nous confirme l'importance du haut marais pour la biodiversité du littoral et comme refuge pour des espèces menacées de la flore.



Nous recommandons la protection de l'intégralité de ce marais d'un grand intérêt biologique et social. Cette recommandation s'inscrit dans les sens des orientations proposées par le Groupe de travail sur les milieux humides dont le premier principe de ce document stipule qu'aucune perte de milieu humide d'intérêt ne devrait être autorisée (Annexe 1).

Nous sommes d'avis que la destruction projetée de 20% de ce marais ne s'inscrit pas dans une vision de développement durable, c'est pourquoi nous nous opposons à la construction de la piscine et du miroir d'eau dans ce secteur. D'autres raisons justifient aussi ce choix, raisons sur lesquelles nous élaborerons dans divers chapitres de ce mémoire.

E. CLIMATOLOGIE

Lors de l'audience publique, le représentant de Génivar nous a dit que les plans du projet étaient basés sur des niveaux de hautes eaux estimés selon les niveaux historiques car leur revue de littérature leur avait démontré des positions contradictoires quant aux niveaux d'eau futurs du fleuve à la hauteur de Québec. Il nous a dit aussi que les références de cette revue de littérature se retrouvaient dans la bibliographie de leur rapport.

Or, la lecture de la bibliographie ne nous a pas permis de trouver une seule référence sur l'estimé de niveaux futurs des eaux du fleuve. Nous avons donc communiqué avec Louis Fortier, biologiste et professeur à l'Université Laval. Sa réponse se retrouve dans l'encadré ci-dessous.

From : Louis.Fortier@bio.ulaval.ca

To: jelsener@live.ca

Date : Tue, 28 May 2013 19 :30 :19 -0400

Subject : Re : Climatologie niveaux d'eaux Promenade Samuel de Champlain – ajout d'infos

Bonsoir Johanne,

Le spécialiste de la question est Dr. Denis Lefavre de Pêches et Océans Canada à l'institut Maurice-Lamontagne. Dans ce document de Ressources Naturelles Canada <http://www.rncan.gc.ca/sciences-terre/changements-climatiques/adaptation-collectivites/353> il estime à 14 cm en 2050 l'augmentation du niveau des eaux à Québec. Il me confirme qu'il n'y a pas d'estimé plus récent. Ce genre d'estimé est obtenu par modélisation à partir des scénarios climatiques en vogue.

Louis

Puisque qu'un spécialiste en climatologie de Pêche et Océan Canada estime dans une publication officielle que le niveau des eaux du fleuve augmentera de 14 cm, il nous apparaît important de s'assurer que cette valeur soit insérée dans les plans et devis du projet de la CCNQ.

« En ce qui a trait aux précipitations annuelles, il est prévu que, d'ici 2100, elles auront augmenté de 20 % en moyenne par rapport à l'an 2000, avec une recrudescence des événements extraordinaires de pluies torrentielles à travers l'Amérique du Nord (Christensen *et al.*, 2007). Se basant sur de nombreuses études scientifiques, Mailhot *et al.* (2008) avancent l'hypothèse que les épisodes de pluie intense augmenteraient de l'ordre de 7 à 23 %, au Québec, entre la période climatique 1961-1990 et la période de 2041-2070. » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Puisque le nombre de fortes précipitations à Québec augmentera dans les prochaines années, ceci augmentera le risque de débordement des égouts pluviaux si le réseau d'égouts n'a pas été construit pour absorber ces fortes pluies. L'imperméabilisation des surfaces du site de la phase III augmentera le ruissellement des eaux et le volume d'eaux rejoignant les égouts pluviaux. Ceci entraînera un risque accru de débordement d'eaux d'égout dans le fleuve Saint-Laurent si cette augmentation de fréquence de fortes pluies n'est pas prise en compte. Or, dans le rapport de Génivar, nous n'avons pas trouvé d'allusion à ce phénomène ni de références nous indiquant que ce phénomène avait été pris en compte.

Ce point est quand même majeur, le fleuve Saint-Laurent servant de source d'eau potable et de lieu de baignade à des populations vivant en aval.

F. TRAME VERTE

Les villes vertes modernes travaillent à la réalisation de trames vertes sur leur territoire urbanisé. Ces trames vertes sont constituées de milieux naturels et d'espaces verts distribués dans la trame urbaine qu'on essaie de relier entre eux par des corridors écologiques. Dans ce concept de trame verte, la notion de proximité entre les milieux naturels et les citoyens est très importante. Ainsi, plusieurs villes se sont fixé des objectifs de proximité. Pour Vancouver, tout citoyen doit résider à au plus 5 minutes de marche d'un milieu naturel ou d'un espace vert. Pour Hambourg, chaque citoyen doit résider à au plus 500 mètres d'un milieu naturel ou d'un espace vert.

« Divers chercheurs soulignent également les bénéfices qui peuvent être tirés d'une bonne distribution spatiale des espaces consacrés à la forêt urbaine, et notamment de sa proximité avec les zones résidentielles. Une telle proximité des espaces arborés est considérée comme un élément clé d'approches comme celle de l'urbanisme multifonctionnel à l'échelle des quartiers (Vreeker, 2004), où la coexistence des multiples fonctions urbaines (résidentielle, commerciale, récréative, professionnelle) est encouragée de façon à ce que leurs habitants réalisent l'ensemble de leurs activités avec un minimum de déplacements (Dijst, 1999), ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, tout en simulant la revitalisation des quartiers. »

Extrait de Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010

Depuis l'été 2012, plusieurs groupes environnementaux réunis sous l'égide de *Nature Québec* travaillent à l'élaboration d'une trame verte pour le territoire du Grand Québec-Lévis. Les espaces verts des « grands domaines » de Sillery contigus au secteur de la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain ont été identifiés comme une composante importante de la future trame verte de Québec. À cet effet, le conseil d'administration de *Nature Québec* a adopté une résolution en faveur de la conservation intégrale des espaces verts des grands domaines de Sillery. Cette résolution se retrouve à l'annexe 2 de ce mémoire.

Dans le processus de réflexion de l'aménagement de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain, il convient de se demander si des modifications au projet ne seraient pas de mises pour bonifier la future trame verte de Québec. Les espaces de ce projet pourraient constituer, sous plusieurs aspects, un élément clé de cette future trame verte. Leur grande superficie, leur richesse écosystémique présente dans le marais, leur localisation à proximité d'un noyau fortement urbanisé, leur proximité au fleuve, leur grande attractivité auprès de la population et leur connectivité possible à d'autres milieux naturels (comme les Plaines d'Abraham, le boisé Tequenonday, le boisé Cartier-Roberval, les milieux humides du secteur Chaudière, etc.) par le corridor vert de la falaise arborée longeant le promontoire de Québec leur confèrent en ce sens une valeur inestimable.

Nous croyons qu'un aménagement plus naturel de certains secteurs contribuerait à la bonification de cette trame verte, notamment les secteurs gazonnés identifiés par les chiffres 2, 3, 7 et 8 (voir cartes ci-dessous) où des jardins naturalisés inspirés du *Jardin en mouvement* de l'architecte français Gilles Clément pourraient être aménagés. De plus, un aménagement naturel du secteur du marais (secteur 4) conviendrait mieux à l'intégrité et la pérennité du marais et devrait donc être incontournable.



VII. SANTÉ

Avant-propos

Les milieux naturels contribuent à la santé de la population et leur présence dans une ville verte moderne contribue à améliorer la santé physique et psychologique des citoyens. Ce faisant, la protection de la nature en milieu urbain représente des économies puisqu'elle réduit les coûts de soins de santé de la société. La protection des milieux naturels et la naturalisation ayant subi une dégradation anthropique revêtent donc une importance qui ne peut être ignorée lorsqu'on évalue le projet d'aménagement de la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain. Dans ce chapitre nous examinerons les effets de la pollution atmosphérique sur la santé (A), l'impact du réchauffement climatique (B), la contamination des eaux du fleuve (C), la question de l'obésité (D) et finalement, la santé psychologique des citoyens et des citoyennes (E).

A. POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE, MALADIES PULMONAIRES, CARDIOVASCULAIRES ET CANCERS

Tout d'abord, mentionnons que la pollution des basses atmosphériques est reconnue pour provoquer de graves maladies respiratoires et vasculaires, de même que le développement de certains cancers. Selon une estimation jugée conservatrice de l'Institut national de santé publique du Québec, 1 974 (± 467) décès prématurés auraient été causés par l'exposition aux divers types de particules en suspension (PM_{2,5}), à l'ozone troposphérique (O₃) et au dioxyde d'azote (NO₂) en 2002, au Québec (Tableau 1), ce qui représente 7 % de la mortalité totale. Dans un même ordre d'idées, Burnett *et al.* (2004) ont observé un lien significatif entre les variations quotidiennes de concentration de NO₂ et les fluctuations des taux de mortalité dans les douze principales villes du Canada, dont Québec et Montréal, entre 1980 et 1999. Dans certaines villes européennes, davantage de décès seraient attribuables aux effets de la pollution urbaine qu'aux accidents de voiture (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

On rappelle qu'un hectare boisé capte 1 tonne de polluants atmosphériques par année et c'est pourquoi on se doit absolument de protéger les arbres urbains et même d'augmenter leur présence, si possible, leur présence dans les villes. Il est donc de toute première importance dans ce projet soumis à la consultation de faire un inventaire exhaustif des arbres existants et de rechercher des aménagements qui en protègent le plus grand nombre possible. Idéalement, après réalisation du projet, la couverture arborée de ce secteur devrait être augmentée.

B. RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ET ILOTS DE CHALEUR

Il faut aussi souligner que les arbres urbains remplissent de multiples rôles environnementaux dont leur importance devrait être prise. Un de leurs rôles essentiels est d'atténuer les effets des canicules occasionnés par le réchauffement planétaire. Or, les périodes de canicule représentent un grave problème de santé publique puisqu'elles occasionnent de nombreux décès, notamment au sein de la population la plus vulnérable. À titre d'exemple, la mortalité durant la canicule de 2010, qui a vu la moyenne des températures maximales dépasser 33°C pendant cinq jours, a augmenté de 33% au Québec (Bustanza *et al.* *BMC Public Health* 2013, 13 56). Après quatre jours de canicule, la mortalité quotidienne a même montré une augmentation maximale de 93%. Ce problème, lié à la chaleur accablante ne pourra être résolu efficacement qu'en intégrant la préservation (et l'accroissement) des

arbres urbains à l'aménagement du territoire. La présence des espaces verts peut en effet diminuer de 5 à 12 °C la température des zones asphaltées ou bétonnées situées à proximité tel que décrit dans le graphique ci-dessous.

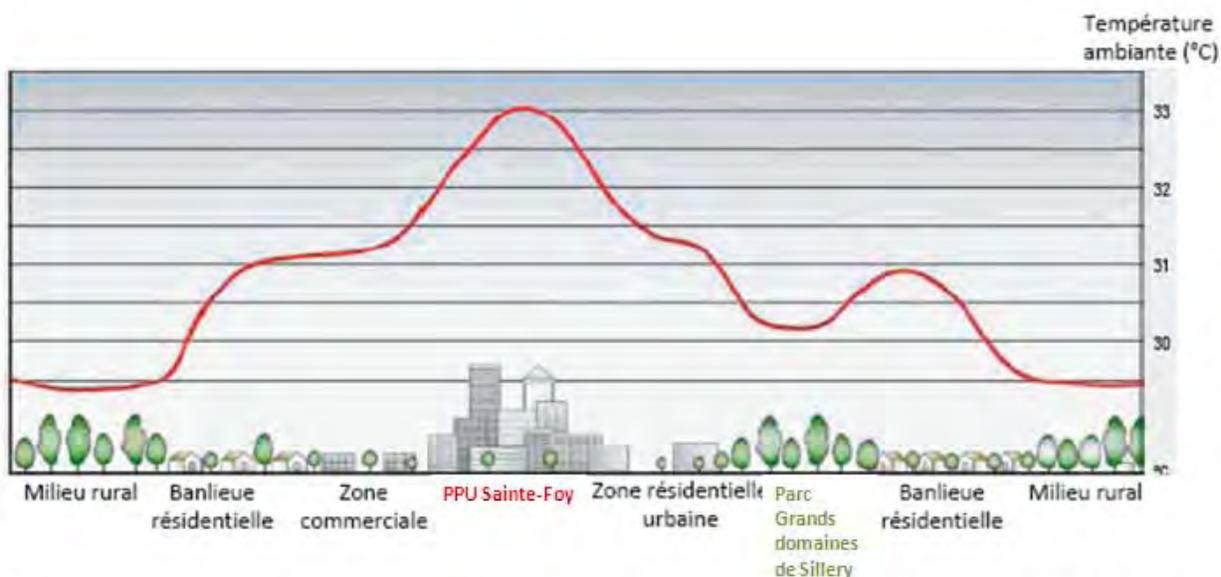


Figure 4 : Variation de température en fonction du couvert forestier et de la densité du cadre bâti, dans une ville et à sa périphérie. Tiré de Butera, 2008 (cité par Moreno *et al.*, 2008).

Adapté de Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

De plus, selon les auteurs d'un article publié dans *Les cahiers de l'Institut EDS* (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010), « en raison de certaines réactions photochimiques, un accroissement de 1 à 3 °C de la température ambiante peut entraîner une augmentation de 11 à 33 % de la teneur en divers polluants atmosphériques (Narumi *et al.*, 2009), lesquels ont également un impact négatif sur la santé humaine [...] ». Or, un autre rôle très important des arbres urbains est de lutter contre la pollution atmosphérique en captant les polluants de l'air. Les espaces boisés absorbent en moyenne environ 110 kg/ha de polluants atmosphériques (CO₂ non inclus). Encore là, ce rôle a un impact majeur sur la santé des habitants. La conservation des arbres urbains permet ainsi d'éviter d'importants coûts de santé publique.

La canicule qui a frappé l'Europe en 2003 a été particulièrement meurtrière. Les organismes de santé s'accordent pour attribuer 15 000 décès en France à cette vague de chaleur. Du fait du réchauffement planétaire, les épisodes de chaleur accablante de l'été vont progressivement croître en fréquence et en intensité. Les canicules sont difficiles à supporter par les populations, surtout celles vivant en zones urbaines, car elles sont accentuées par les îlots de chaleur comme l'indique cet article publié en 2010 : « Lorsqu'elle est très élevée, la chaleur urbaine entraîne pour la population un inconfort et parfois même de graves problèmes de santé, tels que des coups de chaleurs et des problèmes cardiaques » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Le Québec n'échappe pas à ces phénomènes. La métropole montréalaise a ainsi connu une période de canicule en juillet 2010. Durant cinq jours consécutifs, la moyenne des températures maximales a dépassé 33°C et les températures minimales sont restées supérieures à 20°C pendant neuf jours. Une analyse de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal (Canicule 2010 à Montréal (2011) Direction de santé publique, Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal, http://publications.santemontreal.qc.ca/uploads/tx_assssmpublications/978-2-89673-036-0.pdf) a

révélé que, du 6 au 11 juillet 2010, 106 décès étaient probablement ou possiblement attribuables à la chaleur, dont 93 dans la communauté.

La carte des îlots de chaleur du Gouvernement du Québec confirme les craintes de la santé publique et montre d'immenses et intenses îlots de chaleur à Québec, notamment au plateau centre de Sainte-Foy. Cet îlot de chaleur, déjà inquiétant en soi, augmentera en superficie et en amplitude avec la mise en œuvre du Programme particulier d'urbanisme de la Ville de Québec adopté cet hiver, car il ne prévoit aucun plan d'atténuation de la minéralisation des surfaces provoquées par la densification future. Or, tout espace naturel urbain contribue efficacement à lutter contre les effets néfastes des changements climatiques en climatisant le territoire urbanisé situé aux environs. Alors que les Nations Unies et les organismes de santé exhortent les décideurs à mettre en place des mesures d'atténuation contre les effets du réchauffement planétaire avec de plus en plus d'empressement, l'aménagement naturel de certains secteurs (2, 3, 7 et 8 des cartes du chapitre sur l'Environnement) du projet de la CCNQ permettrait de répondre adéquatement à ce problème de santé publique.

Carte des îlots de chaleur répertoriés par le Gouvernement du Québec



Il est bien connu que les personnes âgées et celles souffrant de maladies cardio-vasculaires sont les personnes les plus vulnérables face à la chaleur accablante. Mais, étonnamment, les personnes atteintes de maladies mentales sont également affectées. Ce fait a été mis en lumière dans le rapport de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal. Ce rapport a ainsi révélé que, des 93 décès attribuables à la chaleur, 55 cas sont dus à des problèmes cardio-vasculaires et 31 cas concernent des personnes ayant des troubles de santé mentale, dont 13 personnes souffrant de schizophrénie. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette vulnérabilité. Ces personnes peuvent avoir une perception de chaleur ou une thermorégulation altérée, ou des réponses physiologiques et comportementales inadéquates. Ces problèmes peuvent résulter de la maladie elle-même ou des médicaments pris par ces personnes.

On sait maintenant que les changements climatiques sont causés par l'émission anthropique de gaz à effet de serre, notamment le gaz carbonique. La fabrication d'un mètre cube de béton émet 2 tonnes de gaz carbonique (1 tonne causée par la réaction chimique et 1 tonne causée par l'énergie fossile consommée pour la production). Nous avons évalué que le bassin et le miroir d'eau nécessiteraient la fabrication d'approximativement 2000 mètres cubes de béton. Ceci correspond à l'émission approximative de 4000 tonnes de gaz carbonique dans l'atmosphère. Ces émissions viennent s'ajouter aux émissions requises pour déplacer voie ferrée et boulevard et construire 600 cases de stationnement. L'abandon des projets de piscine, miroir d'eau et terrains de stationnement au profit d'un aménagement naturel de ces secteurs préviendrait cette émission massive de gaz à effet de serre.

Le rapport de l'Agence de la santé et des services sociaux de la ville de Montréal souligne l'importance de poursuivre les efforts de prévention par la climatisation des milieux de vie, par la réduction des émissions des gaz à effet de serre, et par les mesures de verdissement de l'environnement du milieu urbain afin que les citoyens puissent avoir accès à des zones d'ombre. Nous croyons qu'il faille donc

favoriser de tels aménagements pour la population dans ce projet de la CCNQ en protégeant les arbres existants et en favorisant un aménagement naturel de certains secteurs identifiés précédemment.

C. CONTAMINATION DES EAUX DU FLEUVE SAINT-LAURENT

« En ce qui a trait aux précipitations annuelles, il est prévu que, d'ici 2100, elles auront augmenté de 20 % en moyenne par rapport à l'an 2000, avec une recrudescence des événements extraordinaires de pluies torrentielles à travers l'Amérique du Nord (Christensen *et al.*, 2007). Se basant sur de nombreuses études scientifiques, Mailhot *et al.* (2008) avancent l'hypothèse que les épisodes de pluie intense augmenteraient de l'ordre de 7 à 23 %, au Québec, entre la période climatique 1961-1990 et la période de 2041-2070. » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Or, comme nous l'avons vu au chapitre environnement, les eaux de ruissellement en excès provoquent des débordements d'égouts qui contaminent les cours d'eau situés à proximité. Pour le territoire de la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain, ces eaux d'égouts risquent de rejoindre le fleuve Saint-Laurent, contaminant ses eaux qui servent de source d'eau potable et de lieu de baignade pour les populations situés en aval. Cette contamination pouvant entraîner des problèmes de santé chez les populations qui en dépendent, il est essentiel, à notre avis, de tenir compte de cet élément dans l'évaluation du projet de la phase III.

L'imperméabilisation des surfaces du site de la phase III par la construction de 600 cases de stationnement augmentera le ruissellement des eaux et le volume d'eau rejoignant les égouts pluviaux. Ceci entraînera un risque accru de débordement d'eaux d'égout dans le fleuve Saint-Laurent si cette augmentation de la fréquence de fortes pluies n'est pas prise en compte. Or, dans le rapport de Génivar, nous n'avons pas trouvé d'allusion à ce phénomène ni de références nous indiquant que ce phénomène avait été pris en compte. Encore là, un aménagement naturel permettrait de contrer cet impact négatif potentiel sur la santé de la population québécoise.

D. OBÉSITÉ

« La recrudescence des problèmes liés à l'obésité n'épargne pas non plus le Québec, où la prévalence de l'excès de poids et de l'obésité chez les adultes a augmenté de près de 50 % de 1987 à 1998 (Institut national de santé publique du Québec, 2006) » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010). La sédentarité est aussi un facteur de risque de développement des cancers. La présence de circuits récréatifs avec des points d'intérêt insérés dans une trame naturelle exercent un grand pouvoir d'attraction sur la population, l'incitant à marcher, à se promener et à faire de l'activité physique.

De véritables espaces de vie qui peuvent être animés par des maisons thématiques, des événements ou des expositions d'œuvre d'art en plein air exercent une grande attractivité. Cependant, à cause de notre climat, ces espaces de vie doivent offrir une protection contre le vent, les intempéries et le froid ce que des espaces boisés et des édifices réussissent mieux à accomplir que des terrains de stationnements ou des piscines et miroirs d'eau. Il est à notre avis primordial d'aménager la Promenade Samuel-de-Champlain pour assurer une affluence de promeneurs durant les quatre saisons de l'année et non pas seulement durant la canicule estivale.

La protection des arbres actuels, la naturalisation de certains secteurs pourraient mieux protéger les promeneurs contre les vents froids de l'automne, de l'hiver et du printemps québécois. De plus, la construction de quelques maisons thématiques pourrait offrir des lieux de réchauffement et de protection

contre les intempéries aux promeneurs. Nous reviendrons sur cette recommandation dans le chapitre sur la Culture.

E. SANTÉ PSYCHOLOGIQUE

« D'un point de vue psychologique, le lien entre bien-être et végétation urbaine est très clairement établi (Kaplan, 1993; Frumkin, 2001; Kaplan, 2001; Gidhlof- Gunnarsson et Ohrstrom, 2007; Kaplan, 2007). Le contact avec la nature permet, de façon générale, de réduire le niveau de stress (Ulrich 1986; Parsons *et al.*, 1998; McPherson *et al.*, 2007), de reposer la vue et d'apaiser les tensions liées à la vie en milieu urbain (Vergriete et Labrecque, 2007). Des citoyens ayant un accès à un espace vert à l'abri du bruit présentent moins de problèmes psychosociaux, tels que fatigue et épuisement (19 % moins d'incidence), stress (16 %) et caractère irritable (15 %), que leurs concitoyens qui n'ont pas accès à un oasis de tranquillité végétalisée (Gidhlof-Gunnarsson et Ohrstrom, 2007). De plus, en fournissant des espaces de rencontre, les arbres et les espaces verts contribuent à améliorer la qualité des liens sociaux dans les communautés (Coley *et al.*, 1997; Leyden, 2003), à revitaliser les quartiers (Kuo, 2003) et à favoriser le développement d'un sentiment d'appartenance (Wolf, 2003a). » (Lafontaine-Messier, Oliver et Chicoine, *Les cahiers de l'Institut EDS*, série Stratégies du développement durable, numéro 1, février 2010).

Un aménagement naturel des zones 2, 3, 7 et 8 avec un déplacement vers le sud de certains segments du sentier piétonnier et de la piste cyclable permettrait de créer à certains endroits un écran végétal qui cacherait le boulevard Champlain et protégerait les promeneurs contre le bruit émanant de la circulation routière sur ce boulevard.

« Par ailleurs, une étude (Fuller et collab., 2007) a comparé les effets des espaces verts sur le plan psychologique selon la biodiversité des milieux, évaluée par des mesures objectives. Elle révèle non seulement que les personnes ont une perception assez précise du niveau de biodiversité, mais que les bénéfices psychologiques sont associés à la biodiversité, en particulier celle des plantes et des oiseaux » (Les espaces verts urbains et la santé, INSPQ, 2011). Il nous apparaît donc vital de rechercher un aménagement qui favorise le maintien ou l'accroissement de la biodiversité notamment en protégeant l'intégralité du marais, en protégeant les arbres urbains déjà présents, surtout ceux à fort gabarit, et en favorisant des aménagements naturels dans les zones 2, 3, 7 et 8 des cartes apparaissant au chapitre Cartes.

VIII. CULTURE

Avant-propos

Une partie du territoire visé par le projet de la CCNQ se situe sur le site historique de Sillery, dont l'histoire extraordinaire méconnue par une grande majorité de Québécois mériterait d'être diffusée et mise en valeur. À part quelques évocations des anciens quais dans l'aménagement du quai Frontenac et du secteur au pied de la côte de Sillery ainsi que de quelques photos qui seront apposées à certains édicules du secteur, il ne semble pas y avoir dans le projet de la CCNQ une véritable mise en valeur de cette histoire singulière qui pourrait à la fois être éducative et attrayante pour la population et le tourisme. Dans ce chapitre, nous ferons un bref rappel de l'histoire de Sillery () accompagnée de quelques propositions pour mettre en valeur cet héritage culturel (A. Les Premières Nations, B. Le Régime français, C. Le Régime britannique, D. L'ère moderne, E. Le fleuve Saint-Laurent, F. Archéologie et patrimoine).

A. LES PREMIÈRES NATIONS

« Les vestiges archéologiques mis au jour au boisé Irving – structures de foyers et outils ou fragments d'outils lithiques utilisés il y a plus de 3000 ans (période Archaïque) – font de ce site préhistorique l'un des plus intéressants, au point de vue scientifique à tout le moins, de la région de Québec. Des outils de la même période ont aussi été trouvés à proximité de la mission des Jésuites. Quant à la sépulture découverte de façon fortuite en 1966 à l'est de la pointe à Puiseaux, elle a été datée de la période du Sylvicole inférieur (2500 à 3000 ans avant aujourd'hui). Il est fort probable qu'existent d'autres traces de cette occupation préhistorique du territoire de Sillery dans les limites de l'arrondissement historique. » (Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery, Commission des biens culturels du Québec – Août 2004).

Lorsque les Iroquois décimèrent le peuple de la Huronie dans une guerre sans merci, une partie des survivants de ce territoire fuirent vers l'est avec les Français. Après une fuite désespérée dans des conditions que l'on peut facilement imaginer précaires, à travers un immense territoire qui va du lac Huron jusqu'à la ville de Québec, cette horde de quelques 300 réfugiés, accompagnée du père Ragueneau, un jésuite, parvint finalement aux portes de Québec à l'été 1650. Les Hurons-Wendat s'installent d'abord dans l'arrière fief de Beaulieu (Ste-Pétronille) sur l'île d'Orléans. Mais les attaques sanglantes des Iroquois les forcent peu à peu à trouver refuge ailleurs. Au printemps 1669, on les retrouve à la Mission jésuite de Sillery.

Cette mission, ouverte en 1638, avait accueilli jusqu'alors des Innus, des Algonquins et des Atikamekw afin de les sédentariser et de les évangéliser. Le nom de la mission est en hommage à Noël Brulart de Sillery, chevalier de Malte et membre de la compagnie des Cent-Associés. C'est un don qui a permis l'établissement des jésuites en ces lieux en 1637. En 1651, la compagnie de la Nouvelle-France octroya par un acte de concession la Seigneurie de Sillery à ceux que l'on appelait à cette époque *Sauvages*, c'est-à-dire les résidents néophytes. Cet acte fut ratifié quelques mois plus tard par le roi Louis XIV. L'acte stipulait que les jésuites en étaient leurs tuteurs et avaient à charge la gestion et l'administration des biens de leurs pupilles. Dans toute l'histoire du Canada, cela sera la seule seigneurie accordée à des Amérindiens sous le régime français. L'acte de concession accorde, en outre, à ces autochtones, les droits de pêche dans le fleuve St-Laurent le long des terres de la Seigneurie ainsi que dans les cours d'eau qui parcourent la seigneurie.

Dans le mémoire qu'a déposé le Conseil de la Première Nation des Innus Essipit lors de la consultation du Ministère de la culture et des Communications sur le Plan de conservation du site historique de Sillery

en avril 2013, on peut y lire : « Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery devrait inclure les caractéristiques historiques liées aux valeurs patrimoniales des Innus telles que brièvement présentées dans le présent mémoire. Aussi, la Première Nation des Innus Essipit et le Pekuakamiulnuatsh Takuhikan demandent à ce que soient révisées, en toute équité, certaines des orientations prévues dans le cadre du plan de conservation afin de préserver et de mettre en valeur les valeurs patrimoniales innues associées au site de Sillery. »

La Nation huronne-wendat fait, quant à elle, la demande suivante dans son mémoire : « Prévoir, en collaboration avec la Nation huronne-wendat, un plan d'identification des lieux d'intérêt historique pour la Nation huronne-wendat, y compris la diffusion, la communication et la publicité s'y rapportant. »

L'aménagement de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain nous apparaît donc un moment idéal pour réaliser certains souhaits émis dans ces mémoires et mettre en valeur l'histoire méconnue de nos Premières Nations. L'édification, par exemple, d'une Maison des Premières Nations, à la manière de petits musées à l'européenne, pourrait remplir ce rôle et aurait l'avantage de créer un lieu d'attraction pour les touristes et un refuge pour les randonneurs en cas d'intempéries. Cette Maison des Premières Nations pourrait être hébergée dans l'édifice prévu au nord du marais.

B. RÉGIME FRANÇAIS

« À Sillery comme ailleurs dans la vallée du Saint-Laurent, l'implantation française a été fortement tributaire des cours d'eau. À leur arrivée, les Jésuites ont tenté un rapprochement avec les Amérindiens en établissant leur mission au bord du fleuve, au pied de la falaise, à proximité du ruisseau Saint-Joseph, où ils puisaient leur eau potable. Le noyau fondateur s'est ainsi formé autour de leur maison et de la première chapelle Saint-Michel. Les fiefs et la seigneurie ont été découpés le long du fleuve, de manière à ce que chaque terre dispose d'une anse ou d'un quai. La falaise ne comptait pas comme limite sous le Régime français et les terres s'étendaient des battures jusqu'au chemin Saint-Ignace.» (Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery, Commission des biens culturels du Québec – Août 2004)

Cette époque de l'histoire de Sillery est bien mise en valeur par la Maison des Jésuites, qui même si elle se trouve à l'extérieur du territoire visé par la phase III du projet de la CCNQ, pourrait être réseautée avec la Maison des Premières Nations et la Maison de la forêt.

C. RÉGIME BRITANNIQUE

« Les anses de Sillery s'animent à la suite du blocus continental imposé par Napoléon Bonaparte (1769-1821) à la Grande-Bretagne en 1806. Coupés de ses sources d'approvisionnement traditionnelles en mer Baltique, les Britanniques se tournent alors vers leurs colonies pour se fournir en bois équarri. Les grandes propriétés de Sillery sont peu à peu occupées par des marchands de bois et constructeurs de navires, qui établissent leurs chantiers en contrebas de leur propriété érigée sur le sommet de l'escarpement.» (Plan de conservation du site historique de Sillery, MCC, 2013).

Le site patrimonial de Sillery a donc tissé des liens étroits avec l'histoire de la forêt québécoise. Il nous semble opportun de la mettre en valeur et de la faire connaître auprès de la population québécoise et, aussi, afin d'attirer des touristes étrangers. C'est pourquoi nous proposons que la Maison de la forêt, un projet mis de l'avant par la Société d'histoire forestière du Québec et financé par le Conseil de l'Industrie forestière du Québec soit réalisé dans le secteur 1 du projet de la CCNQ. Ce projet a fait l'objet de l'article qui suit :

Le Soleil > [Actualités](#) > [Société](#) > Québec pourrait devenir la ville du bois

Publié le 28 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour à 05h00

Québec pourrait devenir la ville du bois



Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été ciblé pour le projet d'observatoire de la mémoire forestière.

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

 AJOUTER À
MA PRESSE

PARTAGER

(Québec) Après Québec vieille capitale, ville fortifiée et capitale de l'hiver, voilà que la municipalité pourrait être associée au bois grâce à un projet d'observatoire de la mémoire forestière, mis de l'avant par des joueurs importants de l'industrie qui considèrent que l'histoire de la ville est étroitement liée à la bûche.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), le Bureau de promotion des produits du bois et la Société d'histoire forestière du Québec (SHFQ) ont dans les cartons cette idée de bâtiment «écoresponsable», construit en bois évidemment, qui aurait pignon sur rue idéalement le long de la promenade Samuel-De Champlain.

Le président du CIFQ, André Tremblay, explique que les bureaux administratifs de ces organisations liées au bois, qui louent des espaces en ville, ont exprimé l'idée de se regrouper sous un toit leur appartenant. Ils feraient ainsi d'une pierre deux coups en y logeant également un observatoire de la mémoire forestière qui traiterait «de la science forestière, l'histoire économique, la conservation et la protection des forêts de même que les paysages historiques», peut-on lire dans un document préparé par le SHFQ.

«On a semé la graine il y a quelques années», illustre M. Tremblay, qui souligne néanmoins que le projet a pris un certain retard alors que l'industrie forestière connaissait des difficultés. Toutefois, avec l'aménagement de la promenade Samuel-DeChamplain, la tête dirigeante du CIFQ juge qu'il serait importun de revenir à la charge.

«Ce serait une belle attraction pour Québec», souligne-t-il, ajoutant que si l'édifice est aménagé près du fleuve, les touristes auraient une belle occasion de s'en approcher en hiver.

Le garage municipal de Sillery, en bas de la côte du même nom, a été ciblé. Mais le porte-parole de la Ville, Jacques Perron, explique qu'il est trop tard, puisque les plans et devis de sa réfection sont déjà trop avancés pour prévoir une nouvelle construction. Il ne ferme cependant pas la porte à la possibilité que l'observatoire trouve sa place ailleurs dans le même secteur.

Nouveau branding

Pour le directeur de la Société d'histoire forestière du Québec, Patrick Blanchet, il va de soi que l'étiquette «bois» doit être accolée à la capitale nationale.

«Même le Canada a reconnu sa naissance économique au pied du Cap Diamant, avec le début du commerce du bois équarri [coupé à angles droits]», fait-il valoir, ajoutant que tous les grands marchands de bois étaient installés à Sillery.

M. Blanchet ajoute que la plupart des lobbyistes et des organismes liés à l'ingénierie du matériau et à l'industrie de la forêt, comme le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois), la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval ou le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie du Cégep de Sainte-Foy, sont installés à Québec.

«L'histoire du bois est très riche ici», conclut M. Blanchet, qui considère que les autorités municipales et provinciales doivent la mettre en valeur grâce au projet évalué à «plusieurs millions de dollars».

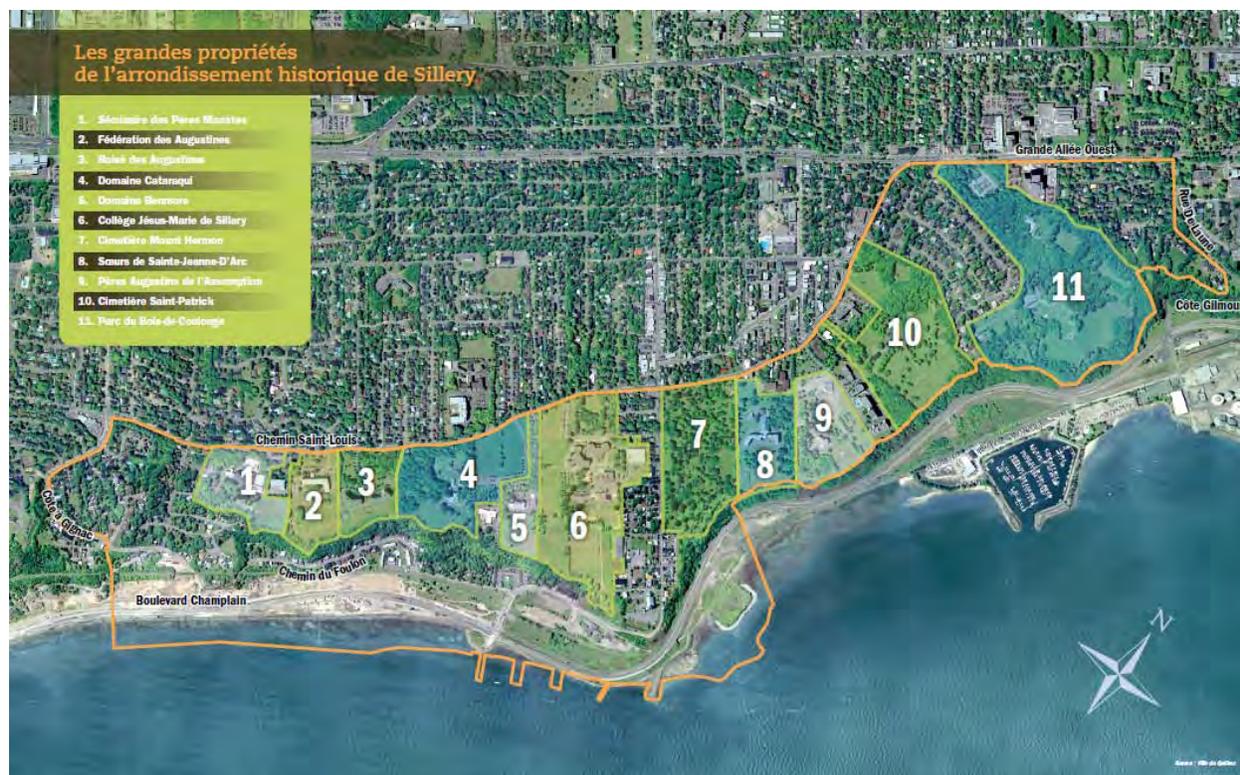
Rappelons qu'au XIXe siècle, les propriétaires de ces grands domaines de Sillery aménagent de somptueuses villas entourées de magnifiques jardins anglais en haut de la falaise. Ils s'intéressent aux sciences naturelles, dont l'ornithologie et l'horticulture. Leurs grands jardins anglais étaient composés à l'époque de bosquets d'arbres qui donnaient une certaine allure naturelle par contraste aux jardins français classiques aménagés selon des règles de proportions et de symétrie.

Nous proposons donc de faire un rappel de cette architecture paysagère de l'époque en aménageant certaines parties du territoire du projet de la CCNQ selon l'esprit de ces jardins anglais. La conservation des bosquets d'arbres existants et l'aménagement des secteurs 2, 7 ou 8 selon cet art du jardinage pourraient faire un beau clin d'œil à cette partie de notre histoire tout en créant un environnement plus naturel qu'une grande prairie gazonnée avec quelques arbres disséminés, ou pire encore, des cases de stationnement. Toujours selon le même esprit et la provenance de l'eau du bassin identifié dans la zone 2 (eau d'égout versus ruisseau canalisé), un petit bassin d'eau pourrait être aménagé dans le bosquet d'arbres.

D. ÈRE MODERNE

Les grands domaines de Sillery ont été rachetés par plusieurs communautés religieuses qui s'y sont installées. Beaucoup ont agrandi les villas d'époque ou ont bâti des édifices conventuels tout en conservant les limites territoriales des grands domaines.

Le site historique de Sillery a été créé en 1964 par décret gouvernemental pour protéger les grands domaines contre le morcellement et préserver les paysages patrimoniaux naturels du site. Aujourd'hui, les communautés religieuses vieillissantes ont vendu ou désirent vendre leur patrimoine. Celui-ci attire des promoteurs immobiliers désireux de lotir les grands domaines pour y construire des condominiums luxueux sur ces terrains de choix.



E. LE FLEUVE SAINT-LAURENT

Le fleuve Saint-Laurent a joué, et joue encore, un grand rôle dans l'histoire, l'économie et l'environnement de notre pays. À la fois rivière d'eau douce et cours d'eau marin, voie de navigation, source d'eau potable, nourrice de la faune aquatique, objet de contemplation ou lieu d'activités récréatives; il possède de multiples facettes dont certaines peu connues des Québécois. Il conviendrait d'y ériger un hommage sous la forme d'une Maison du fleuve. Elle pourrait être hébergée dans un petit édifice construit sur l'avancée Shell, un lieu de prédilection pour la contemplation du grand fleuve Saint-Laurent et de son rétrécissement qui a été à la source du nom de la ville de Québec. En effet, ce type d'aménagement à cet endroit de choix semble beaucoup plus attrayant pour les citadins ou encore les touristes que des cases de stationnement.

F. ARCHÉOLOGIE ET PATRIMOINE

Voici ce que l'on peut lire dans le rapport de Genivar (sous le point 6.4.6.3) : « Le patrimoine et l'archéologie constituent une composante faisant l'objet d'une protection légale et, par conséquent, d'une « grande » valeur socioéconomique. Pour sa part, le concept même d'aménagement d'une plage près d'un bassin d'eau, directement dans ce secteur, constitue une perturbation (positive) jugée « forte » quant à l'esprit patrimonial du secteur. L'intensité de l'impact (positif) est ainsi qualifiée de « très forte ». L'étendue de la répercussion du projet est considérée comme « locale », alors que la durée des nouveaux aménagements sera permanente (longue). L'importance de cet impact positif est donc jugée « très forte ». Aucune mesure de bonification n'est proposée. » (*Aménagement de la promenade Samuel-De Champlain – Phase 3*, GENIVAR (091-50992-00), Rapport final, Commission de la capitale nationale du Québec Mars 2012)

À cet effet, nous sommes complètement scandalisés de lire que l'aménagement d'une plage près d'un bassin d'eau constitue une perturbation positive jugée forte quant à l'esprit patrimonial du secteur. Il nous apparaît que d'autres types d'aménagements pourraient constituer une perturbation positive beaucoup plus forte quant à l'esprit patrimonial du site et qu'un bassin d'eau bétonné entouré d'une plage artificielle est loin de s'apparenter à une plage naturelle où nos ancêtres se baignaient dans l'eau du fleuve.

De plus, l'absence de mention d'une supervision archéologique sérieuse dans ce projet nous inquiète au plus haut point étant donné la découverte accidentelle d'une sépulture amérindienne de 3,000 ans dans ce secteur lors de la construction du boulevard Champlain. Les études existantes sur Sillery comme site de sépulture (Gaumont 1960 ; Arkéos 1997) nous laissent entrevoir que cette découverte risque de ne pas être un cas isolé (annexe 4). Par ailleurs, le potentiel archéologique industriel du secteur est mal connu.

IX. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Avant-propos

En raison de l'immense menace que les changements climatiques représentent pour notre société moderne et de la nécessité de rendre la ville attrayante et saine pour tous les êtres humains, il est important de revoir nos façons d'aménager les villes. Dans ce chapitre, nous évaluerons les divers éléments du projet proposé (A. Transports, B. Bassin et miroir d'eau, C. Côte de Sillery) à la lumière de cette nouvelle vision urbanistique.

A. TRANSPORTS

Il faut tout d'abord mentionner que les activités de transport à base d'énergie fossile sont responsables d'une forte proportion des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Il convient donc de réduire ces émissions. L'automobile est souvent ciblée comme le moyen de transport à réduire en tout premier lieu en favorisant le transport collectif ou actif. Selon nos calculs sommaires, malheureusement plus de 60% de la surface de ce projet de 100 millions de dollars sera consacré au transport automobile ou ferroviaire.

La construction de 600 cases de stationnement sur des terrains de choix en bordure du fleuve nous semble une aberration qu'il faut contrer à tout prix. Ces nombreuses cases de stationnement ne feront qu'inciter la population à prendre l'automobile au détriment du transport en commun, du vélo ou de la marche. Elles seraient aussi responsables de nombreux autres problèmes que nous avons décrits dans les chapitres précédents tels que:

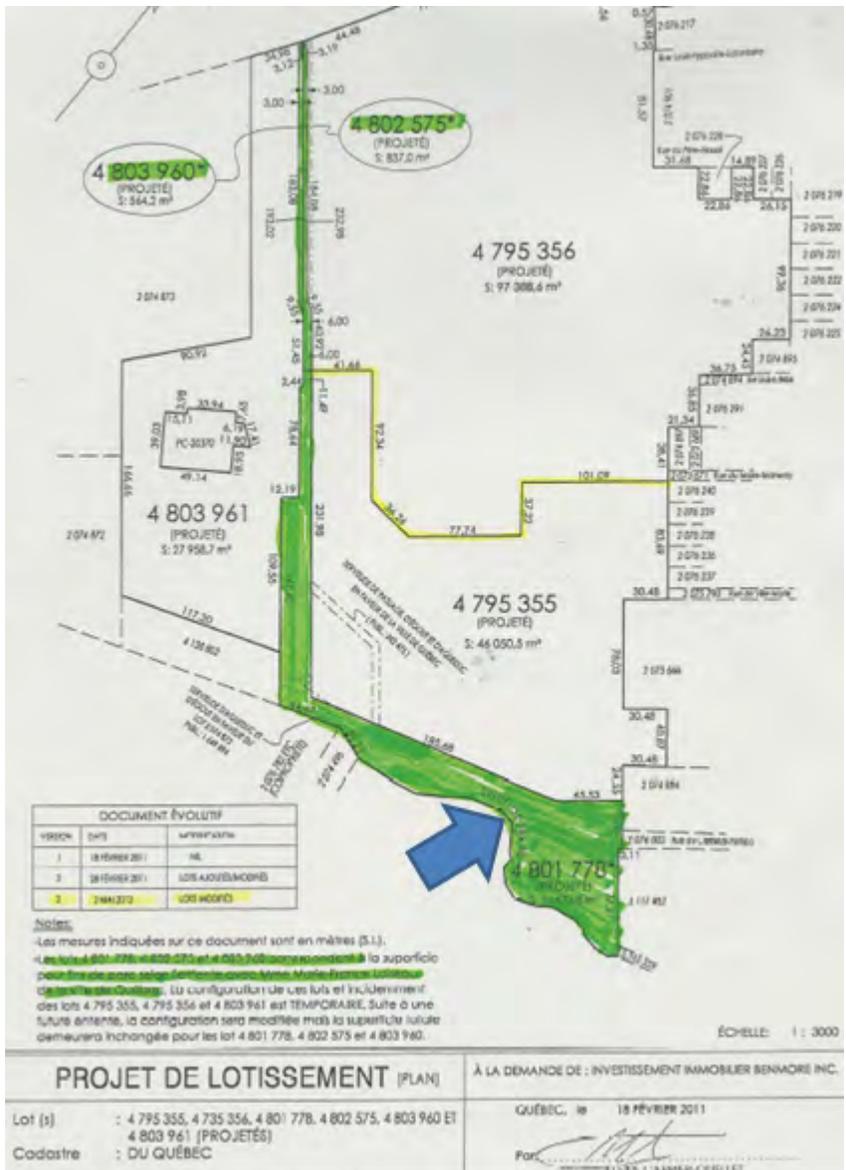
- a) l'imperméabilisation du sol avec une augmentation du risque de débordement des égouts pluviaux et de la contamination des eaux du fleuve;
- b) une importante diminution de la biodiversité et de la capacité du milieu à avoir un effet bénéfique sur la santé psychologique de la population;
- c) une diminution de l'incitation à la marche et un effet négatif sur la santé physique des citoyens;
- d) une augmentation des émissions de gaz à effet de serre liée à leur construction et à la perte de la captation future des gaz à effet de serre par rapport à un milieu arboré.

C'est pourquoi, plutôt que de construire de nombreuses cases de stationnement, nous recommandons fortement à la CCNQ d'inciter la Ville de Québec à desservir ce secteur par des circuits appropriés de transport en commun. Par exemples, les circuits 16 et 400 devraient être bonifiés et leur fréquence augmentée lors des périodes de grande affluence estivale. Un circuit écolobus reliant les sites attraitifs, tel que décrit au chapitre Économie et Tourisme, devrait être mis en place. De plus, des bixis pourraient être offerts à la population.

On pourrait aussi concevoir l'ajout d'un ascenseur mécanique, installé au pied de la côte de Sillery sur le terrain de l'ancien garage municipal de la Ville de Sillery, tel qu'indiqué par la flèche bleue sur les photos ci-dessous. Cet ascenseur devrait pouvoir remonter piétons et cyclistes. Le côté est plutôt que le côté ouest du garage municipal devrait être favorisé. Il aurait en effet moins d'impact négatif sur l'aménagement du Parc des Grands domaines en haut de la falaise, pour lequel nous sommes en désaccord avec le projet d'une bande cyclable asphaltée traversant le terrain des Sœurs Jésus-Marie. L'emplacement souhaité de l'ascenseur est indiqué par la flèche bleue sur les figures qui suivent :







Nous proposons, en outre, d'éliminer les terrains de stationnements des secteurs 2, 3 et 5 et d'y aménager plutôt des espaces verts paysagers arborés, s'inspirant des jardins anglais, qui permettraient de conserver la végétation arborée existante. Pour le secteur 3, nous proposons la construction d'une Maison du fleuve inspirée de petits musées culturels à l'européenne. Pour le secteur 1, nous proposons de réduire le nombre de cases de stationnement afin d'y construire la Maison de la forêt et de conserver la végétation arborée existante.

Puis, le terrain de l'avancée Shell (toponyme à changer!) est tout particulièrement attrayant pour la population car il offre une vue panoramique sur le fleuve (voir photos ci-dessous). À notre avis, il serait absolument absurde de consacrer la grande partie de sa superficie à l'automobile plutôt qu'à des lieux de ressourcement pour les citoyens. Comme cette avancée est très exposée aux vents fréquents survolant le fleuve, la conservation d'une grande partie de sa végétation arborée offrirait un brise-vent aux usagers (voir photos ci-dessous).



Vue à l'est sur le fleuve à partir de l'avancée Shell



Vue au sud-ouest sur le fleuve à partir de l'avancée Shell



Avancée fleuve avec sa couverture arborée

Ce projet d'aménagement de terrains de stationnement en bordure du fleuve, sur des terrains de choix (**attrait de prédilection!**), ne va pas sans nous rappeler le dossier actuel du terrain de stationnement en face du Musée de la civilisation de Québec, terrain qualifié de «mer d'asphalte et de voitures qui s'oppose au fleuve» par le maire de Québec (voir ci-dessous un article détaillé dans lequel est décrié la laideur de ce stationnement dans le journal *Le Soleil* publié quelques semaines plus tôt!).

Publié le 07 mai 2013 à 16h39 | Mis à jour le 07 mai 2013 à 19h57

Québec: vaste place publique projetée au Vieux-Port



VALÉRIE GAUDREAU
Le Soleil

(Québec) La Ville de Québec voit grand pour le bord du fleuve au Vieux-Port. Exit le stationnement, devant le Musée de la civilisation. L'administration Labeaume veut y aménager une vaste place publique à l'européenne ces prochaines années.



La Ville de Québec a dévoilé mardi un vaste projet de réaménagement du Vieux-Port. Le remplacement du

Bassins, fontaines, kiosques saisonniers, allées de promenade, stationnement étagé avec toit végétal: la Ville veut «rendre le fleuve» aux citoyens en remplaçant le grand stationnement de surface que le maire a qualifié de «mer d'asphalte et de voitures qui s'oppose au fleuve»

stationnement devant le Musée de la Civilisation par une place publique avec fontaines, verdure et bassins sera la pierre angulaire de cette révision complète qui touchera aussi place de Paris et la batterie Royale.

IMAGE FOURNIE PAR LA VILLE DE QUÉBEC

Le stationnement à ciel ouvert qui compte présentement 500 places sera aménagé dans un bâtiment qui pourra accueillir 700 voitures selon le [projet présenté mardi](#).

Annexé au stationnement se trouvera une allée de kiosques saisonniers avec vue sur le fleuve.

Le coût de la concrétisation de cette «vision» qui touche aussi la place de Paris et la batterie Royale n'est pas encore connu.

«On fait attention. Quand on donnera un chiffre, ce sera le vrai», a dit le maire de Québec, Régis Labeaume, lors de la présentation de ce projet au Palais Montcalm mardi.

Mais il ne cache pas que ce réaménagement qui changera radicalement le visage du Vieux-Port s'ancrerait tout à fait dans les célébrations du 150e anniversaire de la Confédération canadienne, en 2017. Cette année-là, Québec recevra une quarantaine de grands voiliers.

«Il n'y a pas d'urgence, mais on aimerait que ce soit réalisé pour les grands voiliers de 2017», a avancé M. Labeaume.

Le gouvernement fédéral, grand décideur des idées qui seront financées ou non à l'occasion du 150e est donc un partenaire tout indiqué.

«Il y a un contexte là», reconnaît Régis Labeaume. «On va voir aussi le programme d'infrastructures fédéral [en 2014]. On y va étape par étape.»

Le maire a déjà présenté le projet à la Commission de la capitale nationale et à la ministre péquiste Agnès Maltais. «On aimerait aussi marquer Québec comme capitale de la francophonie en Amérique», a-t-il ajouté.

Il n'est donc pas anodin que dans les maquettes présentées mardi, on puisse voir une sculpture reprenant le logo de l'Organisation internationale de la Francophonie.

Europe en Amérique

Ce modèle de «place dure» contribuera aussi à affirmer la touche européenne de la ville de Québec, estime le maire Labeaume. «Moi, quand je vais en Europe, je ne vois pas de stationnement. Ça s'appelle une ville européenne en Amérique du Nord. Ça va être ça», a-t-il tranché.

À terme, ce nouvel espace public compterait, espère-t-il, des terrasses afin que les touristes, mais surtout les gens de Québec, se réapproprient ce coin qui viendra poursuivre la mise en valeur des bords du Saint-Laurent amorcée avec la promenade Samuel-De Champlain.

«Ça animerait le secteur. Moi, je me promène régulièrement, je marche là-bas et c'est vide. Il n'y a pas de monde parce que c'est laid. La batterie Royale, honnêtement, c'est pas invitant.»

Le directeur général du Musée de la civilisation, Michel Côté, se réjouit aussi de faire partie de ce projet de réaménagement autour de l'institution qui fête ses 25 ans cette année. «Il est important pour nous d'améliorer la qualité de vie des gens du quartier et des citoyens en général», a-t-il plaidé mardi lors de la présentation au quatrième Colloque sur l'Innovation.

Cette journée de réflexion sur l'aménagement urbain est chaque année l'occasion pour la Ville de Québec de présenter des projets «porteurs» pour les prochaines années.

L'an dernier, le vaste réaménagement du Plateau Sainte-Foy (PPU) avait été dévoilé à l'occasion de ce colloque. Il y a deux ans, les écoquartiers étaient en vedette.

Nous proposons de maintenir une partie du projet de nouvelles cases de stationnement en rive mais de les réserver aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec des jeunes enfants. Nous souhaitons aussi réduire le nombre de cases de stationnement du secteur 5 et réserver les nouvelles cases aux personnes à mobilité réduite et aux jeunes familles. Il faudra, bien sûr, trouver une façon intelligente pour faire appliquer et respecter cette règle.

Pour ce qui est du secteur 8, nous proposons que la CCNQ négocie avec le Port de Québec et le gouvernement fédéral pour obtenir un accès public à la rampe de débarquement existante. Le terrain de stationnement du secteur 8 serait maintenu et réservé aux personnes à mobilité réduite ou aux propriétaires d'embarcations.

Afin d'inciter la population à marcher ou à faire du vélo, en dehors de la période estivale, nous suggérons un aménagement qui conserve la végétation existante afin de l'utiliser comme brise-vent. Nous suggérons d'éloigner le sentier piétonnier et la piste cyclable du boulevard Champlain là où cela semble possible (secteurs 3, 4, 5, 6 et 7) afin de créer un écran végétal au nord qui servirait de coupe-vent contre les vents dominants du nord-ouest et de coupe-bruit contre la circulation automobile et ferroviaire.

Nous ajoutons, à nos recommandations, les vœux exprimés par plusieurs organismes et individus. Il ressort que de nombreux Québécois aimeraient non pas seulement contempler le fleuve mais aussi le naviguer doucement. Par exemple, une expérience nautique pourrait servir aussi de moyen de transport, sous forme de navette ou de bateau-taxi à la manière des Excursions maritimes Québec, pour accéder au site de la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain. Nous recommandons donc que soit étudiée la possibilité d'aménager un lieu d'embarquement de piétons sur de petites embarcations à faible tirant d'eau au quai Frontenac, à l'avancée Shell ou au brise-lame est de la marina de Sillery. L'utilisation de quais flottants amovibles devait être considérée si un embarquement ne peut pas être réalisé directement à partir de la terre ferme.

Pour terminer cette section, nous avons noté, lors de nos activités de repérage, l'état déplorable de la voie ferrée qui semble être en très mauvais état. La réfection à neuf de cette section de la voie ferrée appartenant au Canadien national nous semble être une mise en valeur d'un très beau cadeau public offert à cette compagnie (voir photos ci-dessous).





B. BASSIN ET MIROIR D'EAU

En second lieu, nous ne croyons pas qu'un bassin et un miroir d'eau soient le meilleur aménagement à réaliser dans ce secteur et ce, pour les raisons suivantes :

- a) Cette construction détruirait 20% du dernier marais entre les ponts de Québec et le port de Québec alors que notre société moderne doit s'engager à protéger tous les milieux humides qui ont survécu jusqu'à maintenant aux activités anthropiques;
- b) La construction de cet aménagement entraînerait l'émission d'environ 4 000 tonnes de gaz à effet de serre alors qu'un aménagement naturel capterait du gaz carbonique plutôt que d'en émettre;
- c) La durée de vie de cet aménagement de béton est évaluée à 40 ans par Genivar alors qu'un aménagement naturel serait potentiellement éternel, à moins de catastrophes ou de changements au niveau des besoins futurs de la société.
- d) Cet aménagement en béton ne serait utilisé que peu de jours par année en raison de notre climat; ce bassin ne serait pas utilisé à l'automne, en hiver et au printemps, ni durant les intempéries estivales.
- e) Le miroir d'eau existe déjà : le fleuve Saint-Laurent tel que le démontre la photo suivante!



Photo : H  l  ne Gilbert

Nous ne croyons pas que la valeur patrimoniale de cet am  nagement soit aussi   lev  e que le consid  re Genivar, qui, on doit le rappeler, est une firme de g  nie-conseil dont la principale source de revenus est la construction d'ouvrage de ce genre. Nous aurions aim   que cette firme consulte des experts en patrimoine avant d'en arriver    cette conclusion qui nous appara  t plut  t r  ductrice en regard de l'immense et extraordinaire histoire de ce site.

Sur le plan   conomique, le co  t total de l'am  nagement de ce secteur se chiffre    25 millions de dollars selon le rapport de Genivar. Bien que nous ne puissions l'affirmer car la CCNQ n'a pas r  v  l   la ventilation des co  ts de ce secteur lors de la premi  re partie de l'audience publique, cette   uvre de b  ton devrait repr  senter un investissement de plusieurs millions de dollars. Or, un am  nagement naturel serait beaucoup moins dispendieux.

L'autre d  savantage de cet am  nagement en b  ton, comme nous l'avons expliqu  , est qu'il ne serait utilis   que peu de jours par ann  e. En raison de notre climat, ce bassin ne serait pas utilis      l'automne, en hiver ou au printemps. De plus, durant l'  t  , les jours de mauvais temps ou de grands vents en restreindraient aussi l'utilisation.

Finalement, les co  ts d'entretien annuels de cet am  nagement seraient,    notre avis, beaucoup plus   lev  s que les co  ts d'entretien d'un espace naturel. De plus, sa d  molition en fin de dur  e de vie entra  nerait aussi des co  ts qu'il faudrait inclure dans les calculs.

En bout de ligne, cet investissement nous semble prohibitif car nous croyons qu'un am  nagement naturel serait pr  f  rable et moins dispendieux. De plus, cet argent, selon nous, serait mieux investi tout pr  s de

là. En effet, il pourrait permettre l'agrandissement du territoire visé par la phase III de cette promenade. Nous reviendrons sur cet aspect dans la section Société.

À la défense de son projet de bassin et de miroir d'eau, l'architecte du promoteur a présenté plusieurs aménagements semblables en Europe en les dépeignant comme des projets modernes et avant-gardistes. Or, il faut savoir qu'en Europe, les rives d'un très grand nombre de villes sont **minéralisées** depuis plusieurs décennies voire plusieurs siècles. Ce type d'aménagement peut être vu comme une amélioration à une rive bétonnée en entier, mais certainement pas comme une amélioration à une rive que l'on pourrait **naturaliser**. À cet effet, nous voudrions donner au promoteur un contre-exemple européen et c'est le projet de **revitalisation de la rive droite de Bordeaux** tel que décrit dans le document ci-dessous :

Le Parc aux Angéliques



Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la Bastide, suite à l'acquisition des terrains du Port Autonome, la Ville de Bordeaux a lancé la réalisation du Parc aux Angéliques sur la rive droite de la Garonne.

Afin de préserver l'écosystème propre à ce territoire, le paysagiste Michel Desvigne, assistant au Maître d'ouvrage, a prévu la réintroduction de 4 500 arbres d'espèces indigènes : frêne, érable, merisier, charme...

Ce sont aussi de vastes prairies rustiques ou fleuries qui accueilleront les promeneurs aux beaux jours. Les eaux de ruissellement seront directement renvoyées vers ces parties plantées pour éviter de venir surcharger le réseau d'assainissement.

La voie pavée existante reste en l'état, elle sera simplement doublée d'une piste plane apte à recevoir les personnes à mobilité réduite.

Enfin, les pontons restent accessibles pour l'hypothèse où une navette fluviale viendrait assurer le lien avec la rive gauche.

En continuité de la première séquence déjà réalisée, les travaux d'aménagement du parc aux Angéliques se poursuivent au fur et à mesure de la libération des terrains par les entreprises, au terme de leur autorisation d'occupation temporaire (AOT).

L'arbre est l'élément clé de la structure du parc et est positionné selon des bandes plus ou moins denses, perpendiculaires à la Garonne, accompagnées par des cheminements verts. Ces lignes serviront d'ancrage pour des continuités plantées qui viendront structurer les futurs quartiers vers les zones à urbaniser au-delà des quais. La mise en place de cette trame s'inscrit donc dans une vision globale et durable du projet. Notons que la voie pavée, traversant le futur parc, sera conservée et jouera le rôle de colonne vertébrale.

Le parc aux Angéliques va progressivement conquérir les berges entre 2012 et 2017 dans le but d'atteindre l'axe de la rue Bouthier pour la séquence d'aménagement en cours (8 hectares).

Une réalisation exemplaire

Le Parc aux Angéliques se veut exemplaire en terme de développement durable :

- Il Intégrera naturellement le site classé [Natura 2000](#)
- les berges seront Intouchées
- les bâtiments existants seront démontés
- l'espace rendu à la végétation contribuera à la prévention des risques d'inondations en créant des zones permettant un stockage provisoire de l'eau
- la gestion de l'eau sera optimisée, une désimperméabilisation maximale des sols est prévue (+2ha) de façon à favoriser l'infiltration sur le site
- l'utilisation de végétaux indigènes adaptés au sol et au climat ne nécessitera, une fois la reprise assurée, que très peu d'arrosage en évitant l'utilisation de produits phytosanitaires.

En conclusion, ce projet de bétonisation de la rive du Saint-laurent ne va pas sans nous rappeler la bétonisation de la rivière Saint-Charles que nous avons dû «débétonner» quelques décennies plus tard à

grands frais. En tant que société, nous devrions apprendre de nos erreurs afin d'éviter de répéter les erreurs du passé et de piger inconsidérément dans les poches du contribuable.



La rivière Saint-Charles avant les travaux de revitalisation. Photo : Jocelyn Boily.



La rivière Saint-Charles après les travaux de revitalisation

C. CÔTE DE SILLERY

Dans un troisième temps, examinons le bas de la côte de Sillery se situant à l'interface de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain et du projet de réfection de la côte de Sillery dirigé par le même promoteur. Nous estimons aussi important de faire quelques recommandations sur l'aménagement futur de ce site. La côte de Sillery est un parcours d'implantation historique dont le caractère patrimonial lui est conféré par son étroitesse. Son élargissement pour l'aménagement de bandes cyclables aurait, selon nous, plusieurs désavantages :

- a. disparition de la caractéristique patrimoniale conférée par son étroitesse;
- b. perte du cachet esthétique conféré par son mur de grès vert;
- c. coûts de réfection très élevés.

Comme on peut le voir dans le tableau qui suit, tiré d'un rapport de BPR Infrastructures déposé le 10 novembre 2011, l'élargissement de la côte de Sillery occasionnerait des coûts environ trois fois plus élevés que la simple réfection du mur si l'on veut conserver l'aspect historique et esthétique du mur de soutènement. La simple réfection du mur de soutènement sans élargissement de la côte coûterait 1.9 million de dollars alors que l'élargissement avec conservation de l'aspect historique et esthétique coûterait 5.6 à 6.5 millions de dollars selon l'alternative envisagée. Ceci est sans compter les coûts de

l'élargissement en tant que tel dont la ville refuse d'en dévoiler la ventilation des coûts. Nous savons néanmoins que le budget global de la réfection du bas de la côte de Sillery est de 20 millions de dollars, donc nous estimer que cet élargissement représente un coût élevé.

	RÉAMÉNAGEMENT DE LA CÔTE DE SILLERY (REMPLACEMENT DU MUR DE SOUTÈNEMENT) RAPPORT D'AVANT-PROJET	Projet n° : PAM000292	
		Date : 10 novembre 2011	Page : 10 Rév : 01

Tableau 1 - Résumé des différentes options

OPTIONS	AVANTAGES	INCONVÉNIENTS	VIE UTILE POTENTIELLE	DURÉE DES TRAVAUX	COÛT DE RÉALISATION
1 - Salu quo : conservation et réfection du mur existant	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'intervention faible - Durée d'intervention limitée - Conservation de la valeur esthétique et historique originale de l'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Ne répond pas au besoin d'élargissement de la Côte de Sillery et d'ajout de bandes cyclables - Solution à court terme - Durée de vie limitée et incertaine 	40 ans	10 semaines	1 000 000 \$
2 - Mur poids en maçonnerie	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation de la valeur esthétique et historique originale de l'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût d'intervention très important - Durée des travaux très importante - Faisabilité technique incertaine avec une hauteur de 9 m 	100 ans	24 semaines	5 500 000 \$
3 - Mur berlinois ancré au roc avec panneaux préfabriqués en béton armé	<ul style="list-style-type: none"> - Solution parfaitement adaptée à la situation du roc et à la hauteur du mur allant jusqu'à 9 m - Faisabilité technique éprouvée 	<ul style="list-style-type: none"> - Aspect esthétique ne répond pas au caractère historique de l'ouvrage - Coût et durée des travaux relativement importants en raison de l'ampleur de l'ouvrage 	100 ans	18 semaines	4 800 000 \$
3A - Mur berlinois avec parement en pierres de maçonnerie du mur existant	<ul style="list-style-type: none"> - Solution parfaitement adaptée à la situation du roc et à la hauteur du mur allant jusqu'à 9 m - Faisabilité technique éprouvée - Conservation de l'aspect esthétique et historique original de l'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût et durée des travaux importants en raison de l'ampleur de l'ouvrage et des travaux de récupération et de coupes des pierres de maçonnerie 	100 ans	24 semaines	5 800 000 \$
3B - Mur berlinois avec parement en panneaux de granite	<ul style="list-style-type: none"> - Solution parfaitement adaptée à la situation du roc et à la hauteur du mur allant jusqu'à 9 m - Faisabilité technique éprouvée - Aspect esthétique agréable et intéressant - Continuité architecturale le long du boulevard Champlain, soit avec le mur de protection contre les éboulements situés quelques kilomètres plus loin sur le boulevard Champlain et doté d'un parement de granite 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût et durée des travaux relativement importants en raison de l'ampleur de l'ouvrage 	100 ans	20 semaines	5 300 000 \$

Voici une dernière suggestion pour conclure cette section. À la place de l'élargissement de la côte pour l'ajout de bandes cyclables, nous préférons l'ajout d'un ascenseur mécanique à l'est du garage municipal. En effet, à cause de la pente très prononcée de la côte, l'ajout de bandes cyclables risque de ne pas

augmenter de beaucoup son utilisation par les cyclistes, les jeunes enfants peinant à la remonter et les parents jugeant trop dangereux la descente d'une telle pente en vélo par un enfant. Un ascenseur mécanique, tel que proposé précédemment, résoudrait mieux le problème occasionné par la forte pente et pourrait desservir piétons, cyclistes et personnes à mobilité réduite. L'argent économisé par le maintien du statu quo quant à la largeur de la côte pourrait être réalloué à l'achat et à l'installation de l'ascenseur.

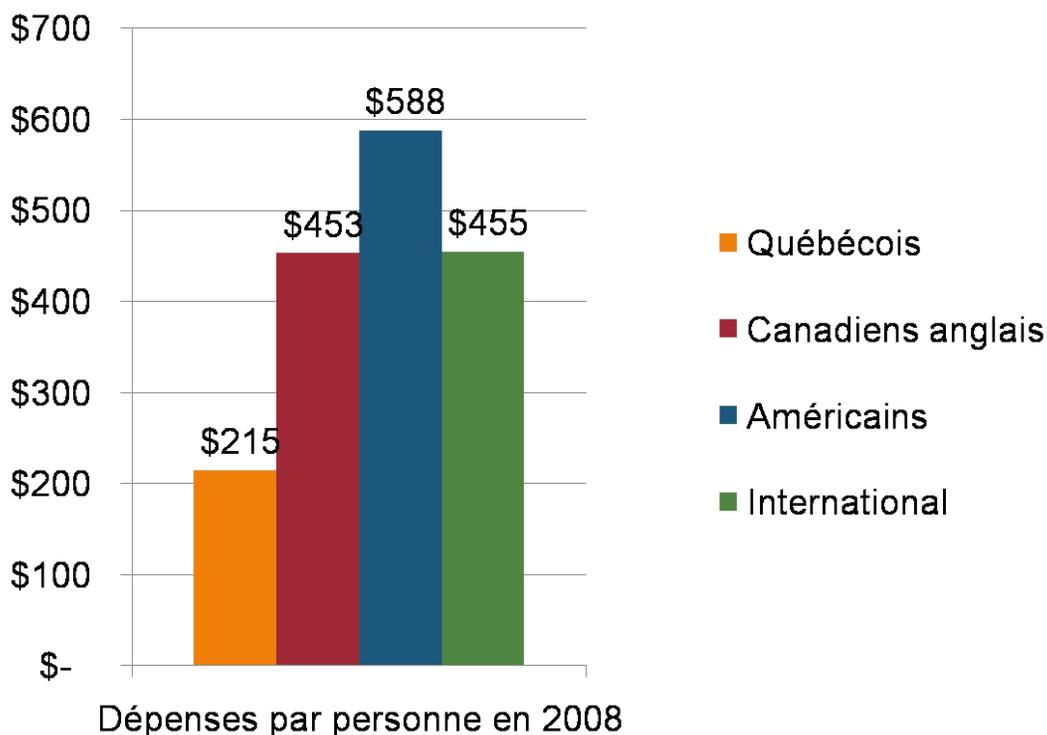
X. ÉCONOMIE ET TOURISME

Avant-propos

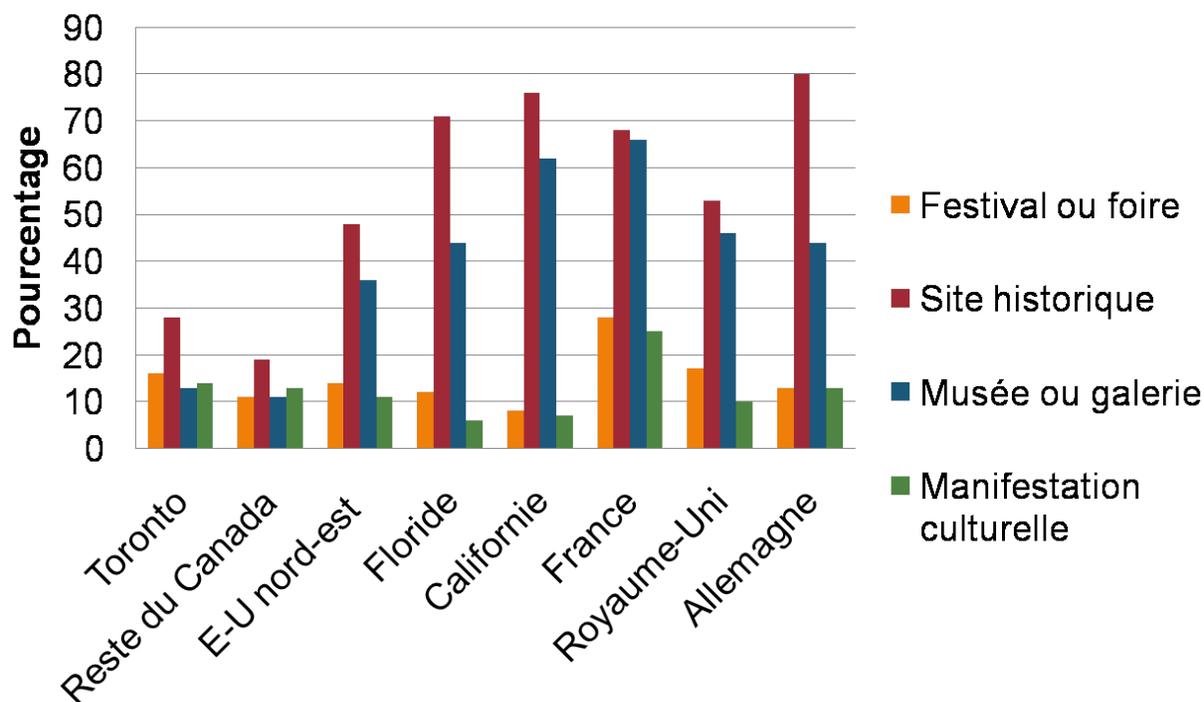
Il a été maintes fois dit et répété que la Promenade Samuel-de-Champlain exerçait un fort attrait touristique sans que l'on sache exactement combien ni quel type de touristes cet aménagement attirait ou attirerait. Nous ne savons pas non plus la valeur des retombées économiques engendrées par la fréquentation touristique de la phase I ni celle prévue pour la phase III. Dans ce chapitre, nous ferons un bref survol de l'industrie touristique de Québec et des différents aménagements qui pourraient être faits pour bonifier l'offre touristique. En décembre 2012, nous avons été invités par les comités Tourisme Action et Affaires culture de la Chambre de commerce de Québec à aller leur présenter nos constats et notre vision de développement touristique pour le territoire situé à l'ouest du Vieux-Québec. Le texte qui suit résume cette rencontre. La vision décrite ci-dessous, même si elle concerne un territoire qui est plus grand que le site de la phase III de la Promenade de Samuel-de-Champlain, exprime très bien la relation urbanistique de Sillery avec les autres sites de proximité et l'importance majeure que revêt la mise en valeur du site historique de Sillery comme contribution à la richesse de ce potentiel touristique. Ce texte a été révisé et appuyé par Laurent Bourdeau, professeur titulaire en tourisme à l'Université Laval.

A. CONSTATS

Le tourisme à Québec rapporte annuellement environ \$1.5 milliard. La contribution des Américains, Européens et Canadiens anglophones, même si elle est moindre en terme de nombre de visites annuelles que celle des Québécois, s'élève à 54% des dépenses totales (Mendel 2011, Le tourisme culturel à Québec). Ceci s'explique par le fait que ces touristes dépensent de 2 à 3 fois plus par séjour que les touristes québécois. Ces touristes étrangers sont attirés en tête de liste par les sites historiques et les musées. Le taux de pratique de ces activités dépasse largement les autres activités culturelles comme les festivals ou les manifestations culturelles.



Taux de pratique des activités culturelles



Dans un sondage réalisé par la firme Ipsos (Notoriété et perceptions de Québec dans certains marchés prioritaires), la beauté de la ville, les lieux historiques ou patrimoniaux et les paysages furent classés dans le top 3 des caractéristiques attrayantes. Du point de vue marketing, la ville de Québec se situe donc dans une niche unique que peu de villes peuvent concurrencer en Amérique du nord car elle est la seule à posséder un tel patrimoine historique. Une bonification et une augmentation de l'offre patrimoniale pourrait permettre d'augmenter le nombre de touristes culturels et de prolonger leur séjour.

La principale attraction patrimoniale actuelle est représentée par le Vieux-Québec. Or, ce site est perçu comme petit, bruyant et engorgé et les touristes culturels, après une moyenne de 3 à 4 nuitées, quitte la ville de Québec pour une autre destination. Tout développement d'une offre touristique patrimoniale à proximité du Vieux-Québec, facile d'accès et attrayante, aurait le potentiel de garder ces touristes pour une à deux nuitées de plus et pourrait augmenter l'achalandage touristique alors qu'il a connu une baisse de 3% en 2011 tel que l'atteste le mémoire de Laurent Bourdeau, professeur en tourisme à l'Université Laval (annexe 3).

B. DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE TOURISTIQUE

Fort heureusement, la Ville de Québec possède d'autres sites historiques, d'autres pôles d'intérêt, qui sont situés à l'ouest du Vieux-Québec, sur un territoire bordé au nord par l'axe patrimonial Grande Allée / chemin Saint-Louis, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par le Vieux Cap-Rouge. Ces sites sont beaucoup moins publicisés et accessibles et surtout, ne sont pas mis en valeur, réseautés et densifiés pour offrir une véritable attractivité touristique.

Selon l'avis d'experts en tourisme, la Maison des Jésuites, un musée mettant en valeur les Ruines du Fort Jacques-Cartier et une villa d'époque restaurée et meublée, pourraient devenir des pôles majeurs d'attraction. Cependant, pour constituer une expérience touristique attrayante, ils doivent se situer dans un territoire ayant une certaine densité de sites. Ils devraient être reliés à des pôles secondaires

d'attraction qui existent présentement comme le parc du Bois-de-Coulonges, le domaine Catarqui, la maison Hamel-Bruneau, les cimetières St-Patrick et Mount-Hermon, l'aquarium de Québec, la Promenade Samuel-de-Champlain, le sentier des Grèves, le parc de la Plage Jacques-Cartier, les boisés patrimoniaux de la Pointe-Sainte-Foy, la marina de Cap-Rouge et le Vieux Cap-Rouge.

Cette attractivité pourrait être amplifiée par d'autres projets touristiques innovants dont il faudrait évaluer la faisabilité au préalable. À titre d'exemples d'idées potentielles, on peut citer la mise en valeur et l'aménagement des grands domaines de Sillery, la création d'un parc des Grands domaines, la création d'un musée de la forêt et du fleuve Saint-Laurent, une biennale d'art extérieur et de mobilier urbain dans le parc des Grands domaines, sans oublier, bien sûr, la création d'une Maison de la forêt, d'une Maison des Premières nations et d'une Maison du fleuve que nous avons proposées au chapitre Culture de ce mémoire. Plus à l'ouest, on peut penser à un marché public sous le Tracel, l'implantation d'une Boîte à sciences près de l'aquarium, une exposition de sculptures extérieures dans les grands boisés patrimoniaux de la Pointe Sainte-Foy, un kiosque de musique sur la Plage Jacques-Cartier. La mise en place de cette vision de développement touristique pour le littoral ouest de Québec pourrait permettre de développer une offre touristique d'une densité suffisante pour devenir attrayante aux touristes et les inciter à prolonger leur séjour dans la Ville de Québec.

Cette vision de développement touristique est en parfaite harmonie avec la Vision 2020 de l'Office de tourisme de Québec (OTQ) qui repose sur les 3 concepts de culture, nature et fleuve. Elle vient bonifier le chantier 1 de la vision de l'OTQ en assurant la beauté de l'accès par un plan de conservation et de mise en valeur de l'axe patrimonial Grande Allée / chemin Saint-Louis. En effet, cette axe dont la beauté paysagère bâtie et naturelle subsiste à plusieurs endroits



de son parcours serait l'une des voies d'accès privilégiée au territoire touristique situé à l'ouest du Vieux-Québec. Le Manège militaire, l'église Saint-Cœur-de-Marie, le futur agrandissement du Musée national des beaux-arts du Québec et le parc des Champs-de-bataille seraient des jalons importants pour attirer les touristes sur cette route vers l'ouest. D'une rencontre que nous avons eue avec l'Office de tourisme de Québec, il appert que l'OTQ aurait souhaité un plus grand aménagement de services touristiques lors de la réalisation de la Phase I de la Promenade Samuel-de-Champlain. Il faudrait s'assurer que la réalisation de la Phase III comble cette lacune.

L'offre touristique du littoral ouest de Québec pourrait être développée dans le respect de la population locale en aménageant une première boucle touristique de 10 km dont l'épicentre serait Sillery, qui comprendrait plus de 14 sites, jumelée à une deuxième boucle touristique de 5 km localisée dans Cap-Rouge et Pointe Sainte-Foy. L'accès à ces boucles serait assuré au nord par l'axe patrimonial classé Grande Allée / chemin Saint-Louis (qui est aussi le chemin du Roy et la piste cyclable Verte) et au sud par le fleuve Saint-Laurent. Un circuit Écolo-bus pourrait emmener les touristes du Vieux-Québec jusqu'à Cap-Rouge en passant par les différentes artères et lieux commerciaux (rue Maguire, place Place Laurier, rue des Hôtels, rue du Campanile et rue Saint-Félix), la Promenade Samuel-de-Champlain, les attractions touristiques et les sites patrimoniaux. Un laissez-passer journalier pour le circuit Écolo-bus pourrait être offert gratuitement aux touristes pour chaque nuitée d'hôtel comme cela se fait à Genève. Une navette fluviale estivale à faible tirant d'eau pourrait être mise en place pour relier la marina de Cap-

Rouge au quai Frontenac (ou l'avancée Shell ou le brise-lame ouest de la marina de Sillery), au quai de Sainte-Pétronille, au port de Québec et au port de Lévis.

Des circuits Écolobus en partance des grands hôtels, l'octroi d'une passe journalière de transport en commun pour chaque nuitée à l'hôtel comme cela se fait à Genève, une offre restreinte de stationnements et la mise en place d'une navette fluviale sont toutes des mesures qui peuvent réduire au minimum les impacts sur la circulation locale.



Le gouvernement du Québec devrait s'inspirer de d'autres pays qui ont eu à revitaliser, requalifier, recycler et développer des sites identitaires. Des démarches innovantes faites en collaboration avec l'industrie privée, dirigées par des experts et soutenues par différents paliers gouvernementaux ont contribué à augmenter et bonifier l'offre touristique de plusieurs villes ou régions d'Europe. Un projet exemplaire de grande envergure qui pourrait être une source d'inspiration est le Parc Emscher en Allemagne créé dans la région de la Ruhr. Les autorités gouvernementales allemandes ont décidé il y a 15 ans de miser sur le patrimoine industriel identitaire de la région pour la revaloriser et créer une nouvelle destination touristique (Exposition internationale d'architecture et d'urbanisme Emscher Park - Les projets, dix ans après, Ed. Klartext Verlag, 2008, 304 pages). Le projet a débuté par le lancement d'un concours international d'architecture et d'urbanisme. En 2010, le Parc Emscher a accueilli 700,000 touristes et la région de la Ruhr a reçu le titre prestigieux de la Capitale européenne de culture (<http://www.essen-fuer-das-ruhrgebiet.ruhr2010.de/en/home.html>).

À plus petite échelle, et plus spécifiquement pour les « grands domaines » de Sillery, de nombreux exemples de réussite peuvent servir d'inspiration pour le recyclage des villas d'époque et des édifices conventuels et la préservation des terrains paysagers. On peut penser aux grandes propriétés

Commentaires reçus le 26 novembre 2012 d'une journaliste américaine ayant découvert par hasard le site patrimonial de Sillery au cours de l'été 2012:

I highly recommend a visit to Sillery, Domaine Catarauqui, and the Sillery historic district!

Visitors all go to Quebec City which is heavily promoted. The result is objectionable to many; the buses, crowds, noise. Many visitors are day "trippers" only; and add to the traffic congestion. They spend little money; picnic and leave in the evening.

As a journalist, I discovered Sillery and toured the area which was unpublicized and off the beaten path, but delightful.

Sillery should be promoted for tourism in conjunction with Quebec City. It has, as it now exists, great potential!

Sillery's natural scenery, riverfront, historic houses, restaurants, shops, Domaine Catarauqui, bed and breakfasts, and friendly people combine to offer a delightful tourist destination.

I recommend your largely hidden "gem" be promoted.

Suzanne J. Engelmann
Destinations Plus,
Travel, Food, Wine Information and
Promotions.
Greenville, S.C. U.S.A.

bourgeoises de Genève dont l'une d'entre elles fut transformée en Musée des suisses à l'étranger sis au milieu d'un grand parc paysager sur les bords du lac Léman. D'autres exemples de recyclage d'édifices conventuels sont donnés dans un document intitulé Reconversion des propriétés conventuelles de Québec – Étude de



Photo Pierre Lahoud

documentation de projets référents internationaux (Agence INCA, 12 mai 2011, 98 pages).

Pour les « grands domaines » de Sillery, les sources de financement pourraient provenir de programmes gouvernementaux, de levées de fonds, du Fonds du tourisme culturel, de même que de financements privés, de la réallocation du budget de la réfection de la côte de Sillery (au coût de \$27 millions) ou de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain (au coût de \$100 millions). En effet, beaucoup de citoyens préféreraient conserver les lieux historiques de Sillery plutôt que d'investir des millions de dollars dans la construction d'égoûts et de bassins de rétention pour les futurs condos ou, tels que projetés dans la phase III de la promenade Samuel-de-Champlain, dans l'aménagement de terrains de stationnement, dans la construction d'un bassin et d'un miroir d'eau voire même dans le déplacement de la voie ferrée et du boulevard Champlain.

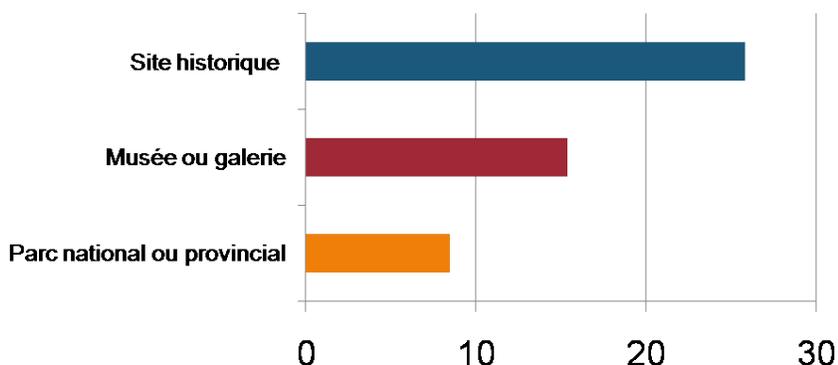
Un changement dans le pacte fiscal entre le gouvernement et les municipalités pourrait mener à la création d'un fonds du patrimoine qui servirait à préserver les domaines conventuels à valeur patrimoniale élevée. Les sources de financement de ce fonds pourraient être un prélèvement sur la plus-value des terrains lors des changements de zonage accordés par les villes. Le gouvernement suisse, afin d'être en mesure d'assurer la protection du paysage, vient d'approuver un projet qui ferait en sorte que les propriétaires bénéficiant d'un changement de zonage devront reverser à l'État 20% de la plus-value réalisée si le terrain est vendu ou construit. C'est-à-dire que si un terrain vaut \$1 million avant le changement de zonage et qu'il en vaut \$11 millions après, le spéculateur immobilier doit remettre 20% de la différence, soit \$2 millions, à l'État. Ces fonds permettront à l'État de dédommager les

propriétaires fonciers dont les terrains protégés auront perdu de la valeur (Revue suisse, No 6, décembre 2012, p. 20).

L'intérêt de tels circuits alliant culture, histoire et nature est qu'ils exercent un grand pouvoir d'attraction sur les professionnels de la haute technologie dans le choix d'une offre d'emploi (How cities uses parks for economic development, Executive summary, American Planning Association, 2002, 4 pages). Ils pourraient donc inciter de jeunes professionnels à choisir Québec comme lieu

de résidence. Ces professionnels très bien rémunérés contribueraient de façon significative à la vie économique et à la prospérité de la Ville de Québec en consommant sur place et en attirant des congrès professionnels. Leur présence permettrait aussi de maintenir une certaine affluence dans les lieux ou commerces touristiques (restaurants, musées, Centre des congrès, etc.) durant la basse saison. Les chiffres de l'Office de tourisme de Québec démontrent que le tourisme d'affaires est très lucratif avec des dépenses moyennes de séjour par individu de \$589 pour un total de \$235 millions en 2010. Encore là, la principale activité identifiée par les touristes d'affaires lors de leur séjour consiste en la visite de sites historiques.

Tourisme d'affaires: Activités durant le séjour (%)



C. ÉCONOMIE LOCALE

De plus, de tels circuits alliant récréation, culture et nature exercent un très grand pouvoir d'attractivité sur la population locale qui serait incitée à demeurer et consommer sur place durant les fins de semaine ou les vacances plutôt que de chercher refuge à l'extérieur de la Ville de Québec. À titre de comparaison, pour la ville de Montréal, le potentiel du tourisme local récréo-nature a été évalué à \$1.9 milliard en 2009, soit 5 fois ce que les congrès ont rapporté cette année-là (Patrick Ash, Héritage Laurentien, Sommet de la biodiversité, Montréal, 2010).



Le circuit Écolo-bus proposé dans la section précédente emmènerait une nouvelle source de clients aux commerces que l'on retrouve sur les artères commerciales de la rue Maguire, la rue du Campanile, la rue Saint-Félix. Il bonifierait aussi l'achalandage de lieux touristiques qui existent déjà mais qui, de par leur isolement du Vieux-Québec, ont plus de difficulté à attirer les touristes locaux et étrangers jusqu'à eux. Dans cette liste, nous pouvons nommer le parc du Bois-de-Coulonges, la Villa Bagatelle, le domaine Catarauqui, la Maison des Jésuites, la Promenade Samuel-de-Champlain, la Maison Hamel-Bruneau, l'Aquarium de Québec, le Parc Cartier Roberval, la Marina de Cap-Rouge et le Vieux Cap-Rouge. De plus, cette clientèle touristique attirée par les sites historiques est généralement une grande consommatrice à en juger par la valeur des dépenses par séjour.



VIDÉOS PHOTOS DÉBATS



-2°C

QUÉBEC
Changer de ville

Mardi 26 février 2013

Rechercher

ACTUALITÉS INTERNATIONAL AFFAIRES SPORTS AUTO ARTS CINÉMA VIVRE VINS VOYAGE MAISON

leSoleil

Actualités Affaires Arts et spectacles Dossiers Hockey junior Maison Opinions Sports Vidéos Vivre ici Voyages

Éducation Environnement Justice et faits divers Politique Santé Science Société Transports

Le Soleil > Actualités > La capitale > Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!

Publié le 24 janvier 2013 à 05h00 | Mis à jour le 24 janvier 2013 à 05h00

Tourisme à Québec: à l'Ouest toute!



«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec» - Johanne Elsener, présidente de la Coalition Héritage Québec

LE SOLEIL, ERICK LABBÉ



ANNIE MATHIEU
Le Soleil

ma AJOUTER À MA PRESSE

PARTAGER

Recommander

publicité

O+ B+ O- B-
A+ AB+ A- AB-

**Votre groupe peut sauver des vies.
Composez dès aujourd'hui le
1 866 JE DONNE
pour donner du sang.**

Société canadienne du sang
donnez, c'est dans votre nature

EN VEDETTE



Éducation

Droits de scolarité: une hausse de 3 %, point final

La première ministre a pratiquement fermé... »



Éducation

Sommet sur l'enseignement: l'imitation gagne des participants

«C'est ridicule!» La présidente de la... »

Précédent Suivant

publicité

se développer à l'extérieur du Vieux-Québec, estime la Coalition Héritage Québec. L'organisme propose de braquer les feux sur l'ouest de la ville et suggère un circuit historique en Écolobus s'arrêtant à plus d'une dizaine d'endroits de la Grande Allée jusque dans Cap-Rouge.

«Si on veut garder les touristes en ville, il faut avoir beaucoup plus à proposer que le Vieux-Québec», fait valoir la présidente de la Coalition Héritage Québec, Johanne Elsener, qui a été invitée à présenter son projet devant la Chambre de commerce et d'industrie de Québec en décembre. Elle y a fait valoir que selon les statistiques, les sites historiques représentaient les principaux attraits touristiques de la ville et que les «touristes culturels» étaient ceux qui dépensaient le plus.

Or, ces «pôles» qui témoignent de l'histoire de Québec et de la province sont nombreux et sous-exploités à l'ouest, dit-elle. Elle cite en exemple la Maison des Jésuites, à Sillery, où l'on retrouve les vestiges d'Amérindiens et de la première mission des religieux en Amérique, le domaine Catarauqui, l'église Saint-Michel de Sillery et les ruines du fort Jacques-Cartier à Cap-Rouge. S'ajoutent à cela les grands domaines de l'arrondissement historique qui pourraient être mis en valeur, le Bois-de-Coulonge, ou encore le Vieux-Cap-Rouge et son tracel.

Selon le projet imaginé par la Coalition Héritage Québec, une boucle d'environ 10 km relierait ces sites. En partance du Vieux-Québec, un Écolobus emprunterait la Grande Allée, poursuivrait son trajet sur le chemin Saint-Louis puis s'arrêterait sur différentes artères - comme la rue Maguire - et attractions touristiques. «On pourrait même donner aux touristes des laissez-passer journaliers comme cela se fait à Genève», suggère M^{me} Elsener, qui rêve également d'un «circuit fluvial» reliant grâce à un «taxi-bateau» la marina de Cap-Rouge au quai des Cagoux et allant jusqu'à Lévis.

«Si on aménage cela correctement, il y aurait très peu d'impact sur la circulation locale», plaide la présidente de l'organisme, qui croit que l'industrie touristique a tout à gagner avec une telle proposition. Johanne Elsener a également présenté son projet à la Commission de la Capitale-Nationale, qui de son côté travaille sur l'idée d'une promenade liant le Bois-de-Coulonge au domaine Catarauqui.

Partager Recommander Tweeter 2

publicité

Le Soleil LA RÉFÉRENCE

[Retour](#) [Haut](#)

Tweeter 2

À LIRE AUSSI

Prix des maisons: stabilisation prévue en 2013 à Québec et dans la Chaudière-Appalaches

Participation record aux Grands Prix du tourisme

Les astres s'alignent

Des finalistes avides d'innovation

Traitement royal pour une femme d'exception

SUR LE MÊME THÈME

Tourisme et loisirs | Tourisme

DU MÊME AUTEUR

Une proposition «monumentale» signée Horizon 2017

Les cyclistes déçus des nouveaux parcomètres à Québec

L'organisatrice de la Revanche des duchesses veut rencontrer Labeaume

Le Carnaval lance un appel à tous

Un promoteur immobilier promet un «développement intelligent» à Sillery

Simulation boursière sur Internet

Faites fructifier un portefeuille virtuel et courez la chance de gagner plus de 25 000\$ en prix.

Inscription sur www.bourstad.ca

VIDEOS >

Recommander Tweeter 0

84

- Il était une fois les Boys: Stan et Stan et Méo et Méo**
02:16
- Il était une fois les Boys: Silence, on tourne!**
02:00
- Chantauteuil: le Vieux-Québec change, dit Labeaume**
01:06
- Sommet sur l'enseignement: les attentes**
01:23

[Plus de vidéos >](#)

Appart vacances Rome
www.HouseTrip.com/apparts_Rome
500 apparts de rêve. Centre ville. A partir de 35€, meilleurs prix!

Généalogie au Québec
MesAieux.com
Ancêtres, familles, et généalogie. 100% québécois. Inscription gratuite

échange de maisons
www.profvac.com
réservé au monde de l'enseignement nombreuses offres disponibles [Choisir sa pub >](#)

LES PLUS POPULAIRES : LE SOLEIL

Dernière heure	Dernier jour	Dernière semaine
----------------	--------------	------------------

(05h00) Éric Gros-Louis forcé de mettre son

XI. SOCIÉTÉ

Le territoire de la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain chevauche celui du site historique de Sillery. Il serait incohérent d'aménager cette phase III sans tenir compte des enjeux liés au site historique de Sillery et des luttes sociales qui ont eu cours et qui perdurent pour protéger ce site patrimonial. Rejeter cet enjeu du dos de la main contreviendrait à certains principes de la Loi du développement durables, notamment ceux de la protection du patrimoine culturel, d'engagement et de participation, de santé et de qualité de vie, de protection de l'environnement, de préservation de la biodiversité et d'efficacité économique.

L'histoire de l'arrondissement historique de Sillery est truffée de longues luttes populaires pour préserver le système parcellaire et les paysages patrimoniaux naturels de ce site. Nous en ferons ici un bref rappel afin d'illustrer l'importance qu'a revêtu la préservation de ce site patrimonial depuis sa création il y a de cela 50 ans.

A. CRÉATION DE L'ARRONDISSEMENT HISTORIQUE DE SILLERY

Le lotissement du domaine de Spencer Grange en 1960 a suscité une profonde révolte populaire contre le démantèlement amorcé de ces grandes propriétés, vestiges du système seigneurial français. Suite aux pressions des citoyens, la Ville de Sillery adoptera à l'unanimité une résolution visant la création de l'arrondissement historique de Sillery. L'arrondissement historique de Sillery est officiellement créé en 1964 par décret gouvernemental.

Résolution du conseil municipal de Sillery adoptée à l'unanimité le 2 décembre 1963 :

ATTENDU que le territoire de la Cité de Sillery est presque totalement résidentiel ; cependant on y trouve aussi des communautés religieuses, quatre cimetières, de nombreux parcs et terrains de jeux et le Bois de Coulonge ;
ATTENDU qu'à l'exception de quelques îlots réservés à des postes de commerce établis pour le service et l'utilité des contribuables, une seule rue et une distance d'environ 1,400 pieds est reconnue commerciale ;
ATTENDU que seuls les rivages de la Cité, au pied de la falaise sont partiellement occupés par des entreprises d'emménagement et par une industrie manufacturière située aux limites de la Cité de Québec ;
ATTENDU que la plupart des résidences privées de la Cité de Sillery se trouvent sur la falaise à près de 125 pieds au-dessus du niveau de la mer en bordure de laquelle une route aboutissant au parc des Champs de Bataille est projetée faisant partie d'un plan d'aménagement futur ;
ATTENDU que les premiers habitants de la colonie française se sont établis sur le territoire de la Cité de Sillery dès 1637 ; et qu'on y retrouve encore des maisons remontant à cette date et aujourd'hui habitées ;
ATTENDU que toute cette partie de la Cité de Sillery, s'étendant au sud du chemin St-Louis entre l'avenue De Laune à l'est et la côte Gignac à l'ouest jusqu'au fleuve St-Laurent, forme un quadrilatère qui a tout un passé remarquable et où on y voit encore des lieux, des bâtisses, des vestiges et ruines de constructions auxquelles sont attaché l'histoire de Québec et de Sillery ;
ATTENDU que dans ce territoire se trouvent les voûtes construites en 1637 par Monsieur De Puiseaux premier citoyen de Sillery ; le profond et large ruisseau St-Denis par où les soldats de Wolfe sont parvenus sur la falaise à l'endroit aujourd'hui appelé à juste titre « Woodfield » ; la résidence du Lieutenant Gouverneur soit le Bois de Coulonge et les sites qui l'entourent, le Mont St-Denis et le Parc de Coulonge autrefois propriété de

Monsieur d'Ailleboust ; les cimetières St-Patrice et Mount Hermon ; la vieille église St-Colomb construite sur le promontoire d'une pointe qui s'avance dans le fleuve et son parc d'où la vue s'étend de l'Île d'Orléans au Cap Rouge ; la chapelle du lieu de pèlerinage le Montmartre Canadien ; la plus¹⁸ vieille maison du Canada soit la maison des Jésuites qu'habitèrent durant un certain temps les Pères Brébeuf, Lalemant, Garnier et leurs compagnons et aujourd'hui visitée annuellement par des milliers de touristes, avec sa chapelle tout près ; un vieux cimetière indien ; le tombeau du père Enemond Massé, Jésuite, inhumé en 1646 et sur la tombe duquel un monument a été érigé ; une vieille maison, encore habitée, dont la construction remonte aux environs de 1640 ; une quantité d'autres maisons historiques, et d'une architecture remarquable, construites il y a plus d'un siècle, autrefois habitées par les employés et les dirigeants des chantiers maritimes ; le domaine de Cataracti sur lequel s'élève une maison érigée aux environs de 1813 ; le domaine de Kilmarnock où une propriété de près de deux cents ans, aujourd'hui demeure luxueuse, faisant partie autrefois du fief de Monceau ; ATTENDU que la Cité désire conserver le cachet historique et artistique de cette région dont les habitants de Sillery sont fiers ;

VU la Loi 11-12 Elisabeth II, Chapitre 22 concernant les monuments historiques :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- Que la Cité prie la Commission des monuments historiques de Québec de recommander au Lieutenant Gouverneur en Conseil que soit décrétée « arrondissement historique » toute la partie de son territoire où se présente une concentration d'immeubles ayant un intérêt historique et artistique soit celle comprise entre la côte Gignac à l'ouest, le chemin St-Louis, au nord, l'avenue De Laune, à l'est, jusqu'aux rives du fleuve St-Laurent, au sud, suivant la description plus amplement détaillée et le plan y annexé lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie ;
- 2.- Que copie de cette résolution soit transmise immédiatement à la Commission des Monuments historiques de Québec ;
- 3.- Que le Maire et le Greffier de la Cité soient autorisés à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la mise en vigueur de cette résolution ;
- 4.- Que le préambule ci-dessus fasse partie de cette résolution.

ADOPTÉ

B. HISTORIQUE DES LUTTES CITOYENNES

Malgré la protection qui lui a été conférée par la loi en 1964, l'arrondissement historique de Sillery a subi maints affronts par la suite qui ont mité ses paysages culturels au fil des ans. À chaque nouvel affront, des citoyens se sont opposés à l'effritement de cet arrondissement historique. Le vieillissement des communautés religieuses marque un point tournant de l'histoire de ce site patrimonial en ouvrant la porte à un possible morcellement des derniers grands domaines non encore protégés.

Face à cette menace, des comités de citoyens se sont formés afin de rassembler leurs forces et tenter de réorienter le sort de l'arrondissement historique vers une meilleure protection. L'année 2005 a vu naître le Comité de sauvegarde de Sillery et le Comité de citoyens du Vieux-Sillery fusionnées par la suite sous la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, le Conseil de quartier de Sillery et le Comité des arbres de Sillery devenu Québec Arbres quelques années plus tard.

En 2006, trois grandes consultations publiques sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery ont attiré plus de 500 citoyens chacune. Deux pétitions recrutèrent localement 650 signatures pour l'une et 1800 pour l'autre. Cette même année, le Conseil de quartier et le Conseil de monuments et sites du Québec émettent tous deux un avis en faveur de la conservation des « grands domaines » :

**AVIS
À LA VILLE DE QUÉBEC
SUR L'AVENIR DES GRANDS ENSEMBLES DE SILLERY**

Conseil de Quartier de Sillery

Le présent avis s'inscrit dans le cadre d'une consultation publique de la Ville de Québec concernant l'avenir des grandes propriétés conventuelles de Sillery. Cet avis fait suite à la première étape de consultation, tenue le 26 avril 2006, intitulée « Diagnostic – État de situation », et dont une deuxième étape de consultation, portant sur l'élaboration d'une vision, aura lieu le 14 juin 2006, suivi d'une troisième étape de mise en œuvre, prévue le 27 septembre 2006. Le Conseil de Quartier de Sillery (CQS), dont le mandat porte notamment sur la promotion et la défense des intérêts des citoyens et des citoyennes du district de Sillery, présentes ci-dessous ces réflexions sur l'avenir de ces grandes propriétés.

Cet avis a été adopté à l'unanimité le 9 mai 2006 au cours d'une séance régulière du Conseil de quartier de Sillery.

CONTEXTE HISTORIQUE

- Adoption par Arrêté en conseil du gouvernement du Québec, le 5 février 1964, visant à déclarer « arrondissement historique » une partie de la municipalité de Sillery. Raisons invoquées : les grands domaines sont menacés par la densification du territoire et leur conversion en lots à bâtir.
- Cet arrêté précise qu'au « sud du Chemin St-Louis, entre l'avenue de Laune, à l'est, et la côte à Gignac, à l'ouest, jusqu'au fleuve St-Laurent, forme un quadrilatère qui a tout un passé remarquable et où on y voit encore des lieux, des bâtisses, des vestiges et ruines de construction auxquelles sont attachées l'histoire de Québec et de Sillery » et cette « **Cité désire conserver le cachet historique et artistique de cette région dont les habitants de Sillery sont fiers** ».
- L'intention du législateur à l'époque en ce qui a trait au cachet historique est de conserver non seulement la mémoire des lieux, mais aussi les traces d'occupation physique. Quant au volet artistique, il s'entend de tout élément modelé par l'homme et la nature.
- Le chemin St-Louis renferme à lui seul un cachet unique au plan de ce qu'appellent les experts « l'imagibilité », c'est-à-dire une représentation mentale remarquable d'origine sensible. Cette route ancienne, empruntée par les Amérindiens puis les colons français, présente encore aujourd'hui des caractéristiques morphologiques superbes entre la côte à Gignac et la côte de l'Église : sinuosité, pente douce, longeant au sud des surfaces boisées dans un décor pastoral.

- La ville de Québec compte 4 arrondissements historiques : 1) Vieux-Québec (patrimoine urbain essentiellement), 2) Charlesbourg et 3) Beauport (noyaux villageois) ainsi que 4) Sillery. **L'arrondissement historique de Sillery est unique, car son histoire s'inscrit dans le cadre d'un paysage bucolique et rural où les constructions anciennes s'intègrent harmonieusement.** Il appert que ce territoire serait le plus important réservoir d'espaces vert à l'intérieur du Québec métropolitain.
- De manière subsidiaire, la prise de possession des grands domaines à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle par les communautés religieuses a permis de sauvegarder leur caractère paysager.

PROBLÉMATIQUE

- Malgré les mesures adoptées pour protéger l'arrondissement historique, plusieurs projets de développement résidentiel se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer le caractère paysager de l'arrondissement historique : Parc Lemoyne (1950), quartier d'habitation St-Denis (1950), Parc Beauvoir (1975 ?), Kilmarnock (1977) et le Bois des Augustines. Des développements comme Le Châtelain, Les Jardins de Coulonge, le foyer St-Brigid, les Résidences Bergerville et de Puisseaux ont altéré le couloir visuel du chemin St-Louis. La maison Michel Sarrazin, par sa construction rapprochée près de la falaise, affecte aussi l'intégrité de celle-ci et de ses abords. Elle a un impact sur le projet de mise en valeur d'un sentier le long de la falaise vers le domaine Cataragui.
- Il est intéressant de noter, pour mémoire, que le projet de développement résidentiel de 17 unités familiales du domaine Kilmarnock avait suscité un bon débat à la fin des années 1970. Malgré les oppositions manifestées, tout le terrain a finalement été loti, sans avoir à modifier le règlement de zonage de l'époque. D'autre part, les citoyens de Sillery ont accepté une plus forte densité du Bois des Augustines, malgré un schéma d'urbanisme qui n'était pas aussi permissif. Ce projet, en plus d'altérer l'intégrité de la falaise et de ses abords, obstrue les perspectives visuelles vers et depuis le fleuve.
- Avec les fusions municipales, Sillery s'intègre dorénavant à une grande ville, possédant des ressources additionnelles, une assiette fiscale élargie et ayant les moyens d'une vision nuancée du développement urbain, permettant des pratiques d'aménagement asymétrique pour tenir compte des particularismes locaux. Auparavant, Sillery était coincée dans un espace restreint, laissant peu de choix à ses édiles d'empiéter sur l'arrondissement historique pour financer son développement. Heureusement, aujourd'hui la situation est différente. **La nouvelle ville de Québec a la chance de freiner cinquante ans de détérioration lente de l'arrondissement historique et d'appliquer une autre politique.**

AVIS DU CONSEIL DE QUARTIER DE SILLERY

Dans son dépliant du mois d'avril, « Consultation publique sur l'avenir des grands ensembles de Sillery », la ville de Québec annonce ses couleurs : *Assurer un équilibre entre le développement futur des grands ensembles, la mise en valeur et la conservation des milieux naturels et construits du quartier de Sillery*. Elle cherche à concilier trois éléments : 1) le recyclage du patrimoine bâti, 2) la mise en valeur des boisés, tout en permettant 3) de nouvelles constructions. Le CQS souscrit pleinement aux deux premiers éléments de cette vision et rejette avec force le troisième.

Le CQS est en accord avec le recyclage du patrimoine bâti

- En ce qui concerne les bâtiments patrimoniaux, le CQS est d'avis que la ville devrait mettre à jour un inventaire des bâtiments, dont une quarantaine se retrouvent à l'intérieur de l'arrondissement historique, **et de consacrer prioritairement ses ressources à mettre en valeur huit bâtiments d'intérêt exceptionnel : 1) Villa Bagatelle, 2) Villa Spencer Grange, 3) Dépendance du cimetière St-Patrick, 4) pavillon d'entrée du cimetière Mount Hermon, 5) Maison Kilmarnock, 6) Maison Bignell, 7) Villa Clermont et 8) Villa Cataraqui.**

Le CQS est en accord avec la mise en valeur des boisés

- **Le CQS s'est doté d'un comité des arbres dont les membres seront ravis de travailler main dans la main avec les responsables de la ville de Québec sur ces questions importantes.** Nous tenons à rappeler que le CQS a présenté le 20 avril 2006 à l'Arrondissement Ste-Foy/Sillery un rapport contenant des recommandations pour la protection arboricole du district. Nous attendons toujours les suites que l'arrondissement entend donner à nos recommandations.

Le CQS est en désaccord avec de nouvelles constructions

- Le CQS ne peut souscrire à l'idée d'envisager de nouvelles constructions à l'intérieur de l'arrondissement historique, même avec des garanties précieuses d'insertion respectueuse. Il invite la population, non seulement du district mais également celle du Québec métropolitain intéressée à l'histoire, à la mise en valeur du patrimoine et à la protection de l'environnement à rejeter catégoriquement cette avenue et à écrire* aux élus municipaux, aux députés provincial et fédéral de la région ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications pour dénoncer toute tentative d'altérer encore plus la morphologie des lieux. **Il est nécessaire de leur rappeler avec vigueur que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par le législateur provincial pour conserver la nature pittoresque des grands domaines.**

- Le CQS ne veut pas empêcher le développement du territoire. Il adhère au plan directeur d'aménagement et de développement de la ville qui prévoit la densification et la mixité des usages le long des grandes artères. Mais appliquer sans discernement cette politique à l'égard du chemin St-Louis – chemin patrimonial par excellence dans l'arrondissement historique de Sillery - compromet la survie même de l'arrondissement historique, qui exige de lui préserver ses caractéristiques essentielles. La nouvelle ville de Québec dispose maintenant d'une variété de terrains pouvant accueillir tout projet de développement résidentiel, du plus modeste au plus luxueux. **Profitons des nouvelles conditions offertes par les fusions pour faire du développement asymétrique.**
- Le CQS est d'avis que, si les grandes propriétés conventuelles devaient subir une fois de plus d'autres morcellements pour de l'habitation de faible et de moyenne densité ou si on devait y construire des immeubles à haute densité, l'environnement paysager serait à toutes fins utiles compromis.
- Le CQS demande à la ville de Québec de ne pas suivre l'exemple du développement du domaine Kilmarnock, où malgré l'opposition des citoyens, et dans le cadre strict du règlement de zonage de l'époque, un lotissement a quand même été autorisé.

Le CQS invite donc la ville de Québec à appuyer son action future à l'égard de l'arrondissement historique de Sillery sur la préservation de son caractère historique et patrimonial.

- **Le CQS invite la ville de Québec à modifier son approche actuelle d'équilibre des fonctions urbaines dans l'arrondissement historique de Sillery, à adhérer pleinement au concept du développement asymétrique des quartiers de la nouvelle ville en fonction de leurs caractéristiques propres et à inscrire dorénavant sa volonté dans une perspective résolue de préservation du caractère paysager, unique à Québec et au Québec, des grandes propriétés du XIX^e siècle.**
- Le CQS invite la Ville de Québec à s'inspirer des pistes de suggestions formulées par la Commission des biens culturels du Québec à savoir **de produire un plan architectural d'ensemble, domaine par domaine, qui devrait :**
 - Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés.
 - Respecter la relation entre paysage construit et paysage naturel.
 - Maintenir les liens avec la falaise et le fleuve.
 - Protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise.
 - Empêcher le développement en bordure de la falaise.
 - Empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine.

- La Commission de la Capitale Nationale du Québec (CCNQ) réalise à la demande du gouvernement du Québec la Promenade Samuel-De Champlain dans le cadre des fêtes du 400^e anniversaire de la fondation de Québec. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dans son rapport du mois de mars 2006 sur la Promenade SDC, encourage la CCNQ à *mettre en valeur la falaise et ses atouts, en donnant suite au projet de sentier vers la domaine Cataracti*. Or le projet de sentier se situe à l'extérieur du cadre initial de la Promenade SDC réalisée par la CCNQ et ne pourra être réalisé que s'il y a un surplus à la suite de l'octroi des contrats de construction et de leur réalisation. La réalisation de ce sentier est une condition essentielle de la mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery pour permettre à la population de découvrir un écrin de beauté naturel et s'émerveiller devant un panorama remarquable. **En conséquence, le CQS demande à la ville de Québec de réaliser en priorité ce projet de sentier de concert avec la CCNQ.** Pour sa part, le CQS a adopté une résolution d'appui sans équivoque au projet de sentier et l'a présenté officiellement au comité des usagers de la Promenade SDC, dont il est membre.
- L'arrondissement historique de Sillery est assez peu connu de la population de la grande région de Québec, en raison du caractère privé ou semi public des propriétés. Cet état de situation doit changer. **La CQS demande à la ville d'adopter une autre vision sur les grandes propriétés conventuelles, tel que décrit plus haut dans ce mémoire, et de faire la promotion de l'arrondissement historique de Sillery.** Cette promotion serait d'autant plus facile à réaliser si elle pouvait s'appuyer sur un sentier piétonnier rustique aménagé dans les limites du 50 mètres non constructible en bordure de la falaise. Il va sans dire que l'aménagement de ce sentier champêtre ne saurait être concevable à l'ombre d'immeubles massifs qui bloqueraient les perspectives d'ensemble.

A l'exemple des Plaines d'Abraham

- **Le CQS invite la ville à se porter acquéreur des terrains des communautés religieuses situés dans l'arrondissement historique de Sillery et à faire les représentations nécessaires auprès des autres paliers de gouvernement pour obtenir leur participation financière.** La ville de Québec doit faire des choix budgétaires notamment dans le cadre des fêtes du 400^{ème} anniversaire et de la mise en oeuvre de son plan d'aménagement et de développement, et l'acquisition des terrains des communautés religieuses s'inscrit à point nommé dans ce cadre. La ville de Québec devrait s'inspirer généreusement de l'exemple du gouvernement fédéral qui, pour le 300^{ème} anniversaire de la ville de Québec, a fait l'acquisition de plusieurs terrains et bâtisses, dont un terrain

.../6

de golf, pour aménager un parc magnifique, les Plaines d'Abraham, dont tous les citoyens et citoyennes de Québec sont fiers et en profitent généreusement. L'arrondissement historique serait ainsi accessible à l'ensemble de la population qui découvrirait un trésor caché dont les richesses seront partagées par tous, y compris pour les générations futures.

District de Sillery
Le 10 mai 2006

AVIS ET PRISES DE POSITION DU CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

(Continuité : le magazine du patrimoine au Québec, no 108, printemps 2006)

<http://www.cmsq.gc.ca/continue/108/avis1>

Sillery en mutation

Un secteur de l'ancienne ville de Sillery – maintenant fusionnée à Québec – fait actuellement l'objet d'importantes pressions de développement : l'arrondissement historique et ses abords. Ce secteur pittoresque et distinctif par son histoire et son aménagement verdoyant compte de vastes propriétés publiques ou privées le long du chemin Saint-Louis. Ces sites offrent des percées visuelles incomparables.

Depuis quelque temps, plusieurs citoyens se plaignent de l'envahissement de projets immobiliers qui mettent en péril des arbres centenaires et l'accès aux perspectives visuelles au profit de constructions outrageantes pour le paysage. Il suffit de penser au développement immobilier qui vient d'être réalisé sur la propriété des sœurs de Bordeaux, ou aux projets actuellement en discussion pour les sites des sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique et des sœurs de Jésus-Marie. Quant au Domaine Cataract, son sort n'est toujours pas réglé.

Le Conseil des monuments et sites du Québec estime que les citoyens ont raison d'être inquiets devant les pressions de développement qui s'exercent sur les parcelles institutionnelles du secteur. Tout le tissu urbain, dont le chemin Saint-Louis constitue à la fois la voie-mère et l'axe unificateur, est en mutation et susceptible de subir un saccage sans précédent sur le plan du patrimoine urbain et des paysages culturels. Les noyaux anciens, les rangs et les parcours-mères expriment des valeurs humaines du passé, recèlent des paysages qui possèdent des caractères identitaires et des éléments qui contribuent à la mémoire collective.

La protection de cet arrondissement historique pose des problèmes particuliers. Le système parcellaire originel en bordure de chemin Saint-Louis correspondait à une agglomération de villas, un type résidentiel très différent des autres quartiers de la ville. L'étanchéité du tissu urbain dans le sens est-ouest exerce déjà une pression induite sur le chemin historique, puisque aucune rue ou voie de raccordement ne vient absorber la circulation automobile. Au sud, la falaise, barrière infranchissable à la limite du tissu urbain, pose d'autres problèmes pour la configuration de l'espace public.

Le CMSQ estime que les mécanismes de contrôle des transformations en usage dans les autres arrondissements historiques au Québec et les procédures d'encadrement habituelles des projets d'intervention sont tout à fait inadéquats pour résoudre les problèmes que soulève la transformation de l'arrondissement historique de Sillery. De plus, les limites actuelles de ce secteur sont incohérentes par rapport à la structure même du tissu urbain, puisqu'elles excluent le côté nord du chemin Saint-Louis.

Sillery demeure avant tout un territoire historique remarquable par la qualité de son architecture, de son tissu urbain et de ses percées visuelles. Le seul fait de l'amputer progressivement de ses valeurs intrinsèques provoque une dégradation irréversible de ce paysage culturel. Le développement de projets à la pièce sur

chaque parcelle institutionnelle ne pourra qu'engendrer une forme urbaine chaotique. Le CMSQ a demandé à la Ville de Québec – et au ministère de la Culture et des Communications (MCC), qui doit donner son aval à tout projet – de surseoir à tout développement jusqu'à ce que soit adopté un plan d'ensemble qui permette un développement harmonieux du secteur. Seul un projet intégré de design urbain, qui précise l'image du secteur dans 15 ou 20 ans, pourra concilier le développement nécessaire de la ville avec le maintien des caractères hérités de Sillery.

En réponse à l'intervention du Conseil, le Service de l'aménagement du territoire de la Ville de Québec et ses partenaires dans ce dossier confirment qu'ils ont entamé une réflexion sur les conséquences prévisibles d'un développement aussi subit dans l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery. La Ville entend lancer une consultation pour définir une vision à long terme et une planification intégrée de tous les projets de développement dans l'arrondissement, en collaboration avec le MCC, les groupes concernés et les citoyens.

Conseil des monuments et sites du Québec

Site Internet : www.cmsq.qc.ca

Courriel : cmsq@cmsq.qc.ca

Toujours en 2006, la Société d'histoire de Sillery et la Fédération des sociétés d'histoire du Québec adoptent toutes les deux une résolution en faveur de la préservation des « grands domaines » :

RÉSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE SILLERY

ATTENDU que le conseil de l'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery a maintenant complété les trois étapes de consultation publique portant sur l'avenir des propriétés conventuelles situées dans le secteur de Sillery;

ATTENDU que les congrégations religieuses de Sillery ont joué un rôle primordial dans la conservation des grands domaines de Sillery au cours du XX^e siècle, mais qu'un nouveau contexte et de nouveaux besoins les amènent à se départir de leurs propriétés à court et moyen terme;

ATTENDU que l'avenir des grands ensembles patrimoniaux de Sillery est menacé (1) par la vente à court et moyen terme des propriétés conventuelles de Sillery, et (2) par le développement potentiel de projets de construction domiciliaire;

ATTENDU que les sites visés sont situés sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery, créé le 5 février 1964 à la suite de l'action concertée du Conseil municipal, de la *Commission des monuments historiques du Québec* et du lieutenant-gouverneur en conseil¹;

ATTENDU que le périmètre de l'arrondissement historique de Sillery, formé par la côte à Gignac à l'ouest, le chemin Saint-Louis au nord, l'avenue De Laune à l'est, la falaise et la rive du fleuve Saint-Laurent au sud, est demeuré inchangé depuis sa création;

ATTENDU que la création de l'arrondissement historique de Sillery est fondée sur le caractère historique d'un territoire aux panoramas visuels remarquables se distinguant par la présence de paysages humanisés inspirés directement du mouvement pittoresque en vogue au milieu du XIX^e siècle;

ATTENDU que la persistance de paysages humanisés est le trait qui confère à l'arrondissement historique de Sillery une singularité qui n'est partagée par aucun autre des neuf arrondissements historiques de la province de Québec;

ATTENDU que le panorama du promontoire de l'arrondissement historique de Sillery est menacé par la construction d'immeubles massifs altérant irrémédiablement le profil de la falaise et bloquant les perspectives visuelles sur le fleuve Saint-Laurent à l'ensemble de la population;

ATTENDU que l'arrondissement historique de Sillery a déjà fait l'objet par le passé de plusieurs projets de lotissements allant à l'encontre des mesures de protection prévues par la *Loi sur les biens culturels*² et altérant le couloir visuel du chemin Saint-Louis (Parc Beauvoir en 1975, résidences Le Châtelain en 1978, Kilmarnock et le Boisé des Augustines dans les années 1980), et que la multiplication de nouveaux projets de

¹ Arrêté en conseil numéro 219.

² L.R.Q., chapitre B-4.

développement domiciliaire sur le territoire de l'arrondissement historique de Sillery évacuera complètement le caractère paysager hérité des grands domaines du XIX^e siècle;

ATTENDU que la Société d'histoire de Sillery désire conserver le caractère patrimonial et culturel de l'arrondissement historique de Sillery incarné à travers ses paysages humanisés où s'intègrent harmonieusement des éléments remarquables du patrimoine bâti, paysager et arboricole;

ATTENDU que l'accroissement démographique de la province de Québec risque d'étendre rapidement la problématique du développement domiciliaire à l'ensemble des neuf arrondissements historiques créés sur son territoire;

VU l'article 14 de la *Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites* stipulant que « Les sites monumentaux doivent faire l'objet de soins spéciaux afin de sauvegarder leur intégrité et d'assurer leur assainissement, leur aménagement et leur mise en valeur. [...] »³;

VU la *Loi sur les biens culturels*⁴ de 1972, dont l'article 48 stipule que « Nul ne peut, dans un arrondissement historique ou naturel ou dans un site historique classé, diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain, ni modifier l'aménagement, l'implantation, la destination ou l'usage d'un immeuble, ni faire quelque construction, réparation ou modification relative à l'apparence extérieure d'un immeuble, ni démolir en tout ou en partie cet immeuble, ni ériger une nouvelle construction sans l'autorisation du ministre », et que « Avant de décider d'une demande d'autorisation, le ministre prend l'avis de la Commission »;

VU l'intervention en 1979 d'un protocole d'entente entre le Ministère et la Ville de Sillery qui mentionne déjà à l'époque l'importance de sauvegarder et de mettre en valeur le potentiel architectural et naturel particulièrement riche de l'arrondissement historique de Sillery⁵;

VU le Plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.A.) qui soumet les grandes propriétés et grandes parcelles à une réglementation particulière visant notamment à conserver le caractère intimiste et historique des tracés, des allées d'accès et de la végétation des grandes propriétés et des anciens domaines et villas de l'arrondissement historique de Sillery⁶;

VU l'article 10 de la *Déclaration de Xi'an sur la conservation du contexte des constructions, des sites et des secteurs patrimoniaux*, lequel stipule que l'évolution du contexte d'une construction, d'un site ou d'un secteur patrimonial doit être gérée de manière à lui conserver sa signification et sa singularité⁷, et que la signification et la singularité de l'arrondissement historique de Sillery relèvent de la présence de paysages humanisés aujourd'hui menacés par de nouveaux projets de développement domiciliaire;

³ Charte de Venise, 1964, *Conseil international des monuments et des sites*.

⁴ L.R.Q., chapitre B-1.

⁵ MCC, dossier #4422-0029 Sillery – Entente, vol. 1, urbanisme.

⁶ Règlement U-2001-11.

⁷ Déclaration adoptée par la 15^{ème} Assemblée générale du *Conseil international des monuments et des sites*, le 21 octobre 2005.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- Que la Société d'histoire de Sillery prie la Ministre d'ordonner le respect des mesures de protection prévues à la *Loi sur les biens culturels*⁸ pour l'ensemble des neuf arrondissements historiques créés au Québec dans la foulée de la *Loi des monuments historiques* de 1963;

2.- Que la Société d'histoire de Sillery prie la Ministre de prendre avis auprès de la *Commission des biens culturels* afin de déterminer :

- (1) dans quelle mesure des projets de développement domiciliaire peuvent être considérés comme acceptables sur le territoire d'un arrondissement historique;
- (2) les limites actuelles et futures, le cas échéant, à imposer aux projets de lotissement et de développement domiciliaire à l'intérieur des frontières reconnues des neuf arrondissements historiques du Québec...

...et ce de la manière la plus diligente possible afin de répondre aux préoccupations pressantes des citoyens de la Ville de Québec quant aux projets de développement qui concernent l'arrondissement historique de Sillery.

ADOPTÉ à l'unanimité le 21 du mois de novembre de l'année 2006.

Le président,

Le secrétaire,

Hugues Michaud

Gaston St-Laurent

NOTE : Cette résolution fut publiée dans le Bulletin de la Société d'histoire de Sillery
La Charcotte, Volume 21, no 2, 2006.

⁸ L.R.Q., chapitre B-4.

ATTENDU que, quelle que soit la décision prise par la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, cette décision relative aux interventions qui seraient autorisées sur un tel site, constituera un précédent qui pourrait s'avérer dangereux pour l'ensemble des arrondissements historiques du Québec, lesquels, à mesure que progresse l'urbanisation, subissent des pressions constantes de la part des promoteurs immobiliers;

ATTENDU la qualité de la résolution présentée par la Société d'histoire de Sillery au sujet de ce dossier extrêmement sensible et les représentations précédentes de la Fédération sur la protection du patrimoine au Québec;

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec désire indiquer son appui fort et unanime à cette proposition de la Société d'histoire de Sillery, et souhaite en faire part à la Commission des biens culturels du Québec ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Comité du patrimoine,

Le Président de la FSHQ,



M^{re} Denis Hardy



Richard M. Bégin

Cc M. Mario Dufour, Président de la Commission des biens culturels du Québec

M^{me} Andrée Boucher, Mairesse de Québec

M^{me} France Bouchard, Présidente du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery

M. Paul Shoiry, Conseiller du district de Sillery

M. Hugues Michaud, Président de la Société d'histoire de Sillery

Sociétés membres de la FSHQ dans la région de Québec :

78^e Fraser Highlanders

Association acadienne de la région de Québec

Association des archéologues du Québec

Association des archivistes du Québec

Fondation Bagatelle inc.

Literary and Historical Society of Quebec

Société d'art et d'histoire de Beauport

Société d'histoire de Charlevoix

Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette

Société d'histoire de la Haute-Saint-Charles

Société d'histoire de Neuville

Société d'histoire de Saint-Basile-de-Portneuf

Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury

Société d'histoire postale du Québec

Société historique du Cap-Rouge

Société historique de Charlesbourg

Société historique de Québec

Société québécoise d'ethnologie

Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré

Société du patrimoine politique du Québec



Fédération
des sociétés
d'histoire
du Québec

1100, rue Saint-Jacques
Québec (Québec)
G1R 5G5

Le mercredi 15 novembre 2006.

Madame Line Beauchamp
Ministre de la culture et des communications
Bloc A, 1^{er} étage,
225, Grande Allée Est,
Québec (Québec)
G1R 5G5

Objet : Sauvegarde de l'intégrité architecturale et paysagère de l'arrondissement historique de Sillery.

Madame la Ministre,

Le comité du patrimoine de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec (FSHQ) suit avec beaucoup d'attention le dossier de l'arrondissement historique de Sillery depuis le printemps.

Suite aux nombreux échanges que nous avons avec nos sociétés membres de la région de Québec dont principalement la Société d'histoire de Sillery et à la série de consultations publiques qui se sont tenues depuis l'été, nous demeurons très inquiets face aux menaces qui pèsent sur l'intégrité architecturale et paysagère de l'arrondissement de Sillery.

Ainsi, nous aimerions vous faire part de la résolution suivante adoptée par le comité du patrimoine de la FSHQ:

Résolution : 001-06-11-14

Il est proposé par M. Richard Bégin et appuyé par M. Marc Beaudoin d'adopter la résolution suivante concernant la protection de l'arrondissement historique de Sillery:

ATTENDU les menaces qui pèsent depuis quelque temps sur l'intégrité de l'arrondissement de Sillery, à Québec;

ATTENDU que le gouvernement du Québec, en appliquant la Loi sur les biens culturels du Québec a déjà établi un niveau de protection nationale à l'endroit de cet arrondissement historique particulièrement important pour la région de la Capitale nationale du Québec, mais aussi pour l'ensemble du Québec;

ATTENDU le rôle touristique extrêmement important que jouent la Ville de Québec (site reconnu de valeur universelle exceptionnelle inscrit à ce titre sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco et objet de fierté collective et de retombées multiples) et ses diverses composantes, dont l'arrondissement historique de Sillery, avec son remarquable patrimoine de domaines et de paysages institutionnels, n'est pas la moindre;

.../2

ATTENDU que, quelle que soit la décision prise par la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Québec, cette décision relative aux interventions qui seraient autorisées sur un tel site, constituera un précédent qui pourrait s'avérer dangereux pour l'ensemble des arrondissements historiques du Québec, lesquels, à mesure que progresse l'urbanisation, subissent des pressions constantes de la part des promoteurs immobiliers;

ATTENDU la qualité de la résolution présentée par la Société d'histoire de Sillery au sujet de ce dossier extrêmement sensible et les représentations précédentes de la Fédération sur la protection du patrimoine au Québec;

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec désire indiquer son appui fort et unanime à cette proposition de la Société d'histoire de Sillery, et souhaite en faire part à la Commission des biens culturels du Québec ainsi qu'à la ministre de la Culture et des Communications.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Comité du patrimoine,

Le Président de la FSHQ,



M^{re} Denis Hardy



Richard M. Bégin

Cc M. Mario Dufour, Président de la Commission des biens culturels du Québec

M^{me} Andrée Boucher, Mairesse de Québec

M^{me} France Bouchard, Présidente du Conseil d'arrondissement de Sainte-Foy-Sillery

M. Paul Shoiry, Conseiller du district de Sillery

M. Hugues Michaud, Président de la Société d'histoire de Sillery

Sociétés membres de la FSHQ dans la région de Québec :

78^e Fraser Highlanders

Association acadienne de la région de Québec

Association des archéologues du Québec

Association des archivistes du Québec

Fondation Bagatelle inc.

Literary and Historical Society of Quebec

Société d'art et d'histoire de Beauport

Société d'histoire de Charlevoix

Société d'histoire de L'Ancienne-Lorette

Société d'histoire de la Haute-Saint-Charles

Société d'histoire de Neuville

Société d'histoire de Saint-Basile-de-Portneuf

Société d'histoire de Stoneham-Tewkesbury

Société d'histoire postale du Québec

Société historique du Cap-Rouge

Société historique de Charlesbourg

Société historique de Québec

Société québécoise d'ethnologie

Société du patrimoine et d'histoire de la Côte-de-Beaupré

Société du patrimoine politique du Québec

Il est à noter aussi que l'adoption de la Loi sur le développement durable en 2006, laisse entrevoir pour ce site patrimonial « Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Dans cette loi, on énonce les trois principes suivants à respecter :

- a. le principe de « **participation et engagement** » (la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique) ;
- b. principe de « **protection du patrimoine culturel** » (le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société ; il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement ; il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent);
- c. le principe d'« **internalisation des coûts** » (la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale) permettent de croire qu'une nouvelle force juridique entre en jeu pour protéger ce site patrimonial contre la vision à court terme de la ville et l'avidité des promoteurs immobiliers.

En 2007, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery a fait une conférence de presse pour demander la sauvegarde des « grands domaines ». L'année suivante, la Société d'histoire de Sillery écrivait, conjointement avec la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, une lettre à la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour lui demander de reclasser l'arrondissement historique de Sillery dans la catégorie arrondissement historique et naturel afin de mieux reconnaître et de mieux protéger ses paysages patrimoniaux naturels :



SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE
SILLERY

Le 4 mars 2008

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Édifice Guy-Frégault
225, Grande Allée Est
Bloc A, 1^{er} étage
Québec (Québec)
G1R 5G5

OBJET : Demande de reclassement de l'arrondissement historique de Sillery

Madame la Ministre,

La Société d'histoire de Sillery, fondée en 1984, et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery, créée en 2006, ont adopté une démarche commune visant à préserver et à mettre en valeur l'arrondissement historique de Sillery. Notre mission principale consiste à répondre d'une façon informée aux attentes des citoyens exprimées par des consultations publiques de 2006 et de 2007 ainsi que par des pétitions.

Malgré les mesures adoptées pour protéger l'arrondissement historique de Sillery, plusieurs projets de développement immobilier se sont matérialisés de 1950 à nos jours et sont venus altérer le caractère architectural et paysager. Présentement, malgré le statut d'arrondissement historique de Sillery, d'autres grands projets de construction de tours à condos sur les propriétés conventuelles de Sillery en menacent sérieusement le caractère historique et paysager. La future *Loi sur les biens culturels* permettra-t-elle de freiner cinquante ans de détérioration lente de l'arrondissement historique de Sillery?

Notre demande repose sur de nombreuses études des pouvoirs publics stipulant que le site contient des spécificités historiques et paysagères uniques à préserver et à mettre en valeur. Par ailleurs, les congrégations religieuses sont disposées pour la plupart à céder les dernières propriétés restantes, lesquelles permettraient de garder la mémoire de cet ensemble de grands domaines que le décret de 1964 voulait précisément protéger. La révision en cours de la *Loi sur les biens culturels* propose d'y inclure les patrimoines paysagers et nous en sommes très fiers. Nous croyons fortement que l'arrondissement historique de Sillery correspond mieux à cette nouvelle préoccupation, à savoir les paysages patrimoniaux.

Permettez-nous également de souligner la décision de votre gouvernement en mars 2006 de désigner la Montagne du Mont-Royal arrondissement historique et naturel du Mont-Royal. Nous saluons cette initiative courageuse et responsable.

La Société d'histoire de Sillery et la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery demandent que soit officialisée la dimension naturelle et paysagère de l'arrondissement historique de Sillery en déclarant que ce dernier soit dorénavant désigné sous le nom d'arrondissement historique et naturel de Sillery.

En espérant que nos recommandations seront appliquées et contribueront à assurer la préservation et la mise en valeur des richesses collectives, à la fois historiques et paysagères, de notre arrondissement, veuillez accepter, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

Le Président de la Société d'histoire de Sillery

Le responsable du Comité du patrimoine de la
Société d'histoire de Sillery

Hugues Michaud

Pierre Vagneux

c.c. M. Mario Dufour, Président de la Commission sur les biens culturels du Québec

La même année, le domaine de la Fédération des Augustines est vendu à des promoteurs immobiliers. En 2009, une série de lettres identiques furent adressées successivement à la ministre de la Culture, des Communications et de la condition féminine, aux conseillers municipaux de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge, au ministre de la Capitale nationale, au premier ministre du Québec, au premier ministre du Canada et enfin au maire de Québec. Ces lettres, signées par quatre organismes, contenaient une série de requêtes pour la conservation du site patrimonial de Sillery. En même temps débutait une série de démarches et d'interventions pour demander le classement de l'axe patrimonial Grande Allée chemin Saint-Louis (voir la lettre ci-dessous).



Le 22 mars 2010.

M. le Maire Régis Labeaume
Maire de la Ville de Québec
2, rue des Jardins, C. P. 700, Haute-Ville
Québec (Québec) G1S 4S9

Objet : Avenir des Grands domaines de Sillery

Cher Monsieur le Maire,

Permettez-nous de prendre quelques minutes de votre temps pour vous faire part de la vision de notre comité de citoyens quant à l'avenir du patrimoine architectural et naturel des Grands Domaines religieux de Sillery et des requêtes qui découlent de cette vision. Nous vous écrivons au nom du Conseil de quartier de Sillery, de la Société d'histoire de Sillery, de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery et du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery.

Comme vous le savez sans doute, à de multiples occasions, les citoyens de la Ville de Québec ont manifesté clairement leur attachement à l'arrondissement historique de Sillery, à ses Grands Domaines religieux et à son artère patrimoniale qu'est le chemin Saint-Louis. Au fil des dernières années, ce souci de conserver leur patrimoine historique, paysager et naturel s'est traduit par deux pétitions, trois soirées de consultations publiques avec plus de 500 personnes chacune, l'imposition d'un moratoire sur les constructions, un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'ancienne Ville de Sillery.

Ces positions de développement durable, respectueuses du bâti historique, des perspectives paysagères et des richesses arboricoles, ont été entérinées par le Conseil de quartier de Sillery, la Société d'histoire de Sillery et la Fédération des Sociétés d'histoire du Québec. Ces mêmes positions sont ressorties d'une séance de remue-ménages tenue en mai 2007 par le Conseil de quartier de Sillery à laquelle la population du quartier fut conviée.

Plusieurs études sur la préservation et la mise en valeur du patrimoine ont relevé le caractère exceptionnel de l'arrondissement historique de Sillery, des Grands Domaines religieux, de l'artère patrimoniale du chemin Saint-Louis et la nécessité de sauvegarder cette richesse: *Politique du patrimoine de la Ville de Québec* (2007), *Plan directeur d'aménagement et de développement de la Ville de Québec* (PDAD) (2005), *Rapport de la Commission de la culture de l'assemblée nationale* (2007), *Avis du Conseil des monuments et sites du Québec* (2006) ; *Loi sur le développement durable, La Charcotte – Bulletin de la Société d'histoire de Sillery* (2007, Vol. 21, no 2), *Politique sur*

...1/5

l'abattage des arbres (2007), Évaluation des espaces boisés de l'arrondissement historique de Sillery par Del Degan, Massé et Associés Inc. (2006), Étude de caractérisation de l'arrondissement historique de Sillery par la Commission des biens culturels du Québec (2004).

D'ailleurs, cette dernière étude résume bien les désirs des citoyens quant au développement de cette partie de la Ville de Québec :

« Conserver les traces des lotissements des grandes propriétés; respecter la relation entre le paysage construit et le paysage naturel; maintenir les liens entre la falaise et le fleuve; protéger les percées visuelles depuis et vers le fleuve et la falaise; empêcher le développement en bordure de la falaise; limiter la hauteur des constructions sur la falaise perceptibles depuis la rive du fleuve et depuis le chemin Saint-Louis; empêcher l'éparpillement et la densification des constructions sur chaque domaine ».

Née du désir des citoyens de préserver ce patrimoine, appuyée par les diverses études et soutenue par le désir de la population, la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery (CAIHDS) milite pour la conservation et la mise en valeur de ce patrimoine historique et naturel unique en présentant diverses pistes d'aménagement durable tout en insistant sur la nécessité d'en préserver l'intégrité arboricole, écologique et paysagère. Elle vient notamment de créer une fondation pour recueillir des dons permettant l'acquisition de terrains.

Finale­ment, suite à la controverse du Domaine de Bordeaux causée par la coupe en 2005 d'un boisé magnifique sur un lot en bordure du Chemin Saint-Louis, le Conseil de quartier de Sillery a mis en place un comité maintenant appelé le Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery au nom duquel nous écrivons cette lettre. Ce comité, formé de citoyens et conseillé par des experts en foresterie, a pour mission entre autres de veiller à la sauvegarde du patrimoine naturel de l'arrondissement.

Devant l'incertitude qui plane actuellement sur l'avenir des Grands Domaines religieux de Sillery suscitée par la nécessité d'intervenir rapidement pour aider les communautés religieuses à subvenir aux besoins de leur population vieillissante, nous vous prions d'intervenir pour que soit respecté le désir exprimé par les citoyens de la Ville de Québec quant à la sauvegarde, l'accès public et la mise en valeur du patrimoine architectural, paysager et naturel de ces Grands Domaines religieux tout en assurant aux communautés religieuses la capacité financière de prendre soin de leurs membres vieillissants.

Les panoramas grandioses formés par l'ensemble des grands domaines de Sillery et leur trame cadastrale ancestrale font la richesse de notre arrondissement, tel qu'en témoigne l'étude de caractérisation commandée par la Commission des biens culturels du Québec (2004). À ce sujet, la Société d'histoire de Sillery acheminait en 2008 au Ministère de la culture et des communications une requête visant à reclasser l'arrondissement historique de Sillery en arrondissement historique et **naturel**, afin de préserver ces panoramas, allures paysagères et aménagements historiques du territoire, et d'accélérer leur mise en valeur récréo-touristique.

Malheureusement, cette mise en valeur de l'arrondissement historique de Sillery tarde à se mettre en place, malgré les recommandations précises en ce sens par la Commission des biens culturels pour un véritable plan intégré de mise en valeur récréo-touristique de l'arrondissement historique (2004), et des recommandations allant dans le même sens de la Société d'histoire de Sillery, du Conseil de

...2/5

quartier de Sillery et de la Coalition pour la sauvegarde de l'arrondissement historique de Sillery, qui ont soumis des concepts et des propositions détaillées aux autorités municipales.

Comme mentionné précédemment, l'arrondissement historique de Sillery abrite des boisés d'intérêt et des arbres exceptionnels qui font partie intégrante de la trame historique, paysagère et panoramique de ce territoire, tel que décrits dans le rapport de caractérisation des boisés de l'arrondissement historique par la firme Del Degan, Massé et Associés (2006) et dans le nouveau livre « Nos Champions, les arbres remarquables de la capitale », par Suzanne Hardy (2009, Éditions Berger et Commission de la Capitale Nationale du Québec). Certains de ces arbres sur le promontoire de Sillery ont des âges insoupçonnés de plus de 200 ans, remontant à la Conquête (Commission de la Capitale Nationale du Québec, site web). Malheureusement, suite à l'adoption du règlement RA3VQ 103 par le Conseil de l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery en août dernier, ces boisés et ces arbres remarquables ont perdu la solidité de leur protection conférée par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de l'ancienne Ville de Sillery. En effet, dans le règlement de l'ancienne Ville de Sillery, il est spécifié, à chaque fois que l'on y parle d'abattage d'arbres, que celui-ci est restreint « à des seuls motifs de sécurité ». Or dans le nouveau règlement harmonisé de la Ville de Québec, ces termes « à des seuls motifs de sécurité » ont disparu du texte, malgré les protestations du Conseil de quartier de Sillery et du Comité des arbres de Sainte-Foy/Sillery. Selon les représentants de la Ville de Québec lors de la consultation publique, ce sont les dispositions des règlements généraux RVQ 1400 et RA3VQ 86 qui doivent désormais s'appliquer, ce qui signifie que ces arbres et boisés pourraient être abattus s'ils constituent une nuisance à la construction ou à l'aménagement, ce qui est un net recul par rapport aux anciennes règles du PIIA. Il est donc de toute première importance de continuer à défendre cet environnement paysager naturel remarquable.

À la lumière de cet état de fait, nous vous prions, M. le Maire, de considérer favorablement les requêtes suivantes :

1. Nous demandons la poursuite du moratoire jusqu'à ce qu'un montage financier soit mis en place pour l'acquisition des Grands Domaines religieux de Sillery à des fins publiques.
2. Nous demandons à ce que le développement de l'arrondissement historique de Sillery et des grands domaines de Sillery respecte les désirs des citoyens exprimés lors des consultations publiques et des différentes interventions faites par les groupes de citoyens.
3. Nous demandons à ce que les arbres et les boisés des grands domaines et de l'arrondissement historique de Sillery soient protégés dans leur intégralité et ne puissent être abattus que pour des seuls motifs de sécurité tel que le stipulait le PIIA de l'ancienne Ville de Sillery.
4. Nous demandons que l'arrondissement soit décrété arrondissement historique et naturel, au sens de la Loi sur les biens culturels ; et que les panoramas grandioses puissent être justement rendus accessibles et mis en valeur au niveau récréo-touristique;
5. Nous demandons à ce qu'un fond provincial spécial soit mis en place pour faire des prêts sans intérêt aux communautés religieuses qui ont un besoin immédiat de liquidités et dont la limite de prêt équivaldrait à la valeur marchande maximale de leur propriété respective.

...3/5

6. Nous demandons votre appui dans les démarches que nous allons entreprendre auprès des instances municipales, provinciale et fédérale pour obtenir des subventions pour l'achat des Grands Domaines religieux de Sillery.
7. Nous demandons votre appui dans la campagne de levée de fonds auprès des grandes institutions, des commerces, des fondations privées et du grand public que nous allons mettre en place pour compléter le financement nécessaire à l'acquisition des Grands Domaines religieux de Sillery.
8. Nous demandons à ce qu'une vocation autre que l'habitation privée soit accordée aux Grands Domaines religieux de Sillery comme le recyclage des bâtiments actuels en sièges sociaux de grandes institutions, organismes communautaires ou environnementaux, bureaux gouvernementaux, salles de spectacles, musées de telle sorte que le grand public puisse avoir accès aux terrains et que les jardins, alignements d'arbres, boisés, paysages naturels et percées sur le fleuve soient préservés et accessibles.
9. Nous demandons à ce qu'une vocation établissant des liens avec l'histoire de ces lieux soit privilégiée : vocation en relation avec la vie religieuse, la vie communautaire, l'industrie du bois, la culture amérindienne ou l'environnement.
10. Nous demandons à ce que les Grands Domaines religieux de Sillery, une fois acquis, fassent partie d'un grand parc les englobant avec les autres richesses patrimoniales historiques et naturelles de ce secteur de la Ville.
11. Nous demandons à ce que l'acquisition et la conservation des Grands Domaines religieux de Sillery s'inscrivent dans la stratégie mise en place pour l'accueil du Forum universel des cultures car leur conservation rejoint tous les thèmes de ce Forum : **culture, patrimoine, histoire, arts, environnement, développement durable et protection de l'eau.**

Nous espérons que vous jugerez ces demandes raisonnables car elles tentent de concilier les intérêts des citoyens et des communautés religieuses et qu'en ce sens, vous les accueillirez favorablement.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez accepter, M. le Maire, nos salutations les plus distinguées.

Johanne Elsener, présidente
Comité des arbres de Sainte-Foy-Sillery
Tél : 418-651-0505
Courriel: jelsener@live.ca

Hughes Michaud, président
Société d'histoire de Sillery

Christiane Trudel, présidente
Conseil de quartier de Sillery

Gaston Saint-Laurent
Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery

C. e.

M. Jean Charest, Premier Ministre du Québec

Mme Christine Saint-Pierre, Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
du Québec

M. Sam Hamad, Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

Dr Yves Bolduc, Ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec

M. Stephen Harper, Premier Ministre du Canada

Mme Josée Verner, Ministre du Patrimoine canadien, de la Condition féminine et des Langues
officielles et Ministre de la Francophonie

Devant l'absence de résultats concrets suite à l'envoi de cette série de lettres, sept organismes décident de s'unir et de faire une conférence de presse le 13 avril 2010 pour demander à nouveau la sauvegarde

des « grands domaines ». Le Cadre de gestion du MCCCCF sur les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery paraît peu après et est chaudement applaudi par les organismes de sauvegarde. Au cours de la même période, plusieurs mémoires demandant la conservation et la mise en valeur du site patrimonial de Sillery sont déposés aux consultations publiques sur le Plan vert bleu blanc, le Plan de développement intégré des ressources du territoire, le Plan d'Action du Plan directeur du quartier de Sillery, le Plan de mobilité durable. En parallèle, une série de rencontres a lieu avec le cabinet et les fonctionnaires du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine, les conseillers municipaux de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge et des représentants de la Commission de la capitale nationale.

Malgré toutes ces démarches, une scission cadastrale du cimetière Saint-Patrick est autorisée à l'automne 2010 pour avaliser une opération cadastrale illégale. Une section de celui-ci, le boisé Saint-Patrick, est ensuite vendue à un promoteur. Suite à la découverte de cette vente, cinq organismes citoyens s'unissent en conférence de presse pour dénoncer ce morcellement en vue de la destruction du boisé pour la construction de cent unités de condominiums. Le changement de zonage illégal survenu en 2008 lors de l'adoption du règlement d'harmonisation RVQ

1400 est découvert dans la même foulée, alors même que la Ville de Québec avait promis aux citoyens, lors de la consultation précédant l'adoption de ce règlement, qu'il n'y aurait pas de changement de zonage pour les grands domaines avant la sortie du Programme particulier d'urbanisme (voir encadré). Un groupe de citoyens décide alors de poursuivre la Ville mais perd en Cour supérieure à cause du délai de prescription.

COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE PUBLIQUE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION
SUR LES AVANT-PROJETS DE RÈGLEMENTS HARMONISÉS SUR L'URBANISME
ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY
LE 15 MAI 2008
SALLE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT, 1130 ROUTE DE L'ÉGLISE
NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES : 57

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery

Q. Un citoyen souhaite avoir des précisions sur ce qu'est le PPU. On souhaite savoir pourquoi il n'en est pas question dans l'avant-projet de règlement au zonage.
R. On mentionne que c'est un outil qui arrive avant le règlement de zonage. Les critères qui seront adoptés dans le PPU seront par la suite intégrés au plan d'urbanisme (PDAD). Ce n'est qu'à ce moment que les grilles de zonage seront modifiées.

Q. Un citoyen souhaite savoir si le PPU respectera en tout point le décret de 1964 créant l'arrondissement historique de Sillery. On souhaite savoir également si le PPU sera soumis à l'approbation du ministère de la Culture et des Communications.
R. On rassure le citoyen en lui mentionnant que l'Arrondissement ne travail pas seul et que le ministère de la Culture et des Communications est au courant de l'évolution des travaux. De plus, on mentionne que l'Arrondissement n'entamera pas d'opération publique sur le PPU tant que le Ministère n'aura pas donné son aval. Finalement, on mentionne que toute demande de permis dans le secteur de l'arrondissement historique doit faire l'objet d'une autorisation de la Ville et du ministère de la Culture et des Communications.

Programme particulier d'urbanisme (PPU) de Sillery (suite)

Q. Un citoyen souhaite savoir qu'est-ce qui est prévu en matière de développement sur le secteur des propriétés conventuelles.
R. On lui répond que le document du PPU sera rendu public lorsque les autorités de la Ville donneront leur aval. Pour le moment, on s'en tient à ce qui a été présenté lors des consultations de 2006 et le zonage actuel continuera de s'appliquer.

Q. Un citoyen souhaite avoir des informations sur le PPU et souhaite savoir si il y a des projets qui sont en cours actuellement.
R. On se rappelle qu'actuellement, aucun projet n'est en cours d'élaboration. Présentement, la Ville travaille sur les critères du PPU en collaboration avec le Ministère.
On précise qu'aucun projet ne sera élaboré tant que le PPU ne sera pas adopté, ce qui implique préalablement une consultation publique

Entre-temps, quatre organismes citoyens demandent et obtiennent une audition devant la Commission des biens culturels du Québec. Ils comparaissent le 20 décembre 2010 en présence de leurs experts Marcel Junius, ex-président de la Commission des biens culturels du Québec (voir texte de l'allocution ci-dessous), Dinu Bumbaru, directeur des politiques d'Héritage Montréal, Jean Bousquet, professeur titulaire à la Faculté de foresterie de l'Université Laval et Richard Bégin, président de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec pour tenter de préserver le boisé Saint-Patrick.

Commission des biens culturels (CBCQ)

Audition

21 décembre 2010

Avenir de l'arrondissement historique de Sillery

Présentation de Marcel Junius

Président honoraire de la Coalition Héritage Québec

Ancien président de la Commission des biens culturels du Québec

Prix du Québec 2003, prix Gérard-Morisset pour le patrimoine

Mesdames, Messieurs,

Voici 38 ans, je me suis engagé à un titre ou à un autre dans la sauvegarde du patrimoine culturel, naturel, mobilier, immobilier, agricole, industriel, maritime et autre, mais jamais je n'ai ressenti de la part des autorités gouvernementales une telle fatigue au sujet du patrimoine! Que voyons-nous? Trop d'actions tardives, voire l'absence d'intervention, des carences dans la prévention, une défaillance dans les perspectives et une indigence dans la vision et l'audace. Rien. Le patrimoine est sans gouvernail. L'illusion du projet de loi 82 n'est pas près de nous faire changer d'avis.

Ces prémisses que l'on peut constater chaque jour et que les citoyens de Sillery ont expérimentées ont été le déclencheur de la lettre du 30 novembre dernier adressée au maire de Québec avec copie à la ministre de la Culture. Signée par cinq organismes citoyens, cette lettre a été endossée par la Fédération des sociétés d'histoire du Québec Elle porte en intitulé « Inquiétudes quant à l'avenir de l'arrondissement historique de Sillery ». C'est dire l'état alarmant dans lequel se trouve ce territoire sacré et pour lequel nous sommes fort inquiets.

Mes collègues ont dit l'essentiel avec moult précisions sur l'objet de la démarche entreprise. J'ajoute que le territoire décrété en 1964 en qualité d'arrondissement historique de Sillery a été le fait de la volonté du gouvernement du Québec. Ce geste signifie à la population l'importance

nationale de ce territoire, car ce n'est pas la ministre qui a le pouvoir de décréter qu'un territoire mérite ce titre, mais c'est au gouvernement qu'appartient ce privilège. Dès lors, le décret émis induit l'action de l'ensemble du gouvernement et implique *de facto* sa responsabilité à l'endroit de ce territoire.

La première action consiste à faire l'inventaire des lieux, à procéder aux différentes enquêtes pour acquérir la connaissance la plus détaillée du territoire. Puis il est requis de prendre les mesures nécessaires pour la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur appropriée, c'est-à-dire spécifique à chaque territoire. Des mesures ont-elles été prises? Ce que l'on sait, c'est que le *Cadre de gestion* du ministère a déjà été bafoué, comme il a été dit précédemment, et que des projets immobiliers peuvent être vus sur le site Web du domaine Benmore, comme sur celui de la SSQ pour la propriété des Sœurs Augustines. On est amené à en déduire que la gestion du patrimoine de cet arrondissement se fera à la pièce. Mais se fait-elle avec la bénédiction de la CBCQ et de la ministre? Personne ne le sait. Il faudrait qu'on nous le dise.

Le territoire sous observation recèle un héritage riche et diversifié, car au patrimoine culturel s'ajoute un patrimoine naturel dont il a été fait largement mention., il est, notons-le, une des caractéristiques de cet arrondissement. L'argumentation scientifique dressée par le professeur Jean Bousquet de l'Université Laval est probante à cet effet. Le ministère de la Culture a le devoir, au nom du gouvernement, d'administrer tant la sauvegarde que la conservation et la mise en valeur adéquate, précise, réaliste, mais j'insiste, surtout délicate, car l'ensemble des composantes, tout comme certains objets d'architecture, de sites, d'arbres ou de massifs forestiers, ressortent de la définition de bien culturel immobilier. Je propose une image. Cet arrondissement n'est pas un tissu ordinaire, ce n'est pas un quelconque jeans, non, ce tissu est signé Dior! C'est pourquoi l'engagement total de la ministre est si dramatiquement important pour la bonne conduite des affaires dans cet arrondissement historique. Autant de raisons pour que le ministère de la Culture soit vigilant, toujours sur ses gardes pour éviter les erreurs, les coups du sort ou autres coups de force, car « *les vautours ne sont pas loin* ». J'emprunte cette expression à Georges-Émile Lapalme qui s'en était servi en 1963 pour faire en sorte que le Vieux-Québec soit décrété arrondissement historique. Le cas du bornage dans le cimetière Saint-Patrick mettra-t-il en éveil les responsables du patrimoine? Feront-ils fuir les vautours, à moins que ceux-ci n'y soient déjà installés?

On n'improvise pas la sauvegarde d'un arrondissement historique et on ne mélange pas les genres. Un plan de sauvegarde et de mise en valeur pour un arrondissement historique ou naturel est d'un ordre différent d'un PPU municipal. Les perspectives sont différentes, complémentaires, bien que le Plan de sauvegarde engage une plus grande finesse dans les

détails et interroge plus avant les différentes composantes du territoire dans une perspective historique, sinon culturelle.

Nous rappelions ci-avant que la gestion de la portion du territoire municipal décrétée arrondissement historique est sous la juridiction du gouvernement via le ministère de la Culture. Ce ministère doit être le guide, le premier de cordée, pour tracer la voie et donner la main à ses partenaires. C'est le ministère qui doit dicter les priorités, les orientations, les méthodes en collaboration avec les autres acteurs civils et religieux. Pour atteindre les objectifs prévus, il dévoilera par la voie d'une consultation publique le fruit de ses recherches et ses propositions d'aménagement. Notre grande inquiétude porte sur le PPU qui se fabrique dans les officines municipales. Serait-ce que le ministère aurait déjà abdiqué sa fonction de guide? Pourtant, il est et doit rester le gardien et l'ultime recours pour la sauvegarde de ce territoire.

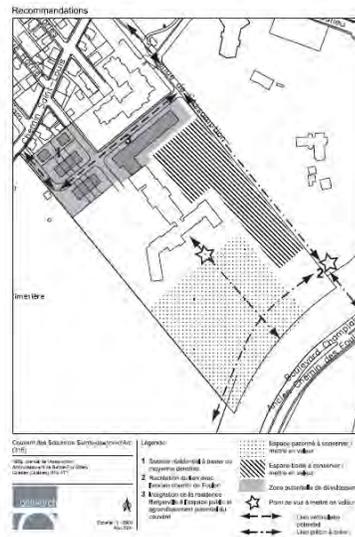
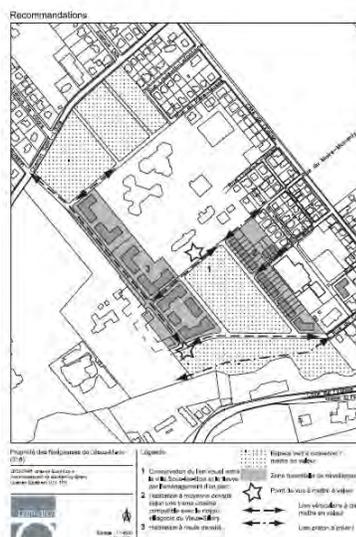
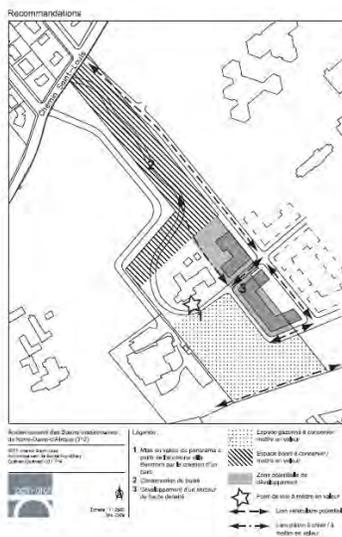
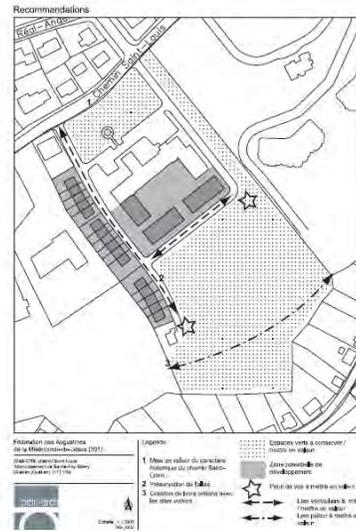
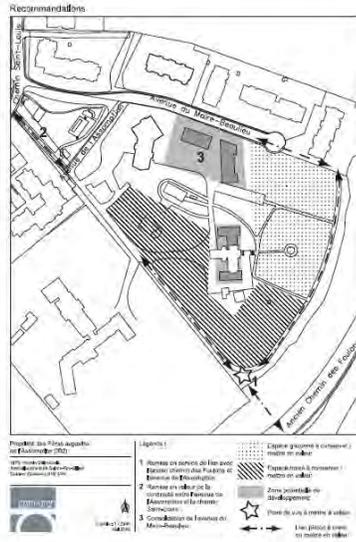
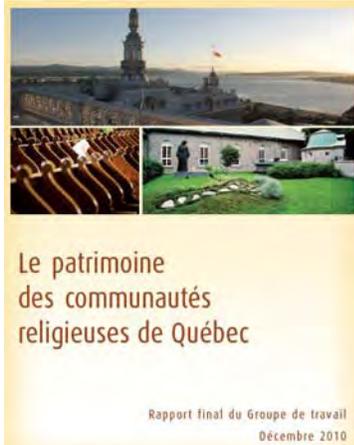
Des arguments déjà annoncés par les autorités municipales pour d'autres lieux dans notre ville peuvent nous faire craindre le pire. La haute densité considérée comme un art ou une religion par le maire de Québec pour le remplissage des vides et des creux dans la ville peut aussi conduire les intérêts municipaux vers un seul grand objectif, la collecte des taxes et subséquemment la rentabilité des infrastructures à n'importe quel prix, ce qui conduit inévitablement à un développement urbain non compatible avec la vocation culturelle et naturelle que présente l'arrondissement historique de Sillery. En cas d'abdication ou de faiblesse au regard de la sauvegarde préventive des biens culturels par le ministère de la Culture, la Ville dictera ses orientations et ses priorités sans contraintes et...on comptera les dégâts plus tard lorsque l'arrondissement aura perdu toute sa dignité et, partant, sa signification. Pour terminer, je ne puis que rappeler la Déclaration de Deschambault de 1982, qui place le citoyen au premier plan de la protection des biens culturels et qui stipule, en outre, que le public a le droit légitime de participer à toute décision concernant des interventions sur le patrimoine. Le ministère est-il au courant et la Commission fait-elle toute la place au droit légitime de participation des citoyens ?

En résumé, nous demandons que le ministère de la Culture occupe la première place pour la sauvegarde des valeurs communes contenues dans cet arrondissement et qu'il entraîne avec lui les autres acteurs, ministères, agences, sociétés d'État, la Ville, le monde des affaires et, au premier chef, les citoyens.

Nous demandons qu'une consultation publique soit instituée sur des bases sérieuses par le ministère de la Culture pour que la voix des citoyens soit entendue et comprise avant toute décision déterminante pour l'avenir de cet arrondissement.

Je vous remercie.

À la même période paraît le rapport du Groupe de travail sur le patrimoine des communautés religieuses de Québec. Les recommandations de ce groupe de travail, endossées par la Ville de Québec, correspondent à celles du rapport Patri-Arch rédigé en 2006 avant la série des trois grandes consultations publiques sur l’avenir des propriétés conventuelles de Sillery. Ce dernier rapport propose ni plus ni moins le morcellement et le lotissement de tous les grands domaines privés de Sillery :



Pour tenter de contrer la désintégration irréversible des derniers « grands domaines », ces mêmes organismes écrivent une lettre au maire Labeaume et recueillent l’appui de plus de vingt organismes différents.

En janvier 2011, le Programme particulier d’urbanisme (PPU) citoyen est déposé par la Coalition pour l’arrondissement historique de Sillery. En février 2011, dans le cadre des consultations sur le projet de loi 82, la Société d’histoire de Sillery comparaît devant la Commission parlementaire sur la culture et l’éducation afin de s’opposer à la possibilité du transfert à la Ville de Québec de la responsabilité quant à la protection d’un site patrimonial déclaré de Sillery et de réclamer, du même souffle, un plan de conservation, de mise en valeur et de développement

durable de l'arrondissement historique de Sillery. En parallèle, plusieurs démarches sont menées pour évaluer le potentiel touristique du littoral ouest de Québec et développer une vision globale d'aménagement durable.

Devant la volonté inébranlable de la Ville de Québec de lotir les derniers « grands domaines », la candidature de l'arrondissement historique de Sillery est soumise au palmarès d'Héritage Canada. À cause de sa valeur patrimoniale élevée, de la gravité des menaces qui pèsent sur lui et de l'ampleur du soutien citoyen, le 2 septembre 2011, l'arrondissement historique de Sillery est porté à la liste des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada d'Héritage Canada :

FONDATION HÉRITAGE CANADA
La Fiducie nationale du Canada^{inc.}

Accueil › Dossiers et campagnes › Dix sites menacés › Palmarès passés › Québec

Dix sites menacés

Proposez un site

Aidez à informer

Palmarès passés

- ▶ National
- ▶ Colombie-Britannique
- ▶ Alberta
- ▶ Saskatchewan
- ▶ Manitoba
- ▶ Ontario
- ▶ Québec
- ▶ Nouveau-Brunswick

Arrondissement historique de Sillery

Québec (Québec)

UN PATRIMOINE À L'AVENIR INCERTAIN MALGRÉ UNE DÉSIGNATION PROVINCIALE REMONTANT À 1964

Dès 1964, la province de Québec a fait preuve de vision en choisissant de protéger un paysage culturel exceptionnel caractérisé par de grandes propriétés traditionnelles et de vastes espaces verts. Aujourd'hui que des promoteurs d'immeubles de condominiums convoitent l'arrondissement historique de Sillery, des défenseurs du patrimoine pressent les autorités d'appliquer la loi et de veiller à un aménagement respectueux.

Photo: Pierre Lahoud

Ce palmarès n'empêche pas la scission cadastrale du domaine des Sœurs-Jésus-Marie suivie de la vente de la portion sud du terrain. Une levée de boucliers s'ensuit qui se traduit par la pose de pancartes colorées sur les terrains de citoyens réclamant la protection des « grands

L'arrondissement historique de Sillery:
L'un des 10 sites patrimoniaux les plus menacés au Canada selon la fondation Héritage Canada

Conférence de presse
2 septembre 2011
par Johanne Elsener vice-présidente

Photo: Pierre Lahoud

La Société d'histoire de Sillery

domaines ». L'arrivée au pouvoir peu après du gouvernement péquiste suscite un nouvel espoir d'enfin pouvoir sauvegarder ce bien collectif, l'un des berceaux de la nation québécoise.

Le ministre de la Culture et des Communications, Maka Kotto, annonce à l'hiver 2013 la tenue de consultations publiques sur le Plan de conservation du Site historique de Sillery. Plus de trois cents organismes ou personnes déposent un mémoire, la majorité de ceux-ci réclamant la conservation des grands domaines du site historique de Sillery et la création du Parc des Grands domaines.



C. CRÉATION ET INCORPORATION DU PARC DES GRANDS DOMAINES À LA PHASE III DE LA PROMENADE SAMUEL-DE-CHAMPLAIN

C'est dans ce contexte de combat social visant la protection des grands domaines de Sillery situés sur le territoire contigu à la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain, il nous apparaît souhaitable que le gouvernement du Québec élargisse le territoire de la Phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain afin de créer et d'y incorporer le Parc des grands domaines de Sillery (voir illustration ci-dessous). La société québécoise y gagnerait sous plusieurs aspects que nous avons décrits dans notre mémoire déposé dans le cadre de la consultation publique sur le Plan de conservation du site historique de Sillery et que nous rappelons brièvement ici:

- a. bonification de la trame verte de Québec;
- b. préservation et mise en valeur de lieux historiques uniques et identitaires
- c. aménagement de circuits récréatifs en boucle pour contrer l'aspect linéaire rébarbatif de la Promenade Samuel-de-Champlain;
- d. augmentation de l'attractivité de la Capitale Nationale;
- e. bonification de l'offre touristique.

Dans les chapitres précédents, nous souhaitions démontrer que des aménagements naturels sont préférables aux aménagements asphaltés et bétonnés proposés par le promoteur. Ces aménagements naturels coûteraient moins chers à réaliser, moins chers à entretenir annuellement et auraient une beaucoup plus grande durée de vie tout en répondant aux désirs de la plupart des intervenants s'étant exprimés en première partie de la consultation publique du BAPE.

Tableau des acquisitions en vue de la création du Parc des Grands domaines

Propriété	Description	Estimé du coût d'achat (millions de dollars)		
		Court terme	Moyen terme	Long terme
Domaine Woodfield-Sillery	1 hectare (approximatif) d'un boisé patrimonial d'intérêt servant d'écran visuel	1.6		
Domaine Sous-les-bois	6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	5.0		
Propriété des Sœurs Sainte-Jeanne d'Arc	Édifice conventuel et 5.9 hectares (approximatif) d'espace vert paysager	10.2		
Portion sud et est de la Fédération des Augustines	2.2 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		1.8	
Propriété des Pères Assomptionnistes	Édifice conventuel et 6.1 hectares (approximatif) d'espace vert paysager		9.2	
Boisé Benmore	0.9 hectare (approximatif) d'un boisé exceptionnel			0.7
Portion nord du Boisé des Augustines	2.4 hectares (approximatif) d'espace vert paysager et de boisé			1.9
Portion ouest des Sœurs Jésus-Marie	1.2 hectare (approximatif) d'espace vert paysager			1.0
Total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels	16.8	11.0	3.6
Grand total	24.9 hectares d'espaces verts + 2 édifices conventuels	31.4 millions \$		

Cette proposition d'agrandissement du territoire, couvert par la phase III de la Promenade Samuel-de-Champlain pour englober les Grands Domaines, respecterait plusieurs grands principes de développement durable car en plus de leur valeur sociétale et patrimoniale, les grands domaines de Sillery ont une grande valeur environnementale. En effet, les grands domaines menacés représentent 42 hectares d'espaces verts dont 11.6 hectares de boisés ou alignements d'arbres exceptionnels. Cette grande valeur environnementale est attestée par la résolution adoptée récemment par Nature Québec que l'on peut retrouver à l'Annexe 2.

Sommaire des espaces verts menacés du site historique de Sillery

Domaines menacés	Espaces verts incluant boisés et plantations (hectares)	Boisés et plantations seulement (hectares)
Cimetière St-Patrick	6.33	4.86
Pères Assomptionnistes	5.84	1.51
Soeurs Jésus-Marie	16.16	2.09
Fédération des Augustines	4.47	0.10
Domaine Benmore	3.48	1.50
Soeurs Ste-Jeanne d'Arc	5.93	1.56
Total	42.21	11.62

Au final, nous espérons fortement que le ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs ainsi que le Gouvernement du Québec souscrivent à notre vision d'aménagement de ce territoire car elle correspond à un développement durable pour notre Capitale Nationale en protégeant nos milieux naturels et notre patrimoine tout en étant source d'attractivité et de prospérité.

XII. CONCLUSION

Nous ne reprendrons pas ici toutes les idées et recommandations qui ont émaillé ce mémoire. Nous voulons cependant exprimer ici quelques grandes idées directrices qui se dégagent de ce mémoire. Nous estimons que les points résumés ci-dessous pourront servir à revisiter le projet de la phase III avec une nouvelle vision durable qui correspond d'autant plus à notre identité culturelle, à notre histoire et à notre souci de conserver l'aspect indigène de nos aménagements en bordure de notre magnifique fleuve Saint-Laurent.

À notre avis, il faut absolument :

- corriger les importantes lacunes identifiées à l'étude d'impact de la firme Genivar en s'assurant que les professionnels responsables aient les compétences voulues et ne soient pas dans une position de conflit d'intérêt ou ayant l'apparence d'un conflit d'intérêt;
- protéger le marais de l'anse Saint-Michel dans son intégralité en abandonnant le projet de bassin et miroir d'eau (bétonnage du rivage naturel indésirable);
- favoriser un aménagement plus naturel en visant le maintien des arbres en place sous forme de bosquets, d'alignements ou d'arbres isolés et des arbustes et plantes qui les accompagnent;
- favoriser l'amélioration de la santé physique et psychologique des citoyens par différentes mesures incitant à la marche et à la relaxation comme la présence d'une biodiversité élevée, de lisières arborées brise-vent et coupe-bruit et l'offre de circuits en boucles jalonnés d'attraits et de refuges;
- diminuer la superficie dévolue aux stationnements (peu esthétiques!) en favorisant des investissements dans le transport en commun;
- récupérer les superficies dévolues aux stationnements pour des aménagements plus attrayants pour la société;
- choisir des aménagements qui favorisent la fréquentation du site en toutes saisons;
- favoriser l'accès au fleuve en négociant une entente pour le partage du débarcadère du Port de Québec et concevant un aménagement permettant l'accostage d'une navette fluviale à faible tirant d'eau;
- favoriser des aménagements qui permettront de mieux lutter contre les changements climatiques, la pollution atmosphérique et la contamination des eaux du Saint-Laurent;
- mettre en valeur l'histoire extraordinaire du site historique de Sillery par l'aménagement de maisons-musées comme la **Maison de la forêt**, la **Maison des Premières Nations** et la Maison du fleuve;
- bonifier l'offre touristique de Québec par l'aménagement de lieux culturels attrayants et porteurs de notre histoire;
- puis, à même les réductions de coûts engendrées par un aménagement naturel, agrandir le territoire d'intervention pour englober le Parc des Grands domaines de Sillery proposé par Héritage Québec, Québec Arbres et autres organismes lors des consultations publiques du Conseil de patrimoine culturel du Québec sur le Plan de conservation du site historique de Sillery.

Pour mener à bien ce projet, nous proposons la formation d'une **table de concertation qui regroupera différents intervenants** des mondes de l'environnement, de la santé, de l'urbanisme, de la culture et du tourisme autour des professionnels et décideurs de la Commission de la capitale nationale du Québec. Nous souhaitons ainsi vivement participer à ce projet avec un enthousiasme et un savoir professionnel qui serviraient de **phare** afin de réaliser un projet novateur qui s'inscrive dans une vision de développement durable.

Au final, nous sommes confiants qu'une vision concertée de l'aménagement de la Phase III de la Promenade Samuel-de Champlain embellira notre Capitale Nationale afin qu'elle devienne un jour le joyau de l'Amérique du Nord, tel que le souhaite le poète québécois Pierre Morency :

« (...) si Québec pendant les prochaines années, poursuit l'effort investi depuis cent ans pour son embellissement et son amélioration, elle deviendra, pour peu qu'elle se protège contre les appétits marchands, les agités du vacarme estival et les tentations d'une complaisante facilité, elle deviendra le joyau de l'Amérique du Nord, une ville incomparable de cordialité, tant il est vrai que règnent ici, malgré les adversités du climat, une joie de vivre, une amabilité populaire, une douceur de mœurs qui n'ont pas leurs pareilles dans un monde confronté à l'insupportable misère. (*Le regard infini. Parcs, places et jardins publics de Québec*, 1999 :6)



Photo : Gabrielle Saint-Yves

Pour une loi sur la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques

Présenté à Monsieur le Ministre du Développement durable, de l'Environnement,
de la Faune et des Parcs, Yves-François Blanchet

Par le Groupe de travail sur les milieux humides¹ – avril 2013

Mise en contexte :

Les milieux humides sont essentiels à un bon nombre d'espèces fauniques et floristiques et sont également indispensables à l'humain en raison des services qu'ils rendent gratuitement à nos collectivités. Conséquemment, nous soutenons une reconnaissance sociale et légale que les milieux humides, par leurs fonctions, contribuent à la santé et au bien-être de la population et constituent un élément incontournable de la diversité du patrimoine naturel, qu'il faut conserver.

À l'évidence, ces milieux ont fait l'objet de pertes historiques énormes, particulièrement dans le sud du Québec, et sont toujours sous l'effet de la pression qu'exerce le développement du territoire. Ces pertes ont des conséquences réelles et palpables qui représentent un coût économique indéniable pour la société. De surcroît, le contexte des changements climatiques confère à ces milieux un rôle prédominant dans l'atténuation des impacts de ces changements.

Devant ces constats, il est temps d'arrêter les pertes supplémentaires de milieux humides d'intérêt et de s'assurer de maintenir les fonctions des milieux humides au sein des bassins versants. Le mode de gestion actuel ne permet pas de juguler les pertes et il y a lieu d'apporter des correctifs à nos lois et règlements pour corriger cette situation. À ce sujet, l'Assemblée nationale du Québec s'est engagée à adopter un cadre légal et réglementaire complet concernant la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques, avant le 24 avril 2015 (L.R.Q. M-11.4 a.5).

Le présent document vise à résumer à Monsieur le Ministre les **éléments de contenu incontournables** que nous réclamons comme des parties intégrantes de ce cadre législatif et réglementaire à venir, afin que ce dernier soit moderne et efficace.

¹ Groupe de travail sur les milieux humides :

Nous exprimons à Monsieur le Ministre notre souhait d'être **rencontrés hâtivement** pour faire part de nos préoccupations dans le processus d'élaboration du cadre législatif et réglementaire à venir. De plus, considérant qu'un mandat d'étude d'une durée d'un an a été octroyé le 20 février 2012 à des chercheurs universitaires du Centre des sciences de la biodiversité du Québec sur ce sujet et que le rapport de cette étude est susceptible de compléter les éléments de contenu, nous demandons **d'obtenir copie de ce rapport dès que possible.**

Par ailleurs, considérant le rythme auquel les milieux humides sont actuellement altérés et détruits, notamment dans la grande région de Montréal, et considérant que plusieurs intervenants prétendent actuellement que le ministre ne possède pas la faculté de refuser la délivrance de certificats d'autorisation sous l'égide de l'article 22 L.Q.E., nous soulignons à Monsieur le Ministre le **caractère urgent** de l'adoption du cadre légal et réglementaire. Pour cette raison, nous souhaitons la présentation d'un projet de loi à cet effet, et ce, au plus tard en 2014.

Objectifs d'une loi sur la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques :

1. Définir de façon claire et opérationnelle ce que sont les milieux humides.
2. Confirmer en toutes lettres le pouvoir du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de refuser la délivrance d'un certificat d'autorisation.
3. Maintenir la superficie, les fonctions et les biens et services écologiques des milieux humides par une approche de saine gestion des bassins versants.
4. Réaliser des gains en milieux humides afin de restaurer leurs fonctions et améliorer la qualité de l'environnement, notamment dans les territoires fortement dégradés.
5. Assurer que toute mesure de compensation de milieux humides soit dévolue à la conservation de milieux humides, principalement par leur restauration et leur création.

Principes d'une loi sur la conservation et la gestion durable des milieux humides et hydriques :

Étant acquis que tous les principes de la Loi du développement durable doivent être pris en compte dans le cadre de l'élaboration de cette loi-cadre sur les milieux humides, nous ajoutons particulièrement les principes suivants :

1. **Aucune perte de milieux humides d'intérêt** : Il est primordial d'assurer la protection et l'intégrité écologique des milieux humides qui présentent un intérêt de premier ordre. Cela implique d'identifier collectivement ces milieux humides d'intérêt à l'aide de critères prédéterminés et de les intégrer aux exercices de planification du territoire à l'échelle provinciale, régionale et municipale, afin d'assurer leur protection. Aucun certificat d'autorisation ne pourra être délivré pour ces milieux.
2. **Aucune perte nette** : Cela assure que pour un territoire donné, il y a un **bilan neutre** entre la perte de superficie et de fonctions d'un milieu humide détruit ou altéré et les bénéfices liés à la compensation de ce milieu humide. Cela implique d'appliquer la **séquence d'atténuation**

« **éviter, minimiser et compenser** », en insistant sur son caractère hiérarchique, à savoir qu'une primauté absolue est conférée à l'évitement. Il faut donc évaluer l'option d'évitement d'abord et envisager la minimisation seulement si l'on détermine avec rigueur qu'il n'est pas possible d'éviter. Les impacts négatifs inévitables qui résident après l'étape de minimisation doivent être ensuite compensés en s'assurant que la nature des compensations permette de maintenir les superficies et les fonctions des milieux humides pour le territoire donné.

Par conséquent, ces mesures de compensation doivent principalement consister en la restauration et la création de milieux humides et ne doivent en aucun cas être utilisées aux fins de pallier les obligations des promoteurs eu égard à la nature du projet et à ses exigences techniques. Par exemple, des bassins de rétention servant à recueillir l'excédent d'eau de ruissellement engendrée par un projet ne sont pas admissibles comme mesures de compensation. De plus, la loi doit intégrer des ratios de compensation qui doivent s'appliquer à la conservation de milieux humides uniquement, en plus de revêtir un caractère dissuasif.

3. **Gains nets** : Il est impératif de reconnaître que les pertes massives des milieux humides dans la vallée du Saint-Laurent ont indéniablement des répercussions importantes, autant sur l'état de nos cours d'eau qu'en matière d'habitat. Pour assurer la durabilité du territoire, il est nécessaire de pallier les pertes historiques en effectuant des gains de milieux humides, notamment dans les territoires dégradés.
4. **Gestion intégrée de l'eau par bassin versant**. La mise en œuvre de la conservation et de la gestion durable des milieux humides doit notamment s'effectuer dans la perspective des bassins versants (ou sous-bassins), afin de tenir compte des fonctions hydrologiques de ces milieux et de leurs liens avec les enjeux de gestion de l'eau préalablement identifiés en concertation lors de l'élaboration des Plans directeurs de l'eau.
5. **Respect de la capacité de support des écosystèmes**. Cela implique de s'assurer que la gestion des milieux humides tienne compte de l'état actuel des écosystèmes afin de ne pas exacerber les problématiques environnementales existantes et de s'assurer que les écosystèmes puissent continuer à jouer leur rôle utile et supporter la vie et la biodiversité. Par conséquent, il est essentiel de restaurer et de créer des milieux humides pour contribuer à résoudre ces problématiques.
6. **Responsabilité partagée et reconnaissance du rôle de tous les acteurs** de la société dans la conservation des milieux humides, qui doit s'effectuer selon des principes communs et partagés.
7. **Prise en considération de la valeur des biens et des services écologiques** que pourvoient les milieux humides.

Gouvernance :

Non seulement la mise en place des dispositions légales et réglementaires doit s'effectuer selon des procédures coordonnées et harmonisées avec l'ensemble des intervenants concernés, elle doit s'accompagner :

1. d'une intégration adéquate dans les processus de gestion intégrée de l'eau et l'ensemble des exercices de planification du territoire et des ressources;
2. d'un programme d'acquisition de connaissances afin de, selon des méthodes standardisées :
 - a. compléter une cartographie détaillée,
 - b. caractériser les milieux humides pour leurs fonctions,
 - c. déterminer des critères et identifier les milieux humides d'intérêts,
3. la durée de la validité de tout certificat d'autorisation délivré doit être limitée; il y a également lieu de tenir compte, au moment de la délivrance de tout nouveau certificat d'autorisation, de l'effet cumulatif de ceux déjà délivrés, réalisés ou non, dans le même bassin versant;
4. de l'identification des sites potentiels pour la restauration et la création des milieux humides en vue de la mise en place de banques de compensation et en addition de la protection des sites existants;
5. de moyens financiers et de ressources humaines et techniques suffisants pour mettre en œuvre les dispositions légales et réglementaires;
6. d'un programme de restauration de milieux humides applicable dans les territoires où il y a un déficit de milieux humides;
7. de pénalités dissuasives en paiement pour les services écologiques perdus et que les sommes soient versées à un fonds dédié à la conservation des milieux humides;
8. d'incitatifs financiers destinés aux municipalités et aux propriétaires fonciers pour encourager la conservation des milieux humides;
9. de la mise en place d'un registre central, public et géoréférencé permettant d'effectuer un suivi détaillé des compensations, et ce, en toute transparence.

**Extrait du procès-verbal de la réunion
du Conseil d'administration de
Nature Québec
terminée le 23 novembre 2012**

CA12-11-23_R9

Nature Québec a reçu une demande d'appui de Québec arbres concernant les espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Attendu que l'arrondissement historique de Sillery a été créé par décret gouvernemental en 1964 pour protéger les grands domaines contre le morcellement et pour conserver les paysages naturels patrimoniaux de ce site historique;

Attendu que cet arrondissement historique représente environ une centaine d'hectares d'espaces verts dont plusieurs boisés qualifiés d'exceptionnels et d'arbres classifiés comme remarquables ou patrimoniaux;

Attendu qu'environ 42 hectares d'espaces verts au total, dont environ 11 hectares de boisés et plantations d'arbres, sont menacés à l'heure actuelle par du développement immobilier;

Attendu que ces espaces verts se situent à proximité du fleuve St-Laurent et qu'ils contribuent à l'écosystème de la vallée du St-Laurent;

Attendu que deux cent espèces différentes d'oiseaux migrateurs ou nicheurs ont été répertoriés sur ce site;

Attendu que ces espaces verts ne sont pas protégés à l'heure actuelle par une réglementation leur accordant le statut légal d'espace vert protégé;

Attendu que suite à l'adoption prochaine du Plan particulier d'urbanisme de Ste-Foy, un centre-ville secondaire émergera dans les prochaines années à proximité de l'arrondissement historique de Sillery et que les citoyens de ce nouveau noyau urbain devraient avoir accès à proximité d'eux à un réseau d'espaces naturels pour un développement urbain équilibré afin de maintenir leur santé psychologique;

Attendu que ces espaces verts, en captant les eaux de fortes pluies, limite les déversements d'eaux contaminées dans le fleuve et la nécessité de construire de coûteux bassins de rétention d'eau de pluie;

Attendu que les boisés de ces espaces verts captent des tonnes de polluants atmosphériques par année et qu'ils contribuent ainsi à la santé physique des citoyens;

Attendu que ces espaces verts et boisés en captant du CO₂ et en abaissant la température environnante participent à la lutte contre les changements climatiques et les îlots de chaleur;

Attendu que la réglementation actuelle de la Ville de Québec ne permet pas de protéger adéquatement la forêt urbaine de l'arrondissement historique de Sillery car elle autorise l'abattage d'arbres pour tout projet de développement ou d'aménagement alors que l'ancienne réglementation de Sillery n'autorisait la coupe d'arbres que pour des raisons sanitaires ou sécuritaires;

Attendu que le tourisme naturel est en plein essor et qu'il est important de ne pas détruire notre capital naturel d'intérêt;

Attendu que la nature et le fleuve ont été identifiés en 2012 parmi les trois priorités les plus importantes de la vision de l'Office de tourisme de Québec;
Il est résolu que Nature Québec appuie la position de la Coalition Héritage Québec et de Québec Arbres qui est de :

1. Respecter au sens strict les six grandes orientations du Cadre de gestion du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine pour les grandes propriétés de l'arrondissement historique de Sillery;
2. Éviter le morcellement des grands domaines en vue de leur lotissement pour des fins immobilières;
3. Protéger les espaces verts des grands domaines suivants actuellement menacés par un développement immobilier tout en autorisant le recyclage et l'extension pavillonnaire de leurs bâtisses :

Domaines menacés	Espaces verts (incluant boisés et plantations) en hectares	Boisés et plantations en hectares
Cimetière St-Patrick	6.33	4.86
Pères l'Assomptionistes	5.84	1.51
Soeurs Jésus-Marie	16.16	2.09
Fédération des Augustines	4.47	0.10
Domaine Benmore	3.48	1.50
Soeurs Ste-Jeanne d'Arc	5.93	1.56
Total	42.2	11.62

4. Favoriser des projets qui permettent l'accès public à ces grands domaines;
5. Intégrer les espaces verts protégés à une future trame verte de la Ville de Québec;
6. Favoriser des projets qui soient en lien avec l'histoire et la géographie des lieux et qui permettent d'éduquer la population sur les sciences naturelles, le fleuve St-Laurent et le patrimoine forestier québécois;
7. Favoriser des projets qui protègent et mettent en valeur le potentiel touristique historique et naturel de cet arrondissement.

Il est résolu d'appuyer Québec arbres concernant la protection des espaces verts de l'arrondissement historique de Sillery.

Proposé par Marianne Kugler
Appuyé par François Cantin
Adopté à l'unanimité



Denys Duchaine
Secrétaire

**Mémoire présenté au Conseil du patrimoine culturel du Québec à l'occasion de la
consultation publique sur le plan de conservation du site patrimonial de Sillery**

**Le site patrimonial de Sillery un outil pour
le développement touristique de la Capitale-Nationale**

Par

**Laurent Bourdeau, Ph.D.
Professeur titulaire
Département de géographie
Université Laval
Québec**

et

**Pascale Marcotte, Ph.D.
Professeure agrégée
Département d'études en loisir, culture et tourisme
Université du Québec à Trois-Rivières
Trois-Rivières
Québec**

15 mars 2013

Avant-propos

C'est principalement à titre de chercheurs et d'experts dans le secteur touristique et culturel que nous présentons ce mémoire, et ce, afin de contribuer à la réflexion du Conseil du patrimoine du Québec et du ministre de la Culture et des Communications, M. Maka Kotto.

Le plan de conservation du site patrimonial de Sillery mérite des félicitations, notamment parce qu'il permet d'apprécier la richesse patrimoniale de ce site (Voir à ce sujet Conseil du patrimoine culturel, 2013). On doit également souligner que les valeurs patrimoniales du site patrimonial, tel qu'elles sont identifiées dans le document, permettent d'apprécier la valeur de ce territoire.

Cependant, le plan ne démontre pas le rôle que pourrait jouer le tourisme dans la valorisation de ce site patrimonial. Si l'équilibre entre la conservation et la fréquentation d'un site patrimonial n'est pas toujours facile à réaliser, force est d'admettre que les sites patrimoniaux sont de plus en plus convoités, notamment afin de les transformer, sans toujours maintenir l'intégralité et l'intégrité du site. Le tourisme culturel apparaît dès alors comme un outil permettant d'atteindre cet équilibre entre la protection d'un site, sa valorisation sociale, et l'apport de revenus pour la Capitale-Nationale.

Nous tenons à présenter quelques constats qui permettent de mieux apprécier les valeurs économique et sociale d'un site patrimonial. Le tourisme représente en effet un outil de mise en valeur du site patrimonial du Sillery et la conservation de ce parc urbain peut mener à la création de bénéfices économiques pour la Capitale-Nationale.

Tourisme et tourisme culturel

Le tourisme poursuit une croissance phénoménale depuis plus de 60 ans, ce qui en a fait un phénomène économique et social exceptionnel du dernier siècle. Tout indique que cette croissance touristique se poursuivra au cours des prochaines années. Au Québec, l'apport économique du tourisme est indéniable. On y retrouve près de 25 000 entreprises créant plus de 350 000 emplois découlant directement de l'activité touristique (Zins Beaudesne et associés, 2010). Au fil des dernières années, le tourisme est ainsi devenu le cinquième produit d'exportation du Québec (ATR associées du Québec, 2007). Porteur d'emplois, le tourisme représente un pôle de développement économique majeur tout en respectant l'intégrité et l'intégralité patrimoniale des sites patrimoniaux. Identifié comme un créneau d'excellence dans la Capitale-Nationale, le tourisme dans les régions de Charlevoix et de Québec génère annuellement 21 % des dépenses touristiques de l'ensemble du Québec (Québec, 2009).

Attirés par le mariage des montagnes, du fleuve, des forêts, des champs agricoles, des villages et de la ville, les touristes séjournent en moyenne 2,5 jours dans la Capitale-Nationale. Mais la durée de ce séjour, qui est légèrement inférieure à la moyenne nationale de 3 nuits au Québec, pourrait augmenter avec le développement des nouveaux produits ou sites touristiques liés au

créneau d'excellence de la Capitale-Nationale que sont le patrimoine, la culture et la nature (Québec, 2009).

En 2011, les dépenses touristiques représentent 1,4 milliard de dollars dans la région de la Capitale-Nationale et ont permis de créer 28 000 emplois directs et indirects (Office du tourisme de Québec, 2011). Selon April (dans CNW Telbec, 2012), «...la valeur foncière des hôtels situés sur le seul territoire de la Ville (*de Québec*) est de 714 millions de dollars et ces hôtels ont généré en 2011 des taxes foncières de 26 millions de dollars.». Sans aucun doute, l'industrie touristique joue un rôle majeur dans notre économie et la région de la Capitale-Nationale doit affronter une concurrence mondiale.

Le développement de nouveaux produits touristiques apparaît comme une des principales avenues permettant accroître l'attractivité de notre territoire et les revenus dans la région de la Capitale-Nationale. À ce titre, nous pensons que la conservation du site patrimonial de Sillery représente une contribution aux efforts de l'Office du tourisme de Québec et du milieu des affaires dans la réussite des chantiers qui vont guider l'industrie touristique du Québec vers 2020. Soulignons que ces chantiers serviront de guide pour faire de Québec une destination «branchée sur le fleuve»; une «capitale culturelle animée à l'année»; et une destination qui permettra de développer et d'exploiter «pleinement le patrimoine naturel qui entoure la Ville de Québec.» (Voir à ce sujet (CNW Telbec, 2012).

La conservation du site patrimonial de Sillery apparaît non seulement comme un outil de développement économique, mais aussi comme une mesure permettant de renforcer l'industrie touristique face aux changements climatiques. En effet, l'industrie touristique est un des secteurs les plus vulnérables aux changements climatiques (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2012). De nombreux produits touristiques sont dépendants du climat (ex. festivals, événements, stations de ski). En conservant l'intégralité de ce site patrimonial, l'industrie touristique bénéficie d'un appui pour affronter les impacts négatifs causés par les changements climatiques.

À court terme, l'arrondissement historique du Vieux-Québec, site reconnu comme élément du patrimoine mondial par l'UNESCO, demeure le principal site d'appel de la région de la Capitale-Nationale. Pour les touristes culturels qui visitent cet arrondissement historique, le fleuve et le patrimoine bâti ou naturel qui l'entoure représentent des éléments d'attractivité du territoire. Toutefois, ces touristes cherchent également à connaître d'autres produits ou sites touristiques de la région de Québec associés au patrimoine. À cet égard, les touristes culturels s'intéressent non seulement aux caractéristiques du patrimoine bâti, mais également au patrimoine religieux, social et naturel (Voir à ce sujet Richards, 2007) ¹. À moyen terme, la région de la

¹ Pour les touristes culturels, l'homogénéisation des villes, la construction de paysages identiques, suivant sans fin tous la même recette, qui, si elle a été heureuse la première fois, est depuis, devenue insipide (Smith, 2007). Pour ces raisons, le développement touristique en lien avec la culture et le patrimoine local, ainsi que la présence des résidents, apparaissent

Capitale-Nationale est confrontée au défi de développer des produits touristiques novateurs situés sur des sites patrimoniaux si elle désire répondre aux besoins des touristes culturels. Ces derniers choisissent en effet leur destination en comparant les villes qui offrent des sites patrimoniaux, et ce, à travers le monde.

La région de la Capitale-Nationale peut augmenter l'attractivité de son territoire si elle ne restreint pas son offre patrimoniale à l'arrondissement historique du Vieux-Québec. Des choix s'imposent au niveau stratégique pour Québec, région qui a connu une baisse de l'achalandage touristique de 3 % en 2011, une baisse qui semble se confirmer pour la dernière année également alors que « Les entrepreneurs et les professionnels québécois du tourisme constatent dans l'ensemble que l'achalandage touristique pour la période a été très inférieur à celui de l'an dernier » (Tourisme Québec, 2013).

Qui sont les touristes culturels ?

Les touristes de ce segment de marché réalisent des voyages à caractère culturel et patrimonial « ... d'une nuit ou plus (...) qui comprend la participation à au moins une des activités suivantes :

- assister à un festival, à une foire ou à une exposition;
- assister à une manifestation culturelle;
- assister à une manifestation culturelle autochtone;
- visiter un musée ou une galerie d'art;
- visiter un zoo ou un site naturel;
- visiter un site historique;
- observer des oiseaux ou la faune.» (Statistique Canada, 1998).

Le tourisme culturel est une forme de voyage qui : «...englobe les activités et expériences culturelles qui attirent les visiteurs et enrichissent leur séjour. Il consiste également à s'imprégner d'une manière agréable du mode vie de la population locale » (Tourisme du Québec, 2010). Le touriste culturel cherche à vivre une expérience unique et authentique, où il n'est pas uniquement un observateur, mais où il prend part aux activités de la collectivité visitée. Pour ce touriste, la préservation des sites patrimoniaux apparaît essentielle.

Si les touristes ont été longtemps ceux qui allaient voir les grands sites, les lieux extraordinaires et hors du quotidien cités par les guides de voyage, on constate depuis une vingtaine d'années qu'avec une habitude du voyage beaucoup plus répandue au sein de la population, les voyageurs veulent maintenant vivre leur expérience touristique autrement. Ils souhaitent vivre comme leurs hôtes, et cherchent dorénavant les sites empreints «d'authenticité» (Maitland et Newman, 2009). Ainsi, si les touristes veulent maintenant vivre comme les résidents, on remarque que les résidents apprécient aussi l'idée de vivre chez soi comme un touriste. Dans ce

essentiels pour faire connaître les valeurs d'unicité et de typicité du lieu patrimonial. Miser sur le patrimoine et la culture pour en faire un outil de développement économique exige ainsi de s'appuyer sur les caractères originaux et uniques des lieux (Smith, 2007).

cadre, les promenades urbaines, l'attention portée au design des villes, à l'animation et à l'esthétique des lieux, prennent de l'ampleur et mettent en exergue la nécessité d'accorder une attention encore plus grande à la protection de l'environnement et du patrimoine naturel. Créer de nouvelles formes d'expériences touristiques à dimension humaine, authentique, hors des sentiers battus est un nouveau défi à prendre en compte.

Plusieurs éléments sociaux et économiques incitent les responsables des sites touristiques et patrimoniaux de différents pays à s'intéresser au segment des touristes culturels.

- Les touristes associés au tourisme culturel sont éduqués (Richard, 2007).

Ce segment de touristes est d'ailleurs de plus en plus éduqué. À titre d'information, 70 % de ces touristes possèdent un diplôme d'éducation supérieure. Les touristes qui composent le segment du tourisme culturel possèdent donc un niveau d'éducation supérieur à la moyenne québécoise alors que 21,4 % des Québécois possèdent un diplôme d'éducation supérieur (voir à ce sujet Institut de la statistique du Québec, 2006).

- Les touristes culturels représentent le segment de marché qui dépense le plus pendant leur séjour touristique (Voir à ce sujet Mendel, 2011 et Richard, 2007).

Non seulement les touristes culturels cherchent à prolonger leurs séjours dans les villes à forte valeur patrimoniale, mais ils dépensent plus que les autres catégories de touristes (Richards, 2007). Pour les entreprises touristiques, notamment pour les hôteliers et les restaurateurs, ces touristes représentent une opportunité d'affaires.

- Les touristes culturels représentent un segment de marché qui augmente en nombre.

La part du tourisme culturel est aujourd'hui estimée : «... à un peu plus de 15 % de l'activité touristique globale contre 5 % dans les années 1980.» (Patin, 2012). Ces touristes visitent des sites de la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, comme l'arrondissement historique du Vieux-Québec, mais ils cherchent également à visiter des sites culturels préservés, qu'ils soient rattachés au patrimoine culturel, naturel ou religieux. Ajoutons que selon l'Organisation mondiale du tourisme, la proportion de voyages internationaux associée au tourisme culturel augmente d'année en année (Richard, 2007). Cette proportion était de 37 % en 1995 alors qu'elle était de plus de 40 % en 2004. Ce dernier pourcentage représentait alors 375 millions de voyages internationaux associés au tourisme culturel.

- Le tourisme culturel est une forme de tourisme qui est appréciée par les résidents (Richard, 2007).

Les résidents apprécient les bénéfices qu'ils retirent de cette forme de tourisme. Lorsque l'on a demandé aux résidents de Barcelone quelle forme de tourisme ils voulaient développer dans le futur, plus de 90 % ont répondu le tourisme culturel (Richard, 2007). On peut expliquer ce désir

par le fait que le tourisme culturel bénéficie aux institutions culturelles (ex. musées, parcs urbains) car il permet de préserver et de valoriser le patrimoine, de créer des emplois, de régénérer des zones urbaines, d'accroître la rétention des populations, notamment du personnel qualifié (Florida, 2002), et d'accroître la compréhension de la culture par les résidents (OECD, 2009).

- Le développement du segment du tourisme culturel peut accroître le développement d'autres attractions culturelles ou patrimoniales d'une région

L'augmentation de la demande de la part des touristes culturels stimule le développement de nouvelles attractions culturelles et touristiques. Afin de répondre à la demande des touristes culturels, certaines villes, régions ou pays créent des institutions ou des sites culturels ou patrimoniaux. Par exemple, en Espagne, le nombre de musées a augmenté de 100 % en 20 ans (1984 à 2004). Dans le cas de Barcelone, une des villes phares en matière de tourisme culturel, le nombre de visiteurs dans les sites culturels est passé de 4 millions de touristes en 1994 à 13.2 millions de touristes en 2005 (Richards, 2007). À Barcelone, les touristes représentent plus de 70 % du total des visiteurs des attractions culturelles et patrimoniales de la ville.

La pratique des loisirs et le besoin des parcs urbains

Les pratiques de loisir ont changé depuis les trente dernières années. Alors que les pratiques organisées ont fait les beaux jours des services de loisir municipaux, ces derniers sont maintenant confrontés à une réorganisation pressante : offrir des espaces pour favoriser la pratique d'activité libre. En effet, la pression du temps de travail et de transport, les horaires atypiques, les structures familiales, l'allongement de la vie demandent maintenant des équipements et des offres de loisir beaucoup plus souples (Viard, 2006). Dans ce cadre, les parcs urbains, par leur capacité à offrir un lieu permanent, de proximité, permet de satisfaire ces nouveaux besoins. Ils sont d'ailleurs de plus en plus intégrés à la planification des villes.

- La présence de parcs urbains dans les villes est bénéfique pour les touristes culturels et pour les résidents.

L'analyse d'un parc urbain comme celui de Central Park à New York illustre comment un site naturel peut devenir un outil de développement économique à cause de son pouvoir d'attraction auprès des touristes et des résidents. Ce parc reçoit annuellement près de 38 millions de visites réalisées par environ 9 millions d'individus différents (Kornblum *et al.*, 2011). En constante augmentation, le nombre de visiteurs ne se résume plus aux résidents, mais également aux touristes. On observe que 70 % des visites sont réalisées par des résidents de New York, 3 % par des résidents de la région métropolitaine de New York, 12 % d'autres régions des États-Unis et 16 % par des touristes internationaux. Les touristes réalisent environ 28 % des visites à Central Park. Si pour les New Yorkais, Central Park est un lieu de pratique sportive (marche, vélo, course), pour les excursionnistes et les touristes ce parc urbain est l'occasion

d'une ballade reliée à des événements culturels, patrimoniaux ou sportifs. Pour ces touristes, le séjour à New York se réalise donc suite à la combinaison a) d'une visite dans le parc et b) la visite d'un musée, d'un lieu patrimonial ou culturel ou encore, par la fréquentation d'un événement.

La présence des touristes à Central Park permet d'affirmer que ce parc contribue à l'économie de la ville. Par leur présence, ces touristes apportent de l'argent «neuf» dans la ville.

Recommandations

Les premiers développements touristiques au Québec, et ce, dès le XIX^e siècle, se sont basés sur le fleuve et la villégiature, la beauté des paysages et l'architecture distinctive. Aujourd'hui, le tourisme religieux et culturel ainsi que la visite de sites naturels, suscitent un intérêt croissant auprès des touristes. Tous ces éléments; le fleuve, la beauté des paysages naturels et culturels, l'architecture caractérisent encore le site patrimonial de Sillery.

Certes, depuis cette époque, la perception de la culture a changé, si elle est encore une «façon de vivre partagée par un groupe» elle est aussi, et de plus en plus diront certains, un capital à exploiter : la culture sert de capital à la régénération urbaine et économique des villes, aux emplois, à l'image de marque. La culture est aussi un produit à vendre, notamment par le biais des produits touristiques. Mais si on veut continuer à la vendre, il faut en protéger les ressources essentielles. Cette protection passe par la sauvegarde et le développement du patrimoine, l'aménagement du territoire, l'intégration culturelle et sociale, l'animation locale. Pour qu'il y ait un développement durable du patrimoine et du tourisme, la relation doit être bénéfique pour les deux composantes – patrimoniale et touristique - et elle doit être conçue dans une perspective de long terme.

Conformément à la Loi sur le patrimoine culturel du Québec, le tourisme culturel apparaît comme un outil contribuant à la mise en valeur et au transfert du patrimoine culturel associé au site patrimonial de Sillery. Ce site représente un « paysage culturel patrimonial » et pourrait devenir aussi un attrait touristique destinés aux touristes culturels.

Le tourisme apparaît comme un des outils de mise en valeur permettant d'assurer : «...la continuité à travers les changements» (Conseil du patrimoine culturel, 2013, p.69) et de contribuer à la préservation des valeurs patrimoniales du site patrimonial. Ainsi, afin d'enrichir au plan économique et social la région de la Capitale nationale, et en accord avec le plan de conservation du site patrimonial de Sillery, il est recommandé :

1. D'utiliser «...les valeurs patrimoniales du site patrimonial» à des fins touristiques.

Cette recommandation apparaît d'autant plus juste étant donné que : «...la culture est importante pour le tourisme d'une part et pour l'attractivité et la compétitivité des destinations d'autre part. Les destinations les plus courues sont celles qui créent une synergie positive entre

culture et tourisme. Pour autant, cette synergie ne se produit pas automatiquement : elle doit être instaurée, renforcée et gérée.» (OECD, 2009; p.30).

2. De mandater la Commission de la capitale nationale du Québec afin de créer le parc des « grands domaines » par l'acquisition, et, si nécessaire, l'expropriation de propriétés.

Cette recommandation apparaît d'autant plus importante compte tenu : «...que la gestion du tourisme culturel est généralement aux mains de nombreux intervenants différents et que les facteurs les plus immatériels de la relation entre tourisme et culture (questions de qualité de vie, développement durable) ne sont généralement pas pris en compte dans la planification.» (OECD, 2009; p.32).

3. De mandater la Commission de la capitale nationale du Québec, l'Office du tourisme de Québec, la Chambre de commerce de Québec et la Société de développement commercial de Maguire afin de développer le segment du tourisme culturel dans le secteur de Sillery.

Références

ATR associées du Québec (2007). *Mémoire d'ATR associées du Québec*, Déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires pour le budget du Québec 2007-2008 et du budget de dépenses du ministère du Tourisme, 12 pages.

CNW Telbec (2012). *Tourisme : 2e industrie en importance dans l'économie de la région de Québec*, 15 mai 2012. <http://www.newswire.ca/fr/story/975063/tourisme-2e-industrie-en-importance-dans-l-economie-de-la-region-de-quebec>, Consulté le 12 septembre 2013.

Conseil du patrimoine culturel (2013). *Plan de conservation : Site patrimonial de Sillery*, Projet pour consultation, Gouvernement du Québec, 103 pages.

Florida, R. (2002). *The Rise of the Creative Class*. New York : Basic Books.

Institut de la statistique du Québec (2006), *Proportion de détenteurs d'un certificat ou d'un grade universitaire¹ parmi la population de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge, le sexe et le principal domaine d'études, Québec, 2006*. http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/education/Effectifs_scolaires/prop_obten_dom_u_niv.htm, Consulté le 12 septembre 2013.

Kornblum, W., Ronda, M. & Lawler, K. (2011). *Report on the Public Use of Central Park*, New York, Central Park Conservancy, 96 pages.

Maitland, R. & Newman, P. (2009). *World Tourism Cities: Developing Tourism off the Beaten Track*. New York : Routledge.

Mendel, D. (2011). *Le tourisme culturel à Québec: Vers une nouvelle approche profitable et durable*, 16 pages.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (2012). *Le Québec en action vert 2020 : Plan d'action 2013-2020, Phase 1*, Gouvernement du Québec, 58 pages, http://www.mddefp.gouv.qc.ca/changements/plan_action/pacc2020.pdf. Consulté le 12 septembre 2013.

OECD (2009), *The Impact of Culture on Tourism*, OECD, Paris, French translation of pp. 3-75, <http://www.oecd.org/fr/cfe/tourisme/42040218.pdf>. Consulté le 12 septembre 2013.

Office du tourisme de Québec (2011). *Rapport annuel 2011*, 2 pages.

Patin, V. (2012), *Tourisme et patrimoine*, La documentation française, 207 pages.

Québec (2009). *Créneau d'excellence en tourisme (ACCORD)*, Ministère du Développement économique, Innovation et Exportation, Direction régionale de la Capitale-Nationale, 2 pages.

Richards, G. (2007), *ATLAS Cultural Tourism Survey 2007: Summary Report 2007*, 14 pages.

Smith, M.K. (2007). *Tourism, Culture and Regeneration*. Cambridge : CABI International.

Statistique Canada (1998). *Un regard sur les voyages à caractère culturel ou patrimonial au Canada*. <http://www.statcan.gc.ca/pub/87-003-x/87-003-x1998002-fra.pdf>, Consulté le 12 septembre 2013.

Tourisme Québec, Direction des connaissances stratégiques en tourisme, Ministère des Finances et de l'Économie (2013). *Note de conjoncture. Novembre 2012 à janvier 2013*, <http://www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/note-conjoncture-hiver2013.pdf>, Consulté le 12 septembre 2013.

Zins Beauduchesne et associés (2010). *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre en tourisme - Édition 2010*, produit pour le Conseil québécois des ressources humaines en tourisme, 30 pages.

Viard, J. (2006). *Éloge de la mobilité*. Paris : Éditions de l'Aube.

Article

« Premiers résultats de l'exploration d'un site archéologique à Sillery »

Michel Gaumont

Cahiers de géographie du Québec, vol. 5, n° 9, 1960, p. 63-72.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/020263ar>

DOI: 10.7202/020263ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <http://www.erudit.org/apropos/utilisation.html>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : erudit@umontreal.ca

PREMIERS RÉSULTATS DE L'EXPLORATION D'UN SITE ARCHÉOLOGIQUE À SILLERY

par

Michel GAUMOND,

assistant à l'Institut de géographie, université Laval, Québec.

SUMMARY

Archeological investigation of an Indian site was conducted in 1959 and 1960 by l'Équipe d'archéologie de Québec at Sillery, within the limits of Metropolitan Québec. From written sources as well as from numerous documents found in situ, it appears that this site was the scene of much activity through the centuries. Artifacts were found, but no pottery, and this tends to suggest archaic occupation of a workshop-site. Most of the finds are attributed to the Montagnais, the Abenakis, the Hurons and some other tribes. The dating of the material is uneasy for there is evidence of the removing of local topsoil and rocks for dock filling and house building purposes in the surroundings.

L'Équipe d'archéologie de Québec, formée d'amateurs de la région, entreprit, à l'automne de 1959, des recherches sur un site indien dans la région métropolitaine de Québec. Notre attention fut attirée à cet endroit par le nom populaire « La Butte aux Sauvages », par des histoires d'ensevelissements trouvés dans le temps, racontées par les vieux habitants du chemin du Foulon. Les premières découvertes faites en ces lieux, confirmèrent la légende et, après l'obtention de la gracieuse permission des propriétaires du terrain, les Révérends Pères Maristes, l'Équipe commença un travail systématique.

Les travaux débutèrent le premier septembre 1959, et, depuis, l'Équipe a complété l'excavation de trente-deux carrés de cinq pieds de côté, remuant et tamisant plus de mille cinq cents pieds cubes de terre dans une centaine de jour-homme de travail. Avant de procéder à une tentative d'évaluation des découvertes, il n'est pas sans intérêt de dresser l'historique de ce coin de terre en apportant des lumières sur les fouilles et leurs aspects.

L'arrière-plan historique

La « Butte aux Sauvages » est une terrasse d'érosion fluviale surplombant le fleuve Saint-Laurent d'une trentaine de pieds (figure 1) située directement à l'ouest de la maison des Jésuites à l'Anse de Sillery. Il s'agit du lot #34 (carte immobilière de Québec, juillet 1915, par A.-B. Courchesne.)

L'abbé Ferland, en 1885, en fait cette courte description : « Vers le milieu de l'Anse de Sillery ou encore Kamisk8a8angachit (là où ils prennent le saumon avec la lance), s'avance un cap assez peu élevé, mais dont les bords sont taillés à pic. » ¹

¹ FERLAND, abbé Jean-Baptiste, *Notes sur les environs de Québec. Le Journal de Québec, 1885.*

Déjà en 1670, le frère Joseph Boursier, au nom des Révérends Pères Jésuites, donnait à ferme pour trois ans à Pierre Bessonnier, meunier, « un moulin à vent assis audessus et sur la terre de Sillery . . . »² En comparant ce texte avec la très belle carte de Québec et de ses environs par le Sieur de Villeneuve en 1685, où l'on voit, non loin de l'Anse de Sillery, un moulin à vent dressé sur une pointe qui s'avance dans le fleuve, on ne peut douter qu'il s'agit de ce même moulin et que le Platon de Sillery est déjà en culture au XVIII^e siècle. En plus d'un moulin à vent, on avait élevé une tour à cet endroit ; « on avait bâti une tour sur la hauteur. De temps immémorial, toute trace de ces fortifications a disparu, ainsi qu'un moulin à vent construit sur le cap. Des fouilles en feraient peut-être découvrir les fondations mais il est probable que les matériaux en ont été dès longtemps utilisés pour la construction des quais si nombreux dans ces parages. »³ La tour et le moulin étaient en bonne maçonnerie.

Il ressort de divers témoignages que le Platon servait de cimetière aux Indiens : « En 1854, comme on prenait de la terre et du gravier au flanc de la Pointe Saint-Joseph pour remplir la jetée construite en face, un éboulis mit à nu des ossements, des débris de collier de wampums et d'autres ornements sauvages qu'on enfouit au même endroit. »⁴ L'abbé Ferland écrit au sujet du cimetière indien ; « Là aussi sur un terrain sec se trouvait le cimetière d'où plusieurs corps ont été retirés dans le cours de l'été dernier. »⁵

Georges Heriot, au cours d'un voyage fait au Canada au début du XIX^e siècle raconte que : « Dans les environs (de la maison des Jésuites) les Algonquins avaient autrefois un village : plusieurs de leurs tumuli ou cimetières sont encore visibles dans les bois et les hiéroglyphes gravés sur les arbres en certains endroits ne sont pas encore effacés. »⁶

Joseph Bouchette, le topographe du roi, écrivait en 1815 : « Près de ce terrain (le fort des Jésuites), la nation des Algonquins avait un village : et il est assez singulier qu'il reste encore dans le bois de Sillery quelques-unes de ces tombes qui appartiennent à leur cimetière et ce qui en outre est plus digne de mention, c'est qu'on voit encore passablement bien aujourd'hui les traces de quelques-unes de leurs inscriptions grossières gravées sur les arbres. »⁷ On note ici l'emprunt de Bouchette à Heriot, mais celui-ci ajoute : « Dans un fond, un peu à l'ouest de la crique de Sillery, sur une éminence en pente douce presque entièrement couverte à présent d'arbrisseaux et d'arbustes rempans, sont les restes d'un bâtiment de pierre qui formait l'habitation de quelques dévotes, qui, à l'imitation des Jésuites, consacraient leur zèle religieux à la conversion et à l'instruction des femmes sauvages. »⁸

² SCOTT, Chanoine H.-A., *Histoire de Notre-Dame de Sainte-Foy*, p. 394.

³ SCOTT, *op. cit.*, pp. 232, 233, note 4, p. 232.

⁴ SCOTT, pp. 92, *op. cit.*

⁵ FERLAND, *Notes on the environs of Québec*, *op. cit.*

⁶ HERIOT, Georges, *Travels through Canadas*, p. 98.

⁷ BOUCHETTE, Joseph, *Description topographique de la Province du Bas Canada*, p. 148.

⁸ On aura reconnu ici les Hospitalières, installées dans l'anse du Couvent en 1640. Voir la carte de 1791, figure 4.

FIGURE I

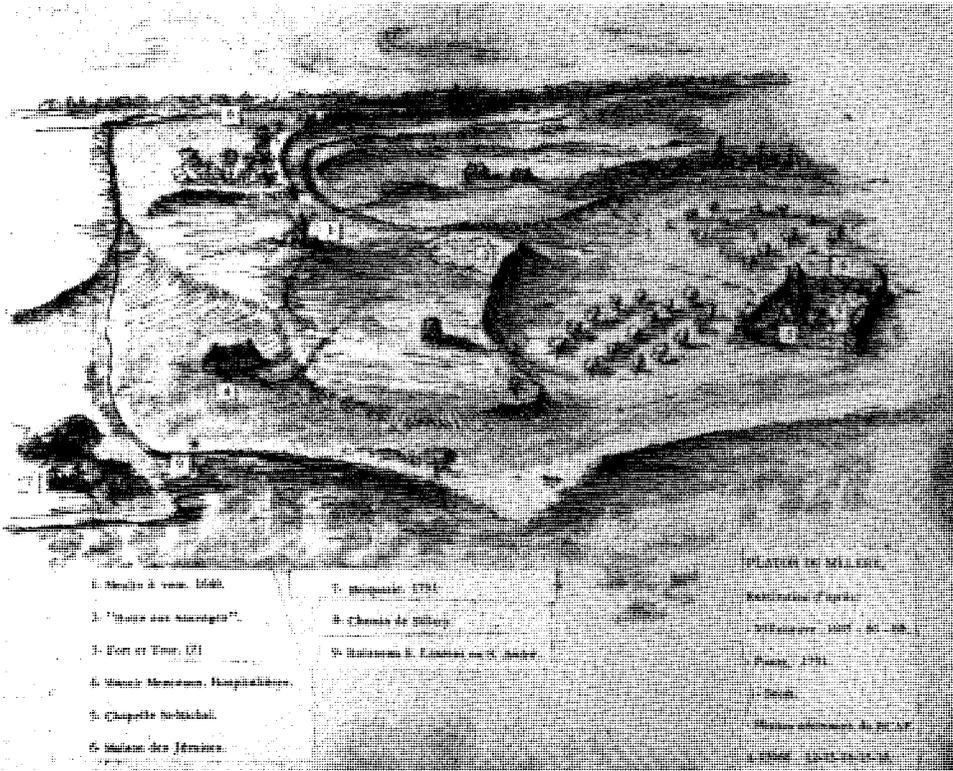
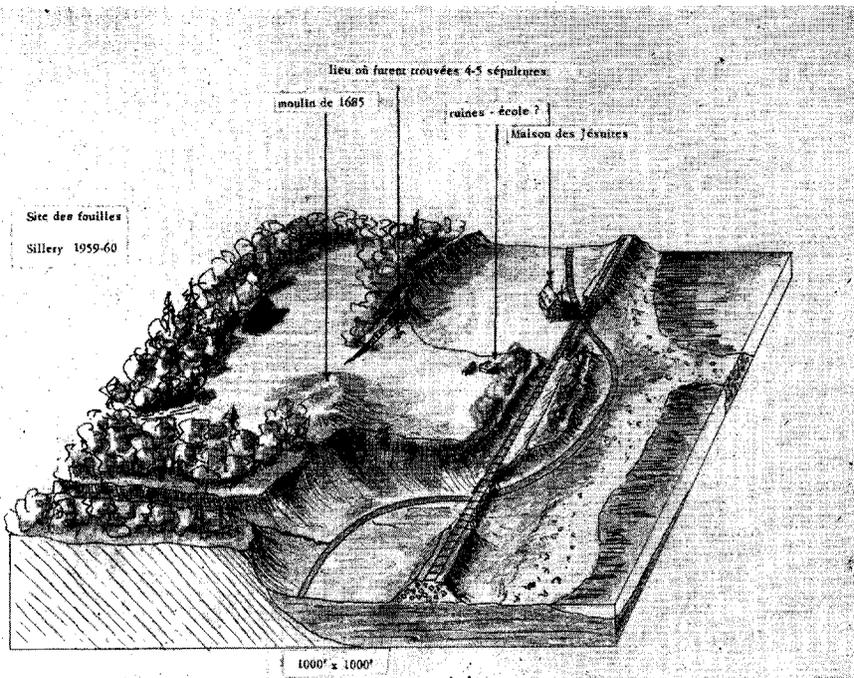


FIGURE II



Cahiers de Géographie de Québec. — 5

En 1882, J.-M. LeMoine ne fait que répéter ce qu'écrivait Ferland et Hériot. « À droite du petit cap se tient l'hôpital (l'habitation des Hospitalières) maintenant abandonné depuis plus de deux siècles. Le choix du site pour le petit cimetière est des plus judicieux car plusieurs petits ruisseaux, venant des hauteurs à l'arrière, s'infiltrèrent dans le sol, produisant de l'humidité destinée à prévenir la décomposition et explique ainsi (?) la singulière apparence des corps exhumés en 1885. »⁹

On a même retrouvé une photographie du cimetière indien de Sillery : en effet, dans un petit recueil de poèmes, publié à l'occasion du tricentenaire de la fondation de la ville de Québec,¹⁰ à la page seize de la troisième partie, on voit une photo du Platon ornée de cette légende : « The site of the Indian Graveyard ». La photo indique au premier plan, l'extrémité est du cap avec ses blocs de grès, au bas du cap, les cheminées de la maison des Jésuites et les immenses cages de bois dans l'anse Dobell ou l'anse Saint-Joseph. Une note précise qu'il s'agit des Hurons de Sillery mais le cimetière servait à d'autres nations indiennes. « Mille cinq cents Algonquins et autres sauvages moururent à Sillery en 1670. »¹¹ « Les Atticamègues se sont installés sur une petite hauteur à l'arrière de Sillery. »¹² Le cimetière a dû servir à ces différentes nations sans aucun doute.

La carte de Villeneuve (1685-86) et celle dressée par Panet en 1791 apportent encore des précisions. On distingue, sur la première carte, une croix dressée sur le Platon, un schéma de moulin à vent érigé à peu près sur l'emplacement du monticule actuel qui boursouffle la surface de la terrasse. (figure 2). Sur la carte de Panet, on reconnaît encore le site du moulin à vent près du coude que décrit le chemin conduisant à la maison des Jésuites ; on y remarque aussi le manoir de Monceaux ou Dautel, la chapelle des Jésuites et, le Platon qui fait l'objet de ce travail y est très bien représenté. On peut repérer à la photographie aérienne les endroits où s'élevaient les petites maisons dessinées sur la carte de Villeneuve. La figure trois est une restitution assez fidèle des lieux avec les bâtiments élevés dans les environs du Platon.

Les fouilles

Une brève inspection à la surface du monticule ovale à l'ouest de la terrasse et quelques sondages en profondeur révèlent une quantité appréciable de pierres enrobées de mortier. Il est dommage qu'une tranchée faite il y a quelques années ait bouleversé la topographie du monticule, mais les débris ne donnent aucune indication d'un travail indien. Ce monticule est en partie naturel, en partie artificiel : les affleurements de roches en place en forment le noyau. D'autres ruines, en l'occurrence des soubassements de pierre, rompent la surface uniforme du Platon. Il s'agit peut être du fort qu'on a agrandi et qui a servi d'école par la suite, car on a retrouvé des crayons d'ardoise près de ces ruines.

⁹ *Picturesque Québec*, James McPherson LEMOINE, p. 292.

¹⁰ *The Sillery Mission*, HARPER, J. M., troisième partie, p. 16.

¹¹ MAURALT, *Histoire de Abénaquis*, note I, p. 177.

¹² LEMOINE, *op. cit.*, p. 287.

Avant d'entreprendre des fouilles systématiques, l'Équipe a divisé la surface du Platon en carrés de cent pieds de côté, eux-mêmes divisés en carrés de cinq pieds de côté. Le quadrillage du terrain a été fait de façon à couvrir la totalité de la terrasse au sud du ravin. Comme il a été dit plus haut, une trentaine de carrés furent excavés en décapant le sol par niveaux successifs de trois pouces d'épaisseur.

À la surface du terrain, cinq trous de sondage ont été entrepris, tous improductifs ; nous avons donc concentré les efforts à l'endroit mentionné comme « La Butte aux Sauvages » sur le bord d'un petit ravin (figure 2). À cet endroit, coin nord-est du Platon, dix-sept carrés ont révélé plus de trois mille éclats de silex. Il s'agit en majorité de calcédoine grise ou verte, mais on rencontre aussi des quartzs et des quartzites.

En surface et même en profondeur, on a retrouvé des clous, de la vitre et des fragments de pipes de plâtre du XIX^e siècle. Cependant, les découvertes les plus intéressantes sont celles de pierres meulées, de pointes de flèches, de grattoirs, de couteaux néolithiques et de sépultures.

Le matériel ostéologique

Des trois sépultures trouvées au cours des fouilles, deux étaient intactes et elles illustrent bien l'allure générale du site. L'une des fosses contenait un squelette assez bien conservé, mesurant cinq pieds dix pouces, reposant allongé sur le dos, à la surface de la roche en place, la tête orientée vers l'est et recouvert de roches plates faisant une sorte de dallage. Aucun objet d'offrande funéraire n'accompagnait le corps. Une autre fosse révéla un crâne et un humérus assez mal conservés : un cristal de quartzs de la grosseur d'une noisette fut trouvé près du crâne.

Dans le carré S.A.3.C., à vingt-cinq pouces de profondeur, un coffre en bois, recouvert de cuir, orné de clous de cuivre et enveloppé d'écorce de bouleau, contenait deux squelettes enveloppés dans une étoffe qui se révéla être du feutre orné de dessins géométrique d'inspiration indienne. L'un des squelettes est celui d'un adulte, l'autre celui d'un enfant âgé de sept à dix ans (la deuxième dentition n'est pas encore en place). Le coffre mesure vingt-quatre pouces de longueur, quinze de largeur et huit de hauteur. Les ossements étaient entassés les uns sur les autres, indiquant un second ensevelissement. À trente-deux pouces de profondeur, le schiste est atteint.

LES PIERRES FAÇONNÉES

On peut les classer en trois catégories : les pierres éclatées, meulées, polies.

Les pierres éclatées. Il s'agit de pointes de flèches, de pointes de lances, de couteaux, de grattoirs, de burins (figures 3, a, b, c et d). On rencontre une grande variété de types et le travail est parfois très rudimentaire, parfois très délicat. On a recueilli au-delà de trois mille éclats de silex, à tous les niveaux, en surface comme en profondeur. La plupart du matériel est d'origine locale, quoi-

FIGURE IIIa

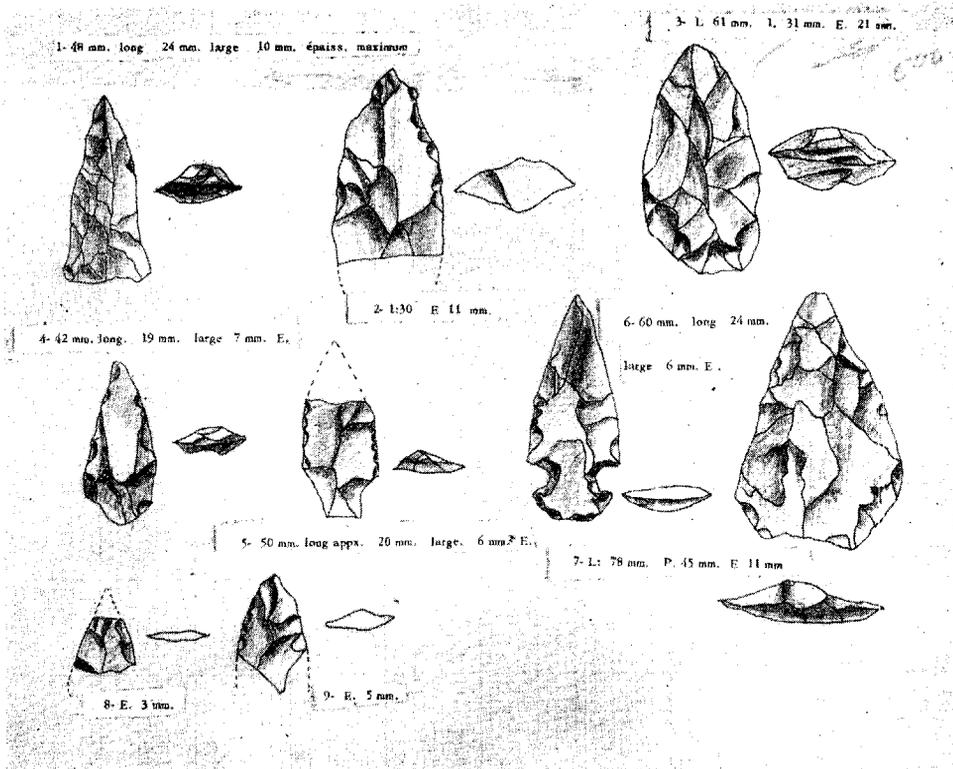


FIGURE IIIb

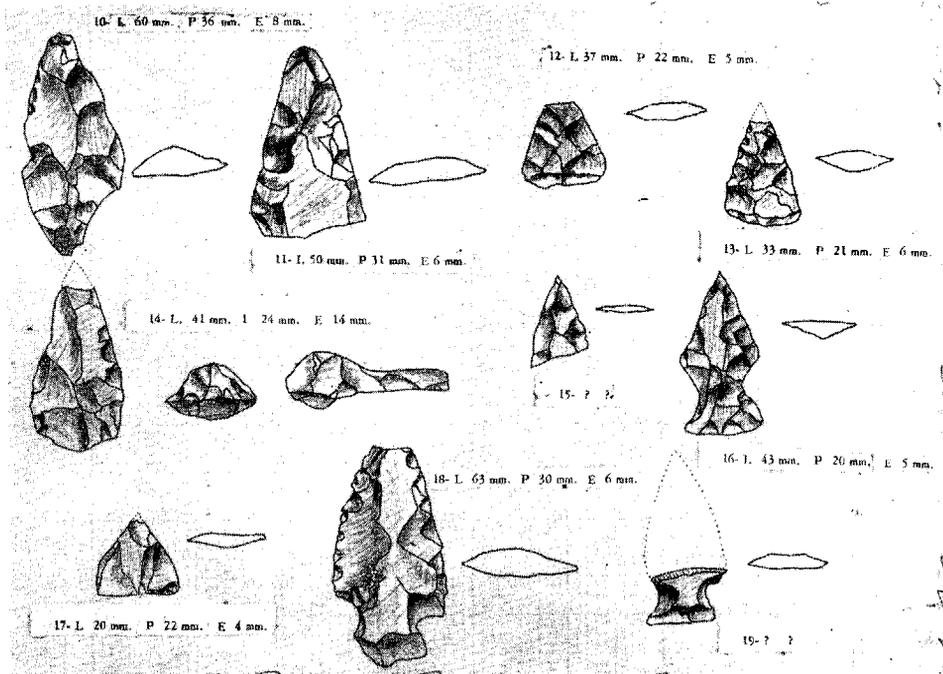


FIGURE IIIc

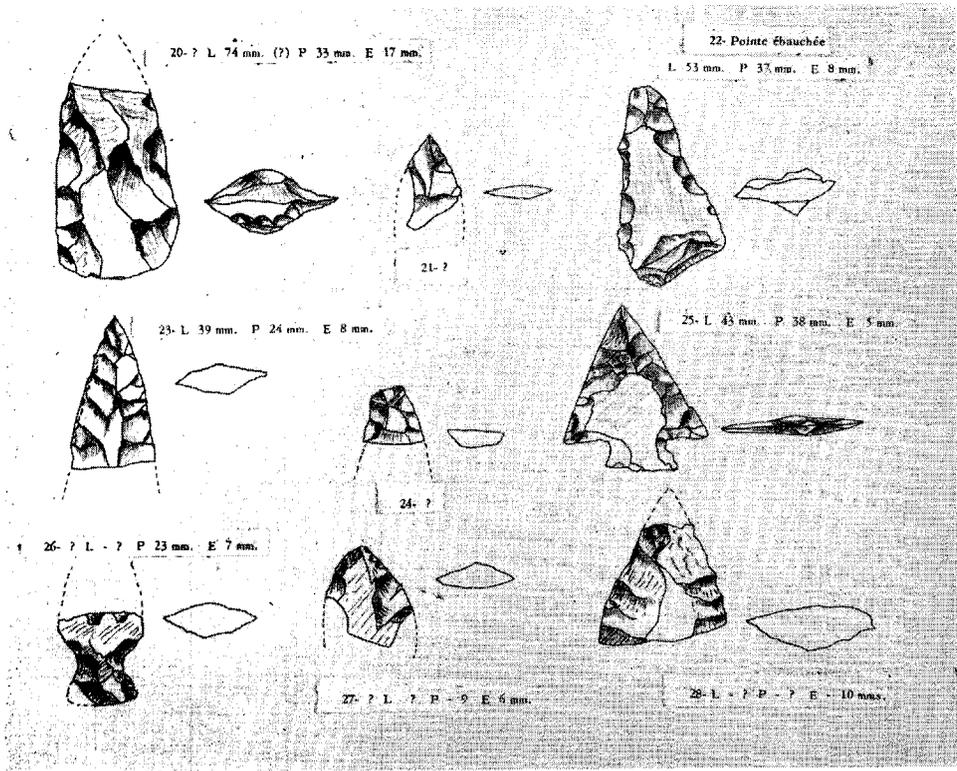
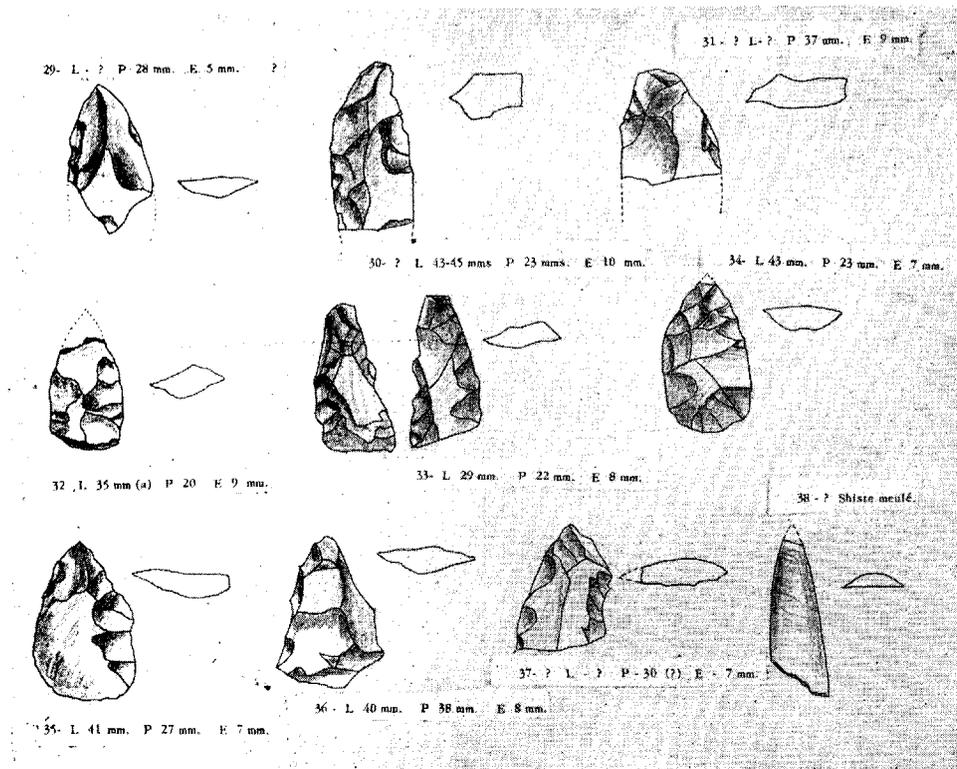


FIGURE III d



qu'on ait retrouvé une pointe de flèche de type ovoïdal en jaspe rouge. Toutes ces pierres sont inachevées ou encore fragmentaires : sur une quarantaine, à peine deux ou trois sont intactes.

Les pierres meulées. Le matériel est local : formé de grès de Sillery, friable et à grain fin. Aucune de ces pierres n'a de forme particulière et elles ne portent pas l'empreinte d'outils bien déterminés. En tout, on a retrouvé une dizaine de ces pierres. L'une d'elles est une « Ardoise huronne » qui fut peut-être une *Banner-Stone* mais qui a été transformée par un travail subséquent.

Les pierres polies. Un fragment de gouge a été trouvé en surface sur le lieu des fouilles mais les circonstances de cette trouvaille n'ont pu être considérées scientifiquement. Une ardoise noire, gravée de lignes droites délicatement dessinées, a été trouvée dans le carré S.A.4.C.

L'ANALYSE ET L'INTERPRÉTATION

L'analyse des coupes faites sur les côtés des carrés montre que le terrain a été bouleversé parfois jusqu'à atteindre la roche en place. Il ne faut pas se surprendre en se rappelant les travaux faits en cet endroit : le labour du Platon en 1645 par Nicolas Pinel, en 1670 par Pierre Bessonier, la construction du moulin et du fort, les ensevelissements qui débutent en 1639, les emprunts fait au Platon pour faire la route du Foulon, les fouilles faites en 1854, 1869-70, pour retrouver les bâtiments des Jésuites.

Une impression de complexité archéologique se dégage des fouilles et on n'a pas encore rencontré de profil de sol qui soit bien net : on retrouve au niveau X, des boutons métalliques, des tessons de poterie du XIX^e siècle, alors qu'à des profondeurs de deux ou trois pouces, on rencontre des pierres meulées et des grattoirs indiens (figure 4). Cependant, une analyse par niveaux montre que ceux situés près de la roche en place comportent plus de silex et de pointes de flèches que ceux situés près de la surface où la prédominance des tessons de poterie moderne, de clous et de fragments de pipes de plâtre du XIX^e siècle est évidente.

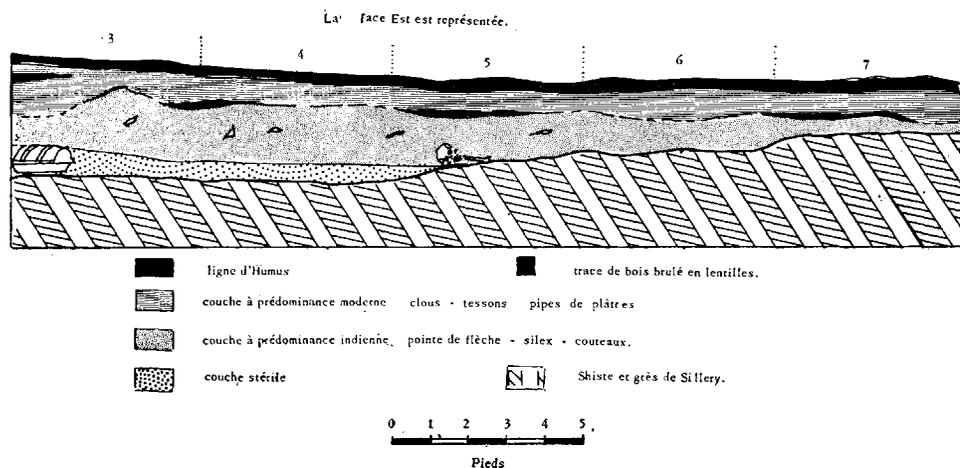
Il semblerait que le cimetière indien du XVII^e siècle se soit installé sur un site beaucoup plus ancien. La facture des reliques trouvées indiquerait une civilisation archaïque. En effet, l'absence de poterie indienne, la forme des pointes de flèches et des lances, la présence de l'Ardoise huronne qui date de deux mille cinq cents à trois mille ans, laissent croire à une telle possibilité. L'opinion du D^r Kenneth E. Kidd, conservateur du département d'ethnologie du *Royal Ontario Museum of Archeology*, à Toronto, après une courte visite sur le lieu des fouilles est que le site ne semble pas être Huron-Iroquois, mais plutôt Algonquin, « . . . it might even be much older than either the Algonquin or the Abenakis, it might possibly be an Archaic Culture. »

L'examen des pierres portant la trace d'un travail indique que celles qui sont intactes sont assez rares : 5%. On note aussi l'absence de foyers ou de feux de camps et celle des déchets de cuisine. La nature du site se dessine donc : celle d'une forge, l'endroit où les Indiens fabriquaient leurs outils. La variété du ma-

FIGURE IV

Sillery 1959-1960 COUPE NORD - SUD

entre B et C



tériel employé par les occupants du site ne doit pas surprendre car il ne faut pas oublier que les berges du fleuve à cet endroit abondent de matériaux glaciaires de toute nature.

Nous distinguons ici le site de forge de celui qui a servi de cimetière au xvii^e siècle. La sépulture que contenait le coffre révèle un rite huron, encore assez proche du rite décennal de la grande Fête des Morts. Aucune offrande importante n'accompagnait les sépultures, ni ocre, ni couteaux, ni poterie, ce qui porte à croire qu'elles sont algonquines. De plus, il existe une différence appréciable entre la conservation des documents ostéologiques ; les uns sont facilement identifiables, les autres tombent en poussière quand ils ne sont pas préservés d'une couche d'acétate de vinyl. Peut-être qu'avant le xvii^e siècle, ce terrain servait de cimetière.

Aucune couche de bois brûlé n'a pu être attribuée à un niveau archaïque, de sorte qu'une expertise au C¹⁴ nous a semblé inutile à l'heure actuelle.

Des fouilles plus complètes dans les environs du ravin, surtout au nord de la Butte aux Sauvages, indiqueraient probablement l'emplacement du village préhistorique qui pourrait exister non loin de la Forge. Quelques petits ruisseaux, un vaste terrain plat bien abrité du vent, surplombant le fleuve, désignerait ce terrain pour un tel site.

BIBLIOGRAPHIE

Nous ne donnons ici que les principaux ouvrages. Nous avons, en outre, consulté plusieurs manuscrits conservés aux Archives du Musée provincial et aux Archives du Séminaire de Québec ainsi que les rapports archéologiques des différents musées de New-York et de l'Ontario.

A — ÉTUDES

- BOIS, L.-E., *Études et recherches biographiques sur le Chevalier Noël Brûlard de Sillery*, Divers 1.
- BOUCHETTE, Joseph, *Description topographique de la Province du Bas-Canada avec des remarques sur le Haut-Canada*, Londres, 1815, 664 pp.
- CARTWRIGHT, Jean-Blanchard, *Canada's Oldest House*, dans *Canadian Geographical Journal*, Vol. LII, 1956, pp. 24-30.
- FERLAND, Jean-Baptiste, *Cours d'Histoire du Canada*, Québec, 1882, 2 vol.
- FERLAND, Jean-Baptiste, *Notes sur les environs de Québec*, dans *Le Journal de Québec*, 1885.
- GÉRIN-LAJOIE, Albert, *Preliminary report of work on a prehistoric site*, Québec, 1959, 2 pp. dactylographiées.
- HARPER, J. M., *Then and Now, The earliest beginning of Canada, The Sillery Mission*, Québec, 1908, 104 pp.
- HERIOT, Georges, *Travel through Canadas*, London, 1807.
- LAMBERT, John, *Travels through Lower Canada and the U.S.A.*, London, 1810-16.
- LEMOINE, James McPherson, *Pictureque Québec*, Québec, 1882.
- MAURALT, J.-A., *Histoire des Abénaquis depuis 1607 jusqu'à nos jours*, Québec, 1886.
- SCOTT, H.-A., *Histoire de Notre-Dame de Sainte-Foy*, Québec 1902, 602 pp.

B — CARTES et PHOTOS AÉRIENNES

- COURCHESNE, A. B., *Carte immobilière de Québec, 1915*.
- COMITÉ D'URBANISME DE SILLERY, *Plan d'ensemble du développement urbain de Sillery*, Sillery, 1945, 380 pieds = 1.0 pouce.
- PANET, A., *Le Fief Monseaux*, Québec, 1791. 2.0 arpents = 1.0 pouce.
- PHOTOS AÉRIENNES DU R.C.A.F. N^{os} A-12649, 261, 262, 263, 317, 318, 319.
N^{os} A-13066 12, 13, 14, 15, 16.
- VILLENEUVE, Sieur de, *Carte des environs de Québec en la Nouvelle-France*. Québec, 1685-86.

XIV. REMERCIEMENTS

Nous voudrions remercier pour avoir alimenté notre réflexion, pour nous avoir fourni des données ou pour avoir contribué à la rédaction de ce mémoire :

Anne Beaulieu directrice administrative Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale

Laurent Bourdeau professeur titulaire en tourisme Université Laval

Jean Bousquet professeur titulaire en foresterie Université Laval

Heloise Fernandez biologiste Nature Québec

Louis Fortier professeur titulaire en biologie Université Laval

Cyril Frazao biologiste Nature Québec

Patrick Galois biologiste-herpétologiste Amphibia-Nature

Janik Gaudreault biologiste Conseil régional de l'environnement – Capitale nationale

Hélène Gilbert biologiste Bureau d'écologie appliquée

Étienne Grandmont directeur général Accès Transports Viables

Martin Hébert professeur titulaire en anthropologie Université Laval

Marcel Junius architecte et urbaniste émérite, ex-Président de la Commission des biens culturels du Québec, ex-directeur du Patrimoine au Ministère des Affaires culturelles

Jean Lamontagne arboriculteur

Lucie Lavigneur biologiste

Martin Ouellet médecin vétérinaire Amphibia-Nature

Michel Robert biologiste

Gabrielle Saint-Yves docteure en linguistique Université du Québec à Chicoutimi